



Assemblée générale

Soixante et onzième session

22^e séance plénière

Samedi 24 septembre 2016, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

*En l'absence du Président, M^{me} Young (Belize),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yousuf bin Alawi bin Abdallah, Ministre chargé des affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

M. Abdallah (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par féliciter le Président, et à travers lui la République des Fidji, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je suis certain que sa sagesse et sa compétence lui permettront de mener les travaux de l'Assemblée générale à bon port. Je tiens également à l'assurer que ma délégation est disposée à coopérer avec lui en vue d'atteindre les objectifs souhaités. Je saisis par ailleurs cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, du Royaume du Danemark, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, ce qui a permis de parvenir à des accords sur plusieurs questions internationales.

Je tiens également à ce qu'il soit pris acte de notre gratitude à l'égard des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, au cours des 10 dernières années pour servir les intérêts communs

de la communauté internationale et faire en sorte que l'Organisation et ses organes soient à la hauteur des attentes des États Membres.

Depuis sa création en 1945, l'ONU occupe une place très estimée dans les relations internationales. À cet égard, nous tenons à exprimer notre gratitude aux États fondateurs de l'Organisation, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, pour les efforts qu'ils déploient aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales en dépit des problèmes auxquels ils restent confrontés. Ils ont fait de l'Organisation un sanctuaire au sein duquel les États peuvent régler leurs divergences et leurs différends par des moyens pacifiques, sur la base des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui défendent les principes de respect mutuel, de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de coexistence pacifique.

Nous manquerions à notre devoir si nous omettions de souligner que le monde a enregistré de nombreux succès et évolutions positives dans les domaines politique, social, économique, scientifique et technique, qui font que nous sommes aujourd'hui plus proches et interdépendants que jamais. Cependant, nous continuons de devoir faire face à un grand nombre de problèmes et de tragédies que l'humanité ne pourra jamais oublier, des problèmes qui doivent pousser chacun de nous à accentuer nos efforts à l'appui de la paix et de la sécurité internationales.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29824(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Sultanat d'Oman reste convaincu qu'il y a une solution à chaque problème tant que nos intérêts convergent, que la volonté politique nécessaire est au rendez-vous et que nous agissons de façon concertée. En effet, la nature humaine aspire à la paix, à la compréhension et à la coexistence pacifique, qui servent les intérêts de toutes les parties sur la base de la règle d'or selon laquelle nous devons traiter notre prochain comme nous souhaitons être traités. Mon pays fait donc partie des États qui ont adopté une politique de dialogue, de négociation et de conciliation pour régler les différends par des moyens pacifiques, fondée sur les dispositions du Chapitre VI de la Charte et les normes et traditions de notre patrimoine humain. Grâce à l'approche diplomatique pacifique de S. M. le Sultan Qaboos Bin Saïd d'Oman, nous sommes parvenus à établir des relations amicales et de coopération avec des pays du monde entier, et nous espérons préserver et développer ces liens dans tous les domaines dans l'intérêt du Sultanat et des autres États.

Nous saisissons cette occasion pour souligner le caractère central de la question palestinienne et son influence sur la stabilité au Moyen-Orient. Si nous ne trouvons pas une solution juste et globale à cette question, il est difficile d'imaginer que l'on parviendra à instaurer des relations normales entre les États et les peuples de la région pour promouvoir la confiance mutuelle et la coexistence. Malgré les efforts de la communauté internationale et les diverses initiatives pour aider les Palestiniens et les Israéliens à parvenir à un accord sur une feuille de route qui prenne en compte les intérêts des deux parties, aucun effort n'est parvenu au résultat souhaité. En conséquence, nous tenons à renouveler notre appel à la communauté internationale afin qu'elle intensifie ses efforts au moyen d'une perspective nouvelle qui permettrait aux parties intéressées de parvenir à un règlement juste et global mettant fin à ce conflit de longue date.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies et aux envoyés spéciaux du Secrétaire général pour leurs efforts visant à parvenir au règlement pacifique des crises dans plusieurs États du Moyen-Orient, en particulier la République arabe syrienne, la République du Yémen et la Libye. Toutefois, nous devons signaler que les situations dans ces États ont subi de graves revers, qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes convaincus de l'importance d'adhérer au principe du dialogue afin de régler les

différends par des moyens pacifiques. Depuis le début des crises dans les trois États que j'ai mentionnés, le Sultanat d'Oman a essayé de concilier les points de vue avec les parties intéressées et de les encourager à rejeter les divergences et à reprendre les négociations. Le Sultanat a accueilli plusieurs réunions à cette fin, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, nous nous devons de rendre hommage aux efforts louables de l'État du Koweït, qui a accueilli les négociations de paix sur le Yémen. Nous saluons en particulier les efforts déployés par l'Émir du Koweït, S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, pour rapprocher les parties yéménites, l'objectif étant de parvenir à une solution au conflit dans laquelle tout le monde soit gagnant grâce à des négociations pacifiques.

Pour conclure, nous devons souligner la nécessité d'un état d'esprit orienté vers l'action internationale conjointe, et il nous incombe donc à tous de nous débarrasser des aspects négatifs du passé et de nous concentrer sur les aspects positifs de l'avenir. Notre but doit être de développer les relations, de renforcer la coopération, d'approfondir les intérêts entre les États et les peuples et de régler les différends au moyen d'un dialogue se fondant sur les principes et dispositions énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur les principes juridiques internationaux. En agissant ainsi, l'Organisation des Nations Unies restera le symbole de la paix pour tous les États.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir de féliciter sincèrement M. Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et de féliciter par son truchement les Fidji, pays ami. Je souhaite au Président plein succès dans l'accomplissement des nobles tâches qui lui ont été confiées. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Mogens Lykketoft pour ses contributions remarquables et sa direction efficace et hautement compétente des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Nous saluons les efforts extraordinaires déployés pendant ses deux mandats par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en vue de réaliser les buts de l'Organisation et de jeter les fondements de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous partageons l'espoir qu'il a exprimé dans sa déclaration à l'ouverture du

débat général (voir A/71/PV.8) que l'Accord de Paris sur les changements climatiques entre en vigueur d'ici à la fin de cette année. Nous souscrivons également à sa proposition de mettre en place un groupe de haut niveau chargé de trouver des solutions concrètes afin d'améliorer les mécanismes de prise de décisions à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes favorables à la poursuite des grandes réalisations obtenues pendant la dernière décennie dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'éducation et de la santé. Je saisis cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général pour tout ce qu'il a accompli à la tête de l'Organisation et pour lui souhaiter plein succès dans ses activités futures au service de son pays et du monde entier.

Le thème de la soixante et onzième session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », témoigne de notre volonté collective et de notre vœu sincère de réaliser ces objectifs. Sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa, mon pays accorde une grande importance aux objectifs et a déjà commencé à les réaliser, comme cela est indiqué dans des rapports internationaux. Mon pays persévéra dans son engagement, conformément à ses plans et programmes nationaux ambitieux, étant pleinement convaincu que la réalisation des objectifs augure d'un avenir radieux pour ses citoyens.

Il y a quelques jours, l'Organisation des Nations Unies a accueilli une manifestation importante dans le cadre de ses relations avec le Royaume de Bahreïn, à savoir la cérémonie de remise du prix du développement durable, dont Bahreïn était l'hôte le 23 septembre en marge de la session de l'Assemblée générale. Le prix du développement durable Prince Khalifa bin Salman Al-Khalifa a été remis au professeur Anna Tibajuka, ancienne Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, une lauréate très méritante. Ce prix met en exergue la vision du Royaume pour le développement durable, en tant que valeur qu'il s'efforce non seulement d'instaurer, mais aussi de promouvoir en soutenant tous les efforts à travers le monde visant sa réalisation.

Les succès des Bahreïniennes au niveau international – notamment l'élection de Bahreïn à la Commission de la condition de la femme et au Conseil d'administration d'ONU-Femmes - et le fait qu'il occupe le premier rang international pour la plus forte augmentation du taux de participation des femmes aux activités économiques, comme indiqué dans un

rapport de cette année de l'Organisation internationale du Travail, témoignent de la coopération étroite entre le Royaume de Bahreïn et l'Organisation des Nations Unies et du vif intérêt de mon pays, représenté par le Conseil supérieur de la femme, dirigé par S. A. R. la Princesse Sabika Bint Ibrahim Al-Khalifa, de renforcer l'autonomisation des Bahreïniennes sur les plans national et international et d'accélérer leur participation à tous les secteurs du Gouvernement et de la collectivité, car elles sont une composante fondamentale qui va continuer de contribuer au processus de développement et de progrès de la communauté.

« Un développement qui ne fait pas du citoyen son objectif est futile et sans intérêt ». Tels ont été les mots de Sa Majesté le Roi lors du lancement de la Vision économique de Bahreïn pour 2030, affirmant clairement que le bien-être, le bonheur et la stabilité de nos citoyens sont les principaux piliers du développement dans tous les domaines et que les efforts déployés par le Gouvernement pour atteindre les objectifs de développement mondiaux s'inscrivent dans le droit fil de ses ambitions économiques nationales. Le plan d'action du Gouvernement et le programme de pays élaboré pour Bahreïn par le Programme des Nations Unies pour le développement font tous deux ressortir que mon pays continuera de garantir à tous les citoyens, hommes et femmes, la jouissance de l'ensemble de leurs droits constitutionnels. Nous garderons résolument le cap qui est le nôtre en matière de progrès et de prospérité, malgré toutes les difficultés politiques et économiques et même si d'aucuns tentent de nous détourner de notre tâche nationale.

Le développement va de pair avec la sécurité et la stabilité du citoyen et de la société. Les deux sont indissociables et nécessitent un État stable et sûr, bien gouverné et doté d'institutions robustes et efficaces. Telle est la voie à suivre pour tous les États, mais en particulier pour ceux du Moyen-Orient, où les problèmes considérables qui se posent constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est pour cette raison que la protection des fondements de l'État-nation dans nos propres pays et la prévention de leur effondrement dans les autres forment la base d'une sécurité, d'un développement et d'une prospérité durables. Elles méritent de devenir le principal objectif de tous les acteurs et groupements de la communauté internationale, sans partialité ni arrière-pensée. Lorsque nous faisons preuve d'unité à l'échelle régionale et internationale, nous sommes en mesure de relever tous ces défis, et notamment celui du terrorisme.

Nous devrions nous engager conjointement, sans hésitation et avec toute la détermination requise, à éradiquer les causes profondes du terrorisme, à tarir les sources de financement des terroristes et à protéger résolument et vigoureusement nos sociétés des discours qui incitent à la haine et à l'extrémisme. À cet égard, nous affirmons que des mesures antiterroristes ne sauraient être efficaces si elles passent par des législations et lois contraires à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Le choix fait par le Congrès des États-Unis de promulguer la loi sur la justice contre les parrains du terrorisme compromet les relations internationales fondées sur le principe de la souveraineté égale des États et de leur immunité souveraine. Cela crée un dangereux précédent pour ce qui concerne les relations entre États, et la stabilité du système international s'en trouve menacée, ce qui aura pour effet de nuire aux initiatives internationales de lutte contre le terrorisme.

La question des déplacés et des réfugiés fait partie des problèmes les plus graves résultant de la situation qui prévaut dans certains pays de notre région. Elle a une incidence négative sur les efforts de développement et entraînera, faute d'être réglée, davantage d'instabilité non seulement dans la région mais plus généralement dans le monde entier. La crise syrienne, dans toutes les phases de son évolution, constitue la plus grande tragédie humaine de notre époque. Dans un pays qui, il y a quelques années encore, accueillait des milliers de réfugiés, la population syrienne ne peut plus aujourd'hui vivre dans la paix et la sécurité sur son propre sol. Plus de la moitié des Syriens sont réfugiés ou déplacés, tandis que la situation se dégrade de jour en jour, créant un vide que les organisations terroristes mettent à profit pour raffermir leur position et menacer toute la région. Il nous est fait l'obligation morale et humaniste de contrer ces menaces, et la communauté internationale doit agir à l'unisson pour s'attaquer au problème tous azimuts.

Nous apprécions l'action engagée par le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Koweït, le Royaume hachémite de Jordanie, la République libanaise et la République turque pour atténuer la souffrance humanitaire des Syriens. Nous invitons la communauté internationale à prêter son concours aux efforts de nos pays. Nous saluons les initiatives de l'ONU à cet égard, qui ont récemment eu pour points culminants la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants et l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). La suite qui sera donnée à la

Déclaration pour en appliquer les dispositions aura sans nul doute une incidence positive.

Le Royaume de Bahreïn n'a eu de cesse de soutenir l'aspiration du peuple syrien à édifier, de sa propre initiative, un État civil fondé sur la richesse de son patrimoine culturel et humain et la diversité de sa population, en vue de rétablir un esprit d'amour et de tolérance. Nous appelons tous les États qui peuvent avoir une influence sur la crise syrienne, notamment les États-Unis et la Fédération de Russie, à unir leurs forces pour trouver une solution politique fondée sur le Communiqué de Genève et la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. En outre, il est impératif d'appliquer la résolution 2165 (2014) du Conseil, qui prévoit l'acheminement direct, immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire sur tout le territoire syrien, pour sauver ce pays cher et sa population d'une tragédie que nous voulons tous voir finir, éviter l'effondrement des institutions publiques qui demeurent, préserver l'intégrité territoriale de la Syrie, éliminer toutes les organisations terroristes qui sont à l'œuvre dans le pays et mettre fin à l'ingérence régionale, directe ou indirecte, qui fait obstacle au règlement pacifique de la crise.

Dans la même veine, nous soutenons tout ce qui est fait en Iraq pour surmonter les problèmes rencontrés dans la reconstruction de l'État et de ses institutions et la réalisation de la volonté des Iraquiens grâce à la participation de toutes les factions politiques, sans pression extérieure. Nous insistons sur la nécessité de persévérer dans les efforts déployés pour rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, en chassant les organisations terroristes, et de faire cesser les actes criminels et inhumains commis par les milices extrémistes contre les Iraquiens et leurs voisins sous le prétexte de lutte antiterroriste.

Nous attendons avec intérêt le jour où nous verrons un État palestinien indépendant, vivant dans la paix et la sécurité, côte à côte avec l'État d'Israël. Je n'ai pas le moindre doute que les habitants de la région, qu'ils soient arabes ou israéliens, sont impatients que ce jour vienne et espèrent ardemment une paix juste et globale. Pour que cet espoir se concrétise, il faut impérativement qu'Israël admette que sa sécurité et sa stabilité ne sauraient être garanties si celles du peuple palestinien ne le sont pas également. Israël doit s'engager sincèrement en faveur d'une paix juste et durable dans la région, qui permettrait qu'Israéliens et Palestiniens se sentent en sécurité et partagent le sentiment que

leur avenir et celui de leurs enfants sont assurés. Il convient de mettre fin aux pratiques qui font barrage à la paix attendue depuis si longtemps, notamment les violations du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa, qui offensent les musulmans du monde entier. Toutes les implantations illégales en territoire palestinien occupé doivent être démantelées. Il faut reconnaître le droit des Palestiniens à un État indépendant, entre les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international, aux instruments internationaux et aux résolutions applicables de l'ONU. Israël devrait répondre favorablement et dans un esprit d'ouverture à l'Initiative de paix arabe, qui reste valable et est toujours sur la table. Nous continuons de souscrire à cette initiative et ne reculerons pas, car elle offre une solution juste et adéquate qui permettra de paver la voie à la paix dans la région et de promouvoir la coopération entre les nations et les États qui la composent.

En ce qui concerne la situation dans la République du Yémen, le Royaume de Bahreïn, qui est membre de la coalition arabe constituée pour restaurer la légitimité dans ce pays, ne vacillera pas dans sa détermination. Le Bahreïn n'a ménagé aucun effort ni sang versé en quête de ce noble objectif, et nous continuerons sur cette voie, même si cela signifie que nous devons faire d'énormes sacrifices, jusqu'à ce que le Gouvernement légitime sous la direction de S. E. le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour puisse reprendre le contrôle de tout le territoire yéménite.

Nous soulignons le rôle humanitaire joué par les forces de la coalition et leur détermination à ne pas prendre les civils pour cible. Nous exigeons que les forces derrière le coup d'État et leurs partisans, dont l'ambition est de prendre le contrôle des institutions de l'État, cessent immédiatement de commettre tout acte négatif qui nuit à la stabilité du pays. Nous ne nous opposons à aucune partie yéménite, mais sommes aux côtés du Yémen et de son peuple dans sa lutte contre tous ceux qui cherchent à nuire au pays ou à le contrôler de l'extérieur. Nous continuerons à l'appuyer jusqu'à ce qu'un règlement politique soit trouvé et une solution pacifique qui met fin aux souffrances du peuple yéménite soit mise en œuvre.

Une telle solution doit garantir la sécurité, la stabilité et l'unité du peuple yéménite conformément aux mandats internationaux, notamment l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et son mécanisme de mise en œuvre, le document final de la Conférence de dialogue national et la résolution 2216

(2015). Nous saluons les efforts déployés par M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et par l'État du Koweït pour aider à trouver une solution à la crise.

En ce qui concerne la Libye, ce pays arabe frère a plus que jamais besoin que toutes les parties fassent preuve de solidarité et œuvrent de concert pour l'aider à surmonter les difficultés de l'étape actuelle et à relever les défis auxquels il est confronté. Ces défis entravent les aspirations du peuple à vivre en paix et à jouir de la stabilité d'un État unifié doté d'institutions solides et modernes. Nous nous félicitons de la formation du Gouvernement d'entente nationale et soulignons la nécessité de lui fournir l'appui requis pour que la Chambre des représentants libyenne puisse instaurer la confiance qui lui permettra de diriger le pays, de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités et de débarrasser le pays des organisations terroristes en les éliminant.

S'agissant de la question du Sahara occidental, le Royaume de Bahreïn insiste sur la nécessité de trouver un règlement politique sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin que l'intégrité territoriale du Maroc soit garantie et que la sécurité et la stabilité de la région soient renforcées. Nous nous félicitons du retour du Maroc au sein de l'Union africaine et du fait qu'il joue de nouveau son rôle essentiel sur le continent.

En ce qui concerne la République islamique d'Iran, le CCG et tous les pays arabes n'ont ménagé aucun effort pour instaurer les meilleures relations possibles avec ce pays dans un esprit de bon voisinage et de respect de la souveraineté des États, conformément aux pratiques et aux principes qui régissent les relations internationales entre États. Nous n'avons pas hésité un seul instant à jeter des ponts et à chercher à améliorer nos relations avec lui. Toutefois, malgré tous nos efforts et nos vœux sincères, il n'y a jamais eu de réponse sérieuse de la part de l'Iran. Les efforts que nous avons entrepris ont soit fini dans l'impasse soit créé de nouveaux problèmes et nouvelles crises qui nous ont ramenés à la case départ.

Nous continuons d'entendre le même discours sectaire et irresponsable de la part de l'Iran et sommes les témoins des dégâts que cela cause à nos relations bilatérales et multilatérales. Lors du dernier incident en date, des responsables iraniens ont proféré de fausses allégations contre le Royaume d'Arabie saoudite, un pays qui joue un rôle louable en accueillant un grand nombre de pèlerins pendant la saison du hajj et de la

oumra, en assurant leur sécurité et leur protection et en leur prodiguant des soins. Nul ne peut nier ni minimiser l'importance de ces efforts.

L'Iran continue d'essayer de mettre en péril notre sécurité et notre paix sociale en appuyant les groupes et milices sous son autorité, tels que les terroristes du Hezbollah et le Corps des gardiens de la révolution iranienne. Il continue, par ailleurs, d'occuper trois îles des Émirats arabes unis dans le golfe Arabique et refuse la médiation pour parvenir à un règlement pacifique.

La situation est claire et ne changera pas tant que l'Iran ne modifiera pas radicalement sa politique étrangère, ne mettra pas un terme à ses politiques hostiles et ne fera pas preuve d'une attitude ouverte à l'égard de nos pays. Un tel revirement contribuerait assurément à ouvrir la voie à une nouvelle ère de stabilité et de développement dans notre région.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme la nécessité de conjuguer nos efforts afin de créer une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, au Moyen-Orient, y compris dans la région du golfe Arabique, tout en soulignant le droit des pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'énergie nucléaire a été créée uniquement pour servir les êtres humains et améliorer leur vie, et non pour leur nuire ou être utilisée comme armes meurtrières qui pourraient détruire des villes entières et tuer des millions de personnes innocentes.

Nous avons aujourd'hui la possibilité de surmonter les défis auxquels nous faisons face et de préserver la solidité et la cohésion de nos pays et nos peuples. Nous appartenons à une région qui a apporté d'énormes contributions à l'humanité et à la civilisation. Notre région a contribué, de fait, à tout que nous voyons et vivons aujourd'hui en termes de progrès humains dans divers domaines d'activité, y compris les sciences. Tout cela n'a été possible que parce que les habitants de la région vivaient dans un climat de sécurité et d'harmonie, sans divisions fondées sur les différences ethniques, idéologiques ou religieuses. Nous ne devons pas l'oublier, à l'heure où nous cherchons à construire l'avenir auquel nous aspirons pour nos pays et les générations futures, si nous voulons continuer d'apporter à la civilisation des contributions importantes dont nous pouvons être fiers.

Je voudrais répéter ici quelques mots de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa :

« Le Royaume de Bahreïn et son peuple représentent les principes de l'amitié, de la tolérance, du respect mutuel et de l'ouverture au monde. Nous sommes fiers de notre diversité et de notre ferme conviction que tout individu a le droit de jouir d'une vie sûre et digne. »

Ces mots, caractéristiques du Royaume de Bahreïn et de ses citoyens, reflètent clairement l'esprit de la région et les aspirations de ses habitants.

Pour terminer, je voudrais dire que le Royaume de Bahreïn, avec ses autorités et son peuple éclairé, qui croient ardemment en l'amour et la paix dans le monde et pour tous les peuples, restera fidèle aux nobles valeurs et principes dont nous nous enorgueillons depuis des temps immémoriaux. Alors que nous devons faire face aux défis qui se posent à la sécurité et aux acquis du Royaume, nous défendrons ces valeurs, tout en rappelant qu'elles éclairent notre voie vers une société sûre et stable dans laquelle chacun jouit de la sécurité, de la prospérité et du progrès.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sushma Swaraj, Ministre des affaires extérieures de la République de l'Inde.

M^{me} Swaraj (Inde) (*parle en hindi; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Au nom de l'Inde et en mon propre nom, je félicite M. Peter Thomson de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à la soixante et onzième session. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des services rendus à l'ONU, le plus grand mouvement pacifique de l'histoire.

Un an s'est écoulé depuis que j'ai pris la parole de cette vénérable tribune pour m'adresser aux membres de la communauté internationale (voir A/70/PV.22). Dans cet intervalle, le monde qui nous entoure a connu de nombreux changements – certains positifs, d'autres négatifs, et beaucoup suscitant une grande inquiétude. Il n'est pas de meilleur lieu pour réfléchir à notre action et aux progrès accomplis au cours de l'année écoulée. N'oublions pas en effet que nous ne serons pas définis uniquement par nos actions, mais également par notre inaction.

Un certain nombre de questions ont été abordées à l'Assemblée générale, de la nécessité de créer des partenariats mondiaux pour partager les nouveaux vaccins et promouvoir l'accès à des médicaments abordables afin de lutter contre la résistance

antimicrobienne au besoin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en passant par les difficultés à assurer une mobilité ordonnée des ressources humaines productives ou encore la nécessité d'avoir des consultations suffisantes avec les pays fournisseurs de contingents avant de définir les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais le temps qui m'est imparti étant limité, je me contenterai d'aborder seulement quelques-uns des problèmes les plus pressants auxquels est confrontée la communauté internationale.

Les véritables défis de notre époque sont l'élimination du fléau de la pauvreté, qui gangrène de si nombreuses régions de notre planète, pour faire en sorte que ceux qui en ont le plus besoin puissent jouir des fruits de la prospérité croissante; la poursuite de la mission visant à réaliser l'égalité des sexes et à protéger les femmes lorsque les progrès sur la problématique hommes-femmes sont à l'arrêt; et l'instauration de la paix par-delà les frontières, car il n'y a pas de prospérité sans paix.

Je félicite le Président de l'Assemblée générale d'avoir donné la priorité aux objectifs de développement durable en en faisant le thème central de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Il me plaît de voir que les 17 objectifs adoptés par l'Assemblée sont conformes à la vision du développement de mon gouvernement, qui s'est employé ces dernières années à atteindre ces mêmes objectifs.

Dans le cadre de la campagne Swachh Bharat Abhiyan – la Mission Inde propre – plus de 400 000 toilettes ont été installées dans plus de 200 000 écoles. De même, en matière d'égalité des sexes, la campagne Beti Bachao, Beti Padhao – Sauver une fille, instruire une fille – est devenue un mouvement national pris en main par les femmes. L'initiative « Make in India » a acquis une renommée internationale. Dans le cadre de l'initiative Pradhan Mantri Jan-Dhan Yojana, le plus vaste programme d'inclusion financière que le monde ait jamais connu, près de 250 millions de comptes bancaires ont été ouverts au profit de personnes pauvres. Le programme « Digital India » est en train de transformer le pays. Et dans le contexte de l'initiative Inde qualifiée, un certain nombre de programmes ont été mis en place pour permettre aux jeunes de tirer parti du dividende démographique. Ces initiatives ont donné une nouvelle dimension à l'histoire de la croissance indienne, faisant de l'Inde la puissance économique

qui se développe le plus rapidement à une époque où la croissance économique mondiale reste lente.

Comme chacun le sait, un sixième de l'humanité vit en Inde. Par conséquent, le succès du monde dans la réalisation des objectifs de développement durable passe par la réussite de l'Inde. Nous sommes pleinement déterminés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en en faisant un effort national. Nous avons décidé de consacrer une journée de chaque session parlementaire à un débat portant exclusivement sur les objectifs de développement durable, ce qui nous permettra de suivre en permanence les progrès accomplis dans ce domaine et d'obtenir de bons résultats. Cependant, dans un monde interdépendant, pour mettre efficacement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les efforts nationaux doivent être secondés par la coopération internationale.

Les changements climatiques sont un autre problème grave que nous devons affronter. Il y a suffisamment de ressources sur la planète pour répondre aux besoins de chacun, mais pas assez pour satisfaire l'avidité de qui que ce soit, car l'avidité n'a pas de limites. Dans ce contexte, le Premier Ministre indien, Narendra Modi, promeut une nouvelle notion, celle de justice climatique. Si nous respectons la nature, la nature respectera et nourrira les générations présentes et futures. À l'inverse, si nous exploitons la nature de manière déraisonnable, nous devons nous attendre à ce que la nature se déchaîne sur nous. Dans différents endroits du monde, on peut déjà voir la nature évoluer vers des phénomènes peu naturels – qui vont des pluies torrentielles à des chaleurs excessives, en passant par les tsunamis, les tempêtes et les averses violentes.

Nous devons réduire la consommation effrénée et adopter des styles de vie qui sont en harmonie avec la nature. Le yoga, réservoir de la sagesse indienne ancestrale, est le parfait exemple d'un style de vie durable. Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'accueil sans précédent que le monde a réservé à la Journée internationale du yoga, célébrée depuis deux ans.

Dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives est reconnu et accepté. Cela montre clairement que bien que nous ayons une responsabilité commune, nos obligations varient. Les pays développés doivent s'acquitter de leur

responsabilité dans la recherche du bien commun en facilitant le transfert de fonds et de technologie.

L'Inde a lancé une initiative nationale ambitieuse pour modifier son bouquet énergétique et faire en sorte que 40 % de son énergie provienne de sources non fossiles d'ici à 2030. Les investissements massifs qui s'imposent demandent un environnement prévisible et stable, ce à quoi nous travaillons activement. En outre, notre projet novateur d'Alliance solaire internationale vise à ce que tout le monde puisse avoir accès à une technologie solaire efficace.

J'assure l'Assemblée générale que l'Inde continuera à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques. Nous avons soigneusement choisi la date à laquelle nous déposerons notre instrument de ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, à savoir le 2 octobre, car c'est la date anniversaire de la naissance du mahatma Gandhi, exemple par excellence d'un style de vie à l'empreinte carbone la plus faible possible.

J'en viens maintenant à une question qui revêt une importance capitale et qui préoccupe profondément tous les membres de l'Assemblée. Nous avons commémoré ce mois le quinzième anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre la ville qui nous accueille aujourd'hui. Malheureusement, il y a moins de deux semaines, une autre tentative de tuer des innocents en commettant un acte de terreur a visé cette même ville. Nous, qui avons récemment souffert à Uri, au Cachemire, comprenons la douleur infligée par ces forces qui sont les mêmes. Le monde lutte contre ce fléau depuis très longtemps. Mais, malgré les larmes et le sang versé par les victimes innocentes, les attentats commis rien que cette année à Kaboul, Dacca, Istanbul, Mogadiscio, Bruxelles, Bangkok, Paris, Pathankot et Uri, et les attaques barbares qui ont lieu quotidiennement en Syrie et en Iraq nous rappellent que ces forces maléfiques ne sont pas encore vaincues.

Nous devons reconnaître que le terrorisme est sans conteste la plus grave de toutes les violations des droits de l'homme. Nous devons accepter ce fait en tant que principe cardinal. Le terrorisme cible des innocents et tue aveuglément. Bien au-delà du tort causé aux personnes ou aux nations, c'est un crime contre l'humanité elle-même. Mais il est important de s'interroger : qui est derrière cela et qui en profite? Les terroristes ne possèdent pas de banques ni d'usines d'armements, donc posons-nous la question de savoir qui finance ces terroristes, qui les arme et qui leur donne

asile. Le Vice-Président afghan a posé des questions analogues depuis cette même tribune il y a quelques jours (voir A/71/PV.11).

L'histoire démontre que ceux qui sèment les graines de l'idéologie extrémiste ne récoltent que des fruits amers. La propagation du mal qui germe dans de petits groupes terroristes a engendré un monstre à têtes multiples, soutenu par des technologies ultramodernes, qui menace la paix et l'harmonie de notre monde. Nous ne pourrions pas remporter la lutte contre le terrorisme en faisant des distinctions spécieuses entre les problèmes d'un groupe et les problèmes des autres – entre les terroristes qui attaquent certains et ceux qui en attaquent d'autres. Nous ne savons pas qui sera la prochaine victime du monstre de Frankenstein.

En conséquence, si nous voulons vaincre le terrorisme, il n'existe qu'une façon de le faire, à savoir nous unir malgré nos différences, renforcer notre détermination et riposter de manière plus urgente. Nous devons oublier nos préjugés et coopérer pour élaborer une stratégie efficace contre la terreur. Ce n'est pas une tâche impossible, à condition que nous ayons la volonté nécessaire. Nous pouvons le faire, et nous devons le faire; sinon, les générations futures nous en tiendront rigueur à jamais. Et si une nation, quelle qu'elle soit, refuse de s'associer à la stratégie mondiale, alors nous devons l'isoler. Voilà la simple exigence que je formule.

Il existe des nations parmi nous qui parlent encore le langage du terrorisme. Elles le nourrissent, le propagent et l'exportent. Donner asile aux terroristes est devenu l'image de marque de ces nations. Nous devons les identifier et faire en sorte qu'elles répondent de leurs actes. Les nations où des terroristes désignés comme tels par l'Organisation des Nations Unies se déplacent librement, dirigent des manifestations et prononcent avec impunité leurs pernicieux sermons de haine sont tout aussi coupables que les terroristes qu'elles abritent. Il ne doit pas y avoir de place pour de tels pays au sein de la communauté des nations.

Le 21 septembre, le Premier Ministre pakistanais a utilisé cette tribune pour faire des allégations infondées au sujet de violations des droits de l'homme dans mon pays (voir A/71/PV.11). Je peux seulement dire que ceux qui accusent d'autres pays de violations des droits de l'homme feraient bien d'examiner leur propre situation et les violences insignes qu'ils perpètrent dans leur propre pays, y compris au Baloutchistan. La brutalité contre la population de cette région représente la pire forme d'oppression par un État.

Le Premier Ministre pakistanais a également dit que l'Inde avait posé des conditions préalables aux pourparlers, qu'il jugeait inacceptables. De quelles conditions préalables parlait-il? Avons-nous imposé des conditions préalables avant de l'inviter à assister à la cérémonie de prestation de serment des membres de notre gouvernement? Avons-nous imposé des conditions préalables lorsque je suis allée à Islamabad pour le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan et que j'ai accepté d'entamer un dialogue global bilatéral avec le Pakistan? Avons-nous imposé des conditions préalables lorsque le Premier Ministre, M. Modi, s'est rendu de Kaboul à Lahore? Quelles conditions préalables? De quoi parlons-nous?

Nous avons pris l'initiative de résoudre les problèmes, non sur la base de conditions, mais sur la base de l'amitié. Telle est la vérité. Nous avons en fait essayé, ces deux dernières années, d'établir un modèle d'amitié sans précédent. Nous avons transmis nos salutations au Premier Ministre pakistanais à l'occasion de l'Eïd, nous avons souhaité bonne chance à son équipe de cricket et nous lui avons présenté nos vœux de bonne santé et de bien-être. Est-ce que tout cela était assorti de conditions préalables?

Et qu'avons-nous reçu en retour? Pathankot, Bahadur Ali et Uri? Imposons-nous des conditions préalables ou les Pakistanais s'engagent-ils dans une direction différente? Bahadur Ali est un terroriste détenu par l'Inde, dont les aveux démontrent la complicité du Pakistan dans le terrorisme transfrontalier. Mais lorsque le Pakistan est confronté à de telles preuves, il continue de les nier. Le Pakistan persiste dans sa conviction que de telles attaques lui permettront d'acquérir le territoire qu'il convoite. Je conseille fermement au Pakistan de renoncer à ce rêve. Qu'il me soit permis de déclarer sans équivoque que le Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et qu'il en sera toujours ainsi. C'est pour cela que le Pakistan devrait renoncer à ce rêve.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, nous serons jugés à l'aune de notre action aussi bien que de notre inaction. Quels buts avons-nous atteints et quels objectifs demeurent non réalisés? La première tâche en suspens pour l'Assemblée générale, c'est l'adoption de la convention générale sur le terrorisme international, qui a été proposée par l'Inde en 1996. En 2016, bien que deux décennies se soient écoulées depuis lors, nous n'avons toujours pas conclu d'accord. De ce fait, nous ne pouvons pas élaborer une norme unique pour poursuivre

ou extradier les terroristes. Je lance donc un appel à l'Assemblée pour qu'elle agisse avec une détermination renouvelée et un sentiment d'urgence afin d'adopter cette convention fondamentale.

La seconde tâche en suspens, c'est la réforme du Conseil de sécurité. Tout comme nous avons besoin d'une approche mieux en accord avec notre temps pour combattre le terrorisme, nous avons également besoin d'un Conseil moins dépassé, puisqu'il reflète actuellement l'ordre mondial d'une époque révolue. La grande majorité des États conviennent que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas rester figée à la date de 1945, car cela ne sert les intérêts que de quelques-uns. Que ce soit une question d'institutions ou la nature des problèmes, nous devons faire face aux réalités de l'heure et relever les défis qui s'imposent à nous. Une augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil est donc une nécessité pressante, afin de refléter les réalités contemporaines. Nous devons progresser sur les questions de fond au moyen de négociations intergouvernementales en vue d'une négociation basée sur un texte.

Si les deux questions que j'ai mentionnées, en suspens depuis longtemps, sont abordées comme il convient pendant la présidence de M. Thomson, le succès de la soixante et onzième session sera assuré.

Le XXI^e siècle a commencé dans l'ombre de bouleversements, mais nous pouvons le transformer en un âge d'or dans l'histoire de la civilisation grâce à des efforts unis et concertés. Mais nous devons nous souvenir que ce qui se produira demain dépend de ce que nous faisons aujourd'hui.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vivian Balakrishnan, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Balakrishnan (Singapour) (*parle en anglais*) : C'est un honneur particulier pour moi que de prendre la parole à l'Assemblée générale au nom de Singapour, une petite ville-État insulaire que l'on appelle parfois un minuscule point rouge.

L'Organisation des Nations Unies est essentielle pour notre survie et notre prospérité, et c'est particulièrement vrai pour tous les petits États. Généralement, nous subissons les décisions et actions des grandes puissances. Heureusement, l'Assemblée générale consacre le principe selon lequel toutes les nations, grandes ou petites, riches ou pauvres, ont un

enjeu égal et un droit égal à formuler notre position sur les questions mondiales.

L'année 2016 est une année marquée par un accroissement des incertitudes et de l'instabilité. Les grandes économies connaissent une croissance lente et il s'y crée peu d'emplois, ce qui s'accompagne d'une montée de la xénophobie et de la défiance à l'égard de la politique classique. Nationalisme, populisme et protectionnisme sont à la hausse, brouillant les discours politiques et déjouant partout les prévisions électorales. Les conflits en Syrie, au Yémen et en Libye ne faiblissent pas et ont de graves répercussions qui débordent de la région, avec notamment des flux de réfugiés sans précédent. Le terrorisme reste pour la paix et la sécurité internationales une menace manifeste et immédiate, qui est amplifiée par les médias sociaux et utilisée très habilement par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes pour diffuser des idées radicales et promouvoir l'extrémisme violent.

L'Asie du Sud-Est, d'où je viens, est également devenue un terreau fertile pour les activités de recrutement de l'EIIL. Nous savons ainsi que plus d'un millier d'hommes et de femmes, dont des Singapouriens, sont partis au Moyen-Orient pour combattre dans les rangs de l'EIIL. Ces personnes ont été endoctrinées par l'idéologie extrémiste, formées aux techniques de combat et poussées à tuer des gens – et chacun sait qu'il est toujours plus facile de tuer la deuxième fois. Elles seront un grave danger lorsqu'elles chercheront à promouvoir la violence dans leur pays d'origine, à renverser des gouvernements légitimes et à établir un califat en Asie du Sud-Est. Singapour est déterminée à travailler avec ses amis et partenaires pour contrer la menace de l'extrémisme violent et du terrorisme en échangeant des renseignements et en faisant profiter de son expérience des programmes de déradicalisation.

Parallèlement, nous gardons à l'esprit l'épidémie d'Ebola en 2014 et les infections à virus Zika qui se produisent aujourd'hui. Elles nous rappellent avec force que la santé mondiale reste une préoccupation. Nous devons tous collaborer avec l'Organisation mondiale de la Santé pour préserver nos pays, tout en les gardant ouverts, connectés et actifs.

Dans un monde incertain, les petits États comme Singapour devront travailler beaucoup plus dur pour simplement se maintenir à flot. Sur les mers démontées, les petites embarcations risquent nettement plus d'être ballotées et de chavirer qu'un grand navire-citerne

chargé de ballast lourd. Pour survivre et prospérer, les petits États doivent rester ouverts et reliés au monde. Or, par définition, c'est notre ouverture même qui nous rend vulnérables aux menaces et aux chocs externes. Les petits États comme le nôtre n'ont pas l'option de se replier sur eux-mêmes ou de sortir du système mondial.

C'est un fait, le monde deviendra de plus en plus interdépendant. Dans un tel contexte, aucun pays ne peut réussir seul, même s'il n'est pas un État insulaire comme le mien. Aux fins d'assurer la sécurité et la prospérité mondiales, nous devons nous efforcer de trouver les uns avec les autres des ententes qui soient dans l'intérêt de chacun. J'ai bien conscience qu'il y aura inévitablement de la concurrence et de la rivalité entre États, en particulier entre les grandes puissances. Je tiens toutefois à dire que les relations entre États n'ont pas à être des jeux à somme nulle. Tous les pays sont gagnants lorsque règnent la paix et la stabilité, et c'est essentiel pour nouer des partenariats et renforcer la coopération économique partout dans le monde.

La survie et la prospérité des petits États reposent sur trois éléments cruciaux : premièrement, un ordre mondial multilatéral fondé sur des règles; deuxièmement, des partenariats et une coopération à l'échelle internationale; et, troisièmement, le développement durable. Je vais entrer un peu dans le détail.

S'agissant du premier point, un système multilatéral fondé sur des règles permet à tous les États d'entretenir des relations équitables, transparentes et prévisibles. L'ONU représente un ordre mondial international ancré dans des règles, des normes et des principes. Nous rejetons vivement l'idée selon laquelle puissance fait droit. C'est d'ailleurs pourquoi les petits États sont souvent les plus ardents défenseurs de l'Organisation. Pour nous, elle représente un ordre international fondé sur des règles, ce qui nous apparaît comme une condition nécessaire à notre existence même en tant qu'États indépendants et souverains.

Le deuxième élément capital tient dans des partenariats et une coopération à l'échelle internationale. Certains des défis les plus saillants de notre époque sont transnationaux par nature. On peut notamment citer la croissance économique, les changements climatiques, les épidémies et le terrorisme. Là réside l'importance des Nations Unies.

L'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en novembre dernier, a bien

montré que les pays du monde entier pouvaient s'unir pour régler un problème qui se pose à tous. Le fait que le texte doive normalement entrer en vigueur moins de sept mois après qu'il a été ouvert à la signature a de quoi renforcer la confiance du système des Nations Unies. Singapour est fière d'y avoir joué sa part en contribuant activement aux négociations et en ayant fait partie de la première vague de pays à avoir déposé leurs instruments de ratification lors de la manifestation de haut niveau consacrée à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le 21 septembre de cette année.

Les petits États se font mieux entendre quand ils s'expriment à l'unisson, et notre action collective est un moteur efficace de changement à l'ONU et dans le monde. Je me félicite que l'Alliance des petits États insulaires, sous les présidences successives de la Grenade, de Nauru et à présent des Maldives, ait joué un rôle de catalyseur lors des négociations sur les changements climatiques. De même, le Forum des petits États rassemble 107 membres qui peuvent ainsi partager des idées et s'apporter un soutien mutuel pour faire face à leurs préoccupations communes. Le Groupe pour la gouvernance mondiale offre une tribune à une trentaine de 30 pays de petite et moyenne taille pour échanger sur la gouvernance mondiale et contribuer aux débats du Groupe des Vingt (G20). Il aide à porter les vues d'un large éventail de pays à la connaissance de la présidence du G20, rendant ainsi le processus du G20 plus inclusif.

Le troisième élément important pour la survie et la prospérité des petits États consiste dans le développement durable. Singapour estime qu'il existe deux conditions préalables essentielles à la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La première est l'état de droit. J'ai déjà avancé que, sur le plan international, un système fondé sur des règles était essentiel pour tous les États, en particulier les petits États, afin que nous puissions coopérer et protéger nos droits. Cela dit, il est tout aussi important de faire prévaloir l'état de droit au niveau national. Si la bonne gouvernance, la transparence, des institutions fortes et un cadre juridique clair font défaut, le développement ne peut être durable ni profiter aux gens ordinaires.

La deuxième condition préalable, dans ce contexte, est l'existence de partenariats internationaux. Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints que par la collaboration et à la faveur de partenariats. Les initiatives multilatérales, telles

que la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra en Équateur au mois d'octobre, sont des moyens importants de promouvoir les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11. Le projet de nouveau programme pour les villes, qui doit être adopté par la Conférence, mettra l'accent sur le lien entre urbanisation et développement durable et établira un cadre où les villes et les gouvernements du monde entier pourront collaborer et trouver des solutions durables.

La gestion durable de nos forêts et la lutte contre la dégradation des sols et la perte de biodiversité sont un autre point qui appelle des initiatives de collaboration. La question fait l'objet de l'objectif 15 dans le Programme 2030. En Asie du Sud-Est, les brumes transfrontières dues à des feux de forêt et de tourbière déclenchés par l'homme nuisent à la santé de millions de personnes, compromettent la sûreté de la navigation aérienne, portent atteinte à nos économies régionales et accélèrent les changements climatiques. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté un plan d'étapes pour faire advenir ce que nous espérons être une ASEAN libérée des brumes d'ici à 2020. Nous devons consolider les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes de premier plan afin d'attaquer le problème à sa racine. Il s'agit d'un défi à long terme qui exige une attention soutenue et une collaboration continue entre les pays de notre région et au-delà.

Les pays en développement ont besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Singapour s'engage fermement à aider d'autres pays en développement à renforcer leurs capacités et à améliorer leur capital humain – et je le dis au nom d'un pays qui n'a que des ressources humaines et un capital humain à offrir.

Depuis 1992, le Programme de coopération de Singapour a dispensé une formation à plus de 100 000 responsables d'autres pays en développement. L'année dernière, dans une déclaration faite lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, nous avons lancé du haut de cette tribune (voir A/70/PV.10) un nouveau programme de développement durable par le biais duquel nous collaborons avec des organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations

Unies pour le développement, ONU-Eau et ONU-Habitat, afin d'aider d'autres pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Singapour a également créé des programmes de formation destinés aux petits États insulaires en développement dans des domaines tels que le développement durable, les changements climatiques et la gouvernance publique.

Les petits États constituent plus de la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Pour citer le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion du vingtième anniversaire du Forum des petits États en 2012,

« Être petit ne signifie pas ne pas avoir de grandes idées ».

Le Secrétaire général a été un fervent partisan des petits États, et nous le remercions de son rôle de chef de file et de son appui. Je pense que nous devons également reconnaître les contributions importantes qu'il a apportées au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques durant ses deux mandats en tant que Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais dire que les petits États, en dépit de leur taille, ont apporté des contributions considérables à la communauté internationale. Nous avons aidé à forger un consensus et à trouver des solutions à des problèmes mondiaux majeurs, notamment les changements climatiques. Les petits États peuvent être amenés à jouer un rôle encore plus important, s'ils œuvrent de concert. En fin de compte, les petits États ont besoin de l'ONU pour qu'elle mette en place le cadre nécessaire à la création de partenariats, à la promotion du développement commun et à la recherche de la paix et de la sécurité au sein d'un système multilatéral fondé sur des règles.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Filipe Lopes Tavares, Ministre des affaires étrangères, des communautés et de la défense de la République de Cabo Verde.

M. Lopes Tavares (Cabo Verde) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec un grand plaisir que nous participons à la présente session de l'Assemblée générale sous la sage présidence de M. Peter Thomson, à un moment où nous faisons face à de grands défis, mais sommes aussi les témoins des désirs et aspirations légitimes de l'humanité à un monde plus juste et plus solidaire. Nous sommes

particulièrement fiers et heureux de voir un représentant d'un petit État insulaire en développement conduire les travaux de l'Assemblée. Nous lui souhaitons plein succès durant son mandat et l'assurons de l'entière coopération et de la pleine disponibilité de la délégation caboverdienne.

Nous remercions également son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, de son excellent travail et le félicitons de ses efforts inlassables et de son dévouement, ainsi que de la transparence et de l'ouverture avec lesquelles il a dirigé le processus d'audition des candidats au poste de Secrétaire général. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, des étapes importantes ont été franchies dans le cadre du processus de réforme en cours au sein de l'Organisation.

Au nom du Gouvernement caboverdien, nous tenons également à saluer et à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, alors que nous approchons de la fin de ses deux mandats. Nous lui sommes reconnaissants de son travail et des efforts qu'il a déployés pour consolider la paix et la sécurité internationales, œuvrer en faveur de relations plus solidaires, fraternelles et équitables, lutter contre la pauvreté et réaliser un développement équilibré et durable pour tous. En tant que petit État insulaire en développement, Cabo Verde a grandement apprécié son dévouement en faveur de l'édification d'un monde meilleur, en particulier sa contribution à l'organisation et au succès de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa, ainsi que le rôle qu'il a joué dans l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En ce qui concerne l'Accord de Paris, Cabo Verde se félicite du nombre d'États qui l'ont ratifié depuis avril.

En tant que petit État insulaire, Cabo Verde fonde sa politique étrangère sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et est convaincu que le multilatéralisme est le moyen le plus approprié d'aborder les questions à l'ordre du jour international. Cabo Verde prône et privilégie la recherche de consensus aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion du dialogue dans le règlement des conflits et la défense du droit international, qui sont autant d'éléments indispensables au progrès de l'humanité.

Nous notons avec préoccupation que les conflits armés se multiplient en général, mais plus particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient. Il y a

une recrudescence de l'instabilité dans plusieurs régions du monde, une crise humanitaire sans précédent qui a provoqué un grand nombre de réfugiés, des migrations irrégulières, des violations massives des droits de l'homme, la pauvreté et le manque de cohésion sociale, l'aggravation des inégalités entre les pays riches et les pays pauvres, la multiplication des actes de terrorisme et des atrocités, et l'augmentation de la criminalité transnationale, notamment le trafic de drogues. Tous ces phénomènes, que nous observons et sur lesquels nous ne pouvons fermer les yeux, nous interpellent et nous obligent à agir collectivement.

Les conflits et les foyers de tensions qui perdurent sur le continent africain continuent de nous préoccuper, en particulier en Libye, au Soudan du Sud, en Somalie et au Mali. Cabo Verde appuie les efforts déployés par l'Union africaine pour trouver des solutions à ces problèmes qui touchent la paix et la sécurité de ces pays frères. Toujours à propos de notre continent, nous nous félicitons de la récente décision du Maroc de réintégrer l'Union africaine. Nous espérons que les raisons qui ont motivé son retrait seront résolues dans le cadre d'une coopération régionale renforcée entre les membres de l'Union du Maghreb arabe, contribuant ainsi à la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, Cabo Verde comprend l'urgence de trouver des solutions aux conflits existants et encourage la poursuite des négociations, seul moyen d'y parvenir. Nous souhaitons insister tout particulièrement sur la nécessité de reprendre les négociations en vue d'une paix durable qui permettrait aux deux États, Israël et la Palestine, de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. En outre, nous encourageons la poursuite des efforts visant à trouver une solution négociée en Syrie qui mettrait fin au conflit et aux souffrances du peuple syrien.

Le terrorisme est un phénomène qui touche tous les pays et toutes les régions de la planète, que ce soit directement ou indirectement, et nul ne peut rester indifférent face à la violence et aux souffrances immenses qu'il inflige à des populations entières. En tant que problème mondial, il s'agit de l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales, qui exige donc une réponse mondiale. Aucun pays, grand ou petit, riche ou pauvre, ne peut lutter seul et efficacement contre ce fléau.

Cabo Verde condamne sans réserve les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Nous réaffirmons notre volonté

de coopérer avec les autres États, ainsi qu'avec le système des Nations Unies afin de mettre en œuvre les recommandations visant à prévenir et à contrer cette menace. C'est pourquoi Cabo Verde salue le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, qui a été lancé en janvier, ainsi que les résultats du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Compte tenu des injustices et des inégalités qui existent partout sous une forme ou sous une autre, mon gouvernement estime que cette situation nous oblige à unir nos efforts afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme et ses protocoles facultatifs constituent le socle pour construire des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives, dans lesquelles les libertés et droits fondamentaux sont au cœur du développement. Qui plus est, nous estimons que les institutions de défense des droits de l'homme et de la société civile jouent un rôle indispensable pour promouvoir les droits inhérents à l'être humain.

Comme cela a été souligné durant le débat thématique de haut niveau sur les droits de l'homme en juillet dernier, consacré au thème « Les droits de l'homme au centre de l'action mondiale », les défis liés aux changements climatiques, au terrorisme, à l'extrémisme violent, aux conflits et aux crises humanitaires n'appellent pas seulement des actions coordonnées à tous les niveaux, mais aussi la promotion constante de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

Les violations massives de ces droits et le déni des droits civils, politiques, sociaux et culturels freinent la pleine réalisation des objectifs de développement durable, en particulier la protection et l'exercice des droits des populations les plus vulnérables. Nous sommes par ailleurs convaincus que le droit au développement représente un principe de base pour la cohésion sociale et la réduction des inégalités sociales au sein des pays et entre eux. Puisque nous célébrons le trente et unième anniversaire de la Déclaration de Vienne sur le droit au développement, il est important que les principes qui y sont posés soient respectés et appliqués. Pour ce qui est de protéger les plus vulnérables, Cabo Verde se félicite de la Déclaration politique adoptée à la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida (résolution 70/266), organisée en juin, qui plaide pour l'accès au traitement, en particulier pour les plus vulnérables, sur la base du principe de non-discrimination et de non-stigmatisation.

Cabo Verde voit avec préoccupation la crise humanitaire provoquée par les déplacements massifs de réfugiés et de migrants et salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) à l'occasion de la réunion de haut niveau sur les migrants et les réfugiés qui a été organisée le 19 septembre. Nous pensons qu'une partie importante des problèmes actuels peut être réglée par la mise en œuvre efficace des pactes mondiaux sur le partage des responsabilités et pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui devraient être adoptés l'année prochaine. En outre, nous appelons à la bonne application des conventions internationales relatives à cette question et insistons sur la nécessité de lutter contre les causes profondes de ce phénomène.

Le thème de la présente session de l'Assemblée générale, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », ne pouvait être mieux choisi. Il est à la fois judicieux et pertinent. Judicieux, parce qu'une partie importante du travail et de l'attention des Nations Unies jusqu'en 2030 sera de fait consacrée à la réalisation des objectifs de développement durable, et pertinent, parce qu'un an après l'adoption historique du Programme 2030, nous avons la possibilité d'exprimer nos points de vue sur la manière d'atteindre les objectifs que nous avons fixés et de surmonter les obstacles qui persistent et pourraient compromettre la promesse qui a été faite à l'échelle mondiale de ne laisser personne de côté.

Pour nous, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 suppose d'améliorer les moyens de mise en œuvre, en particulier dans les domaines du financement, du transfert de technologie, du renforcement des capacités et de la participation au commerce international. En outre, nous allons devoir mettre en place un mécanisme de suivi des politiques nationales et régionales, afin que le système des Nations Unies soit pleinement informé.

Les conséquences dévastatrices des catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques, qui pèsent lourdement sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, nous rappellent à quel point il est urgent de mettre en œuvre les recommandations du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Mettre en place une économie à faible émission de carbone et créer la résilience et les capacités de s'adapter ne sont plus une option pour beaucoup. C'est désormais un impératif pour bâtir une économie durable, en particulier dans les pays

insulaire ou les archipels, dont la survie est menacée par les changements climatiques.

Malgré les défis inhérents à la mise en œuvre du Programme 2030, le caractère ambitieux de celui-ci nous offre une occasion incomparable de promouvoir la solidarité et la coopération internationales à un niveau sans précédent dans l'histoire humaine. Le système des Nations Unies va par conséquent être appelé à travailler de manière unie, en évitant les doubles emplois, en renforçant les capacités de suivi et de mise en œuvre aux niveaux national et régional, en détectant les nouveaux problèmes, en offrant des solutions adaptées à chacun et en respectant les spécificités et caractéristiques de chaque pays.

Je ne saurais conclure sans indiquer que Cabo Verde, qui est un petit État insulaire, s'emploie à développer une économie durable et dynamique, dotée d'un secteur privé solide et d'organismes de réglementation renforcés. Pour bâtir une économie résiliente en phase avec les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir envisage de développer des partenariats stratégiques afin de réduire les risques et de limiter au minimum les faiblesses. Toutefois le défi que cela représente pour un petit pays vulnérable comme Cabo Verde dépasse nos capacités nationales en matière de mobilisation des ressources financières et techniques et nécessite un appui plus coordonné et prévisible de la part de la communauté internationale en général, et du système des Nations Unies en particulier.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick Mitchell, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Commonwealth des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*) : L'année prochaine à cette époque, les élections générales auront eu lieu aux Bahamas. Cela veut dire que c'est la dernière fois que je prends la parole à l'Assemblée générale sous la législature actuelle. Pour moi, ce fut un privilège particulier que de venir à l'Assemblée, un privilège que je chéris depuis la première fois où je suis monté à cette tribune en 2002. Je voulais faire quelque chose de particulier cette année, et c'est pourquoi j'ai l'honneur d'avoir avec moi quelques-uns de mes compatriotes des Bahamas, et notamment plusieurs responsables religieux et de la société civile de la communauté de Fox Hill, qui est ma circonscription, à savoir le révérend J. Carl Rahming et M^{me} Rahming; l'archevêque Carrington Pinder et M^{me} Pinder; le

révérend Hartman Nixon et M^{me} Nixon; le révérend Daniel Hall et M^{me} Hall; le révérend Warren Anderson et M^{me} Anderson et la révérende Sherelle Saunders. Je salue également le porte-parole de l'opposition pour les affaires étrangères, le député Hubert Chipman et sa femme.

La politique du Gouvernement bahamien veut qu'autant que faire se peut il y ait consensus entre les partis en ce qui concerne la politique étrangère afin de garantir une transition sans heurt entre les idées et les politiques. Par ailleurs, les responsables de la société civile sont ici aujourd'hui parce que je voulais leur montrer, que contrairement au discours très répandu, la politique étrangère n'est pas une discipline universitaire ésothérique, mais un exercice bien concret en lien avec la vie des membres de ma circonscription et de tous les citoyens ordinaires du monde. Je me félicite donc de leur présence.

Jack Lew, le Secrétaire au Trésor des États-Unis, a parlé lors d'une récente interview télévisée de l'utilité d'ouvrir un compte en banque, de l'utilité de l'épargne et de l'importance de la participation des gens ordinaires à l'économie de son pays. Son message était éloquent. Mais dans toute la Caraïbe, où la tradition a toujours été de fêter la naissance d'un enfant en lui ouvrant un compte en banque pour son baptême, il est devenu aujourd'hui très difficile pour un enfant, sans parler d'un adulte, d'ouvrir un compte en banque, à tel point que beaucoup disent que tout est fait pour nous empêcher de rejoindre le système financier.

À vrai dire, cela n'est pas un problème propre aux Caraïbes, puisqu'un ministre britannique m'a raconté qu'un des hommes politiques les plus en vue de son pays n'avait pas pu ouvrir de compte en banque pour sa fille de 12 ans parce qu'elle était considérée comme une « personne politiquement exposée ». C'est parfaitement faux, de toute évidence, mais le problème est que la réglementation excessive imposée à certains pays par l'Organisation de coopération et de développement économiques a eu des conséquences fâcheuses et inattendues. Tout d'un coup, être un homme politique ou un membre de la famille d'un homme politique signifie que vous pourriez vous voir refuser l'accès aux services bancaires offerts dans le monde entier parce que les « risques seraient trop élevés ». C'est injuste.

J'ai voulu commencer mon discours sur cette remarque pour bien faire comprendre ce que tous les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) décrivent lorsqu'ils parlent des dangers de la « diminution des

risques ». Le récit que je viens de faire n'est qu'une pièce de tout le puzzle. Les banques dans le monde développé, principalement aux États-Unis, refusent parfois d'encaisser les chèques de certaines banques des Caraïbes au prétexte que les risques de sanction qui pèsent sur les banques caribéennes pour non-respect des nouvelles règles sont trop élevés et le niveau de ces transactions trop faible. En conséquence, ces services bancaires sont en train de disparaître partout dans la région des Caraïbes.

Il s'agit des mêmes Bahamas et Caraïbes où des dizaines de millions de personnes venues des États-Unis et d'Europe se rendent chaque année. Ces visiteurs s'attendent à ce que tous les services et commodités modernes soient disponibles quand ils atterrissent pour plonger dans l'eau et se dorer au soleil sur la plage. Du fait des nouvelles règles financières, les îles des Caraïbes, qui sont décrites dans les brochures touristiques comme des paradis, sont traitées par les banques des pays développés comme si elles étaient Sodome et Gomorrhe. Les régulateurs financiers emploient des expressions péjoratives telles que « paradis fiscaux » et imposent des règles et sanctions injustes sur ces sociétés, ce qui risque de priver nos pays d'envois de fonds très précieux ou encore de rendre impossible le paiement des frais de scolarité des étudiants bahamiens ou caribéens à l'étranger. Tandis qu'on détruit ainsi nos petits pays, on nous demande par ailleurs, y compris en faisant pression sur nous, de voter pour telle ou telle cause servant l'intérêt des pays développés. Alors voici la question que posent nos dirigeants et nos peuples : « Qu'avons-nous à gagner dans tout ça? »

Aucun pays de la CARICOM, à commencer par les Bahamas, ne protège un quelconque comportement illégal. Tous les accords en vigueur concernant le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale illégale sont respectés et appliqués. Les attaques dirigées contre les Bahamas et la région de la CARICOM sont injustes et non fondées. Les attaques récentes qu'on a pu lire dans la presse à propos du secteur des services financiers aux Bahamas sont tout simplement condamnables et constituent des violations des normes internationales. Nous les réfutons. D'ordinaire, cette instance n'est pas le lieu pour soulever des questions d'ordre moral. Mais les pays développés sont en train d'appliquer des critères moraux douteux. Bien qu'ils aient eux-mêmes des lois garantissant la vie privée et empêchant que des biens privés ne soient saisis illégalement par l'État, ils prétendent que le fait que nos pays, même s'ils sont indépendants et libres d'agir comme ils veulent,

servent de banquiers à ceux qui veulent profiter de la concurrence fiscale est en quelque sorte immoral car cela prive le monde développé de revenus légitimes. Mais, c'est tout simplement faux.

Les statistiques montrent que les richesses accumulées dans les secteurs offshore reviennent vers les pays développés et que ces secteurs offshore profitent par conséquent au monde développé. Nous avons un autre argument moral à avancer. Si les sociétés caribéennes s'effondrent du fait de la réglementation excessive imposée par des pays tiers, le vrai préjudice moral sera la destruction de millions de familles qui en résultera. À ceux qui prétendent qu'il est immoral de se dérober à son devoir de payer des impôts dans le pays où l'on vit – et nous sommes d'accord sur ce point –, nous répondons qu'ils ont la responsabilité morale de comprendre qu'imposer des règles excessives, changer les règles de jeu, ne pas garantir des conditions équitables dans le secteur des services financiers et appliquer une politique de diminution des risques peut avoir des conséquences sur le plan éthique. C'est à ceux qui imposent ces réglementations de régler le problème. Il s'agit d'un impératif moral.

Les Bahamas se félicitent d'avoir rejoint les États-Unis d'Amérique et d'autres au sein du réseau *Safe Ocean* (Des océans sûrs), une initiative mondiale touchant tous les aspects de la lutte contre les pêches illégales, y compris la détection, la répression et les poursuites. Mercredi dernier, j'ai eu le privilège de déposer notre instrument d'accession à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. C'est également dans un souci de garantir une bonne gouvernance des océans que les Bahamas ont décidé de se porter candidates à un nouveau mandat au Conseil de l'Organisation maritime internationale (OMI), au sein duquel nous sommes connus pour faire respecter les normes les plus élevées en matière de sûreté maritime, de sécurité et de protection de l'environnement. Je demande aux États Membres d'appuyer la réélection des Bahamas au Conseil de l'OMI.

Il faut élargir et moderniser les indicateurs de financement du développement utilisés pour mesurer le niveau de développement et les besoins en développement. Nous continuons d'affirmer que le produit intérieur brut par habitant ne devrait pas être le critère principal pour déterminer si un pays est éligible

pour recevoir une assistance économique internationale ou bénéficier d'un accès préférentiel au financement du développement.

Preuve de l'importance que les Bahamas accordent à la promotion des femmes, M^{me} Marion Bethel a été désignée candidate et élue au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en mai. Nous sommes certains que M^{me} Bethel contribuera aux efforts du Comité en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.

Un problème plus délicat consiste à faire en sorte que les jeunes hommes ne soient pas laissés de côté dans nos sociétés. Dans tous les domaines universitaires, les jeunes hommes se battent pour survivre et suivre le rythme, et se préparer à participer à la société. Le Gouvernement s'emploie aujourd'hui à prendre des mesures correctives pour veiller à ce qu'ils ne restent pas à la traîne. Il me plaît d'indiquer que notre délégation aujourd'hui compte deux jeunes hommes des îles Abaco qui ont gagné un concours pour assister à cet événement qu'est le débat général de l'Assemblée. Ils sont rejoints par une jeune lauréate et nous sommes fiers de les voir parmi nous. De manière générale, nous devons lutter pour que tous les jeunes hommes et toutes les jeunes femmes s'intègrent à l'économie formelle. Les jeunes sont notre avenir, et nous devons veiller à ce qu'ils comprennent que ces processus font partie de l'économie générale.

J'ai le plaisir d'annoncer que les Bahamas sont candidates à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021. Je demande à tous les États Membres d'appuyer les Bahamas pour qu'elles soient élues au Conseil.

Chaque jour, notre pays de 400 000 habitants est confronté à l'arrivée de ressortissants haïtiens et cubains en quête d'une vie meilleure. Il nous est extrêmement difficile et coûteux sur le long terme de contrôler et d'empêcher ces incursions. C'est pourquoi nous travaillons avec Cuba et Haïti pour régler cette question sensible et délicate, ainsi qu'avec les États-Unis, qui sont le pays de destination privilégié par ces personnes. C'est également une raison de plus pour faire en sorte que les relations entre les États-Unis et Cuba soient plus étroites et normalisées. Nous allons continuer d'appuyer l'appel à la levée de l'embargo économique sur Cuba lorsque l'ONU votera prochainement sur cette question. Notre pays se félicite par ailleurs de la tenue des élections le mois prochain en Haïti. Les Bahamas

ont promis de dépêcher des observateurs à l'occasion de ces élections.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon, pour son leadership, sa vision et ses efforts infatigables. Nous le remercions de ses loyaux services et lui adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine est actuellement en cours. La région de la CARICOM, y compris les Bahamas, est essentiellement composée par la diaspora africaine. Au cours de cette décennie, un homme d'ascendance africaine a présidé à la destinée du pays le plus puissant du monde. Des milliers de personnes aux Bahamas et dans toute la Caraïbe sont fières de cet exemple de réussite. Nous lui adressons nos meilleurs vœux alors qu'il s'apprête à quitter ses fonctions.

Une photo a été prise d'un petit garçon noir dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche. On y voit le Président se pencher pour que le garçon puisse toucher ses cheveux. C'est un peu comme si le jeune garçon voulait s'assurer que quelqu'un comme lui, avec des cheveux comme les siens, pouvait vraiment être le Président des États-Unis d'Amérique. Cela illustre la négativité à laquelle se heurtent les personnes d'ascendance africaine dans le monde entier. Pour des milliers de jeunes garçons et filles noirs aux Bahamas le succès du Président des États-Unis est une preuve d'espoir.

Il ne faut pas laisser la vague de personnes abattues par la police aux États-Unis ternir cette image. Nous pensons qu'il est indispensable, en cette décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, que notre voisin le plus proche, les États-Unis, comprennent la nécessité de faire ce qui est juste.

Le Président des États-Unis a affirmé qu'il croyait en une démocratie libérale. Nous appuyons cette position. Tous les pays de la CARICOM, y compris les Bahamas, sont, sans exception, de parfaits exemples de démocraties libérales. Ils se caractérisent par le pluralisme idéologique, des économies capitalistes, le multipartisme, des élections régulières, l'indépendance du système judiciaire, un faible niveau de corruption institutionnelle et une population qui est régulièrement consultée sur les politiques à mener. Cet organe mondial a donc tout intérêt à faire en sorte que les sociétés de la région de la CARICOM survivent. C'est précisément ce que Michael Manley, feu le héros national de la

Jamaïque, a déclaré à cette même tribune il y a plusieurs décennies.

Trois papes successifs, Jean-Paul II, Benoît XVI et François, ont décrété que le capitalisme doit s'accompagner d'une conscience morale. Nos pays fonctionnent tous dans ce contexte. Les valeurs chrétiennes de tolérance et de respect pour le caractère sacré de l'individu et de l'état de droit persistent. Les millions de touristes qui visitent la région peuvent en attester.

Je voudrais donc terminer par là où j'ai commencé, par la diminution des risques et les questions relatives aux changements climatiques. Alors qu'elles possèdent de si nombreuses caractéristiques positives, comment se fait-il que tout soit fait, semble-t-il, pour ignorer et compromettre le succès de nos sociétés, qui sont de exemples brillants de ce que le monde dit souhaiter? C'est moralement déconcertant et juridiquement indéfendable. Nous sommes petits, et nous n'avons pas d'armée à déployer pour imposer un résultat. Nous ne pouvons pas forcer les résultats. Pour paraphraser un juge américain, nous n'avons que notre voix et avec cette voix nous disons aujourd'hui : l'appel à l'aide moral est la demande de secours morale. C'est à l'Organisation des Nations Unies que nous avons des chances égales. C'est l'instance appropriée pour défendre notre cas, qu'il s'agisse du secteur bancaire, des services financiers, des changements climatiques, du développement durable, du financement du développement, des migrations ou simplement de notre survie.

Il est dit dans les Écritures : « Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux leur appartient. » Il y est également dit : «...toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites. » Par conséquent, en tant que représentant de « l'un de ces plus petits », nous usons de notre autorité morale pour dire qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Osman Mohammed Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : Cette année, le peuple de l'Érythrée a célébré le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance en 1991. Durant les années difficiles de la guerre d'indépendance, très peu nombreux étaient ceux qui pensaient que les

Érythréens et leurs dirigeants étaient capables de réaliser cette aspiration historique, les chances étant très largement en leur défaveur.

Contrairement à d'autres luttes de libération, c'étaient les deux superpuissances – les États-Unis et l'Union soviétique, et non pas seulement l'une ou l'autre – qui cherchaient à étouffer par la force armée les aspirations de l'Érythrée à l'autodétermination. Néanmoins, le peuple érythréen et son mouvement de libération – le Front populaire de libération de l'Érythrée, prédécesseur du Front populaire pour la démocratie et la justice actuel – étaient convaincus de la justesse de leur cause, de leur détermination et de leur capacité à gagner la guerre et à remporter cette bataille inégale.

La lutte menée après l'indépendance pour édifier la nation a été elle aussi complexe et difficile. Nous avons été contraints de mobiliser de précieuses ressources humaines et économiques pour nous défendre contre les guerres d'agression et de subversion. Nous avons souffert de l'occupation de notre territoire souverain, en violation du droit international et d'une décision arbitrale internationale contraignante. Nous avons fait l'objet d'une hostilité incessante, de sanctions, de pressions économiques, financières et diplomatiques, ainsi que d'attaques armées et d'une guerre psychologique.

Notre peuple, en particulier nos jeunes, ont été visés par des politiques qui encourageaient activement leur migration, ce qui a entraîné beaucoup de souffrances et de pertes en vies humaines aux mains des trafiquants de personnes. Le résultat inévitable de ces politiques a ensuite été présenté comme une preuve contre l'Érythrée. Le Président Obama lui-même a déclaré publiquement qu'il avait « renouvelé des sanctions contre certains des pires responsables de violations, y compris... l'Érythrée ». Et il a ajouté, « Nous travaillons en partenariat avec des groupes qui aident les femmes et les enfants à échapper à l'emprise de leurs agresseurs. » L'objectif était de changer le régime et de mettre l'Érythrée à genoux.

Face à ces attaques concertées, rares étaient ceux qui donnaient à l'Érythrée quelque chance que ce soit. Nous étions déjà « passés par profits et pertes », et notre effondrement imminent était annoncé régulièrement. Cependant, une fois encore, l'Érythrée, résiliente, et les Érythréens du pays et de la diaspora ont pu rallier la force nécessaire pour résister à cet assaut et protéger leur liberté durement acquise grâce à leur patriotisme, leur cohésion, leur simple détermination et leurs sacrifices.

Après 15 années difficiles, l'Érythrée aujourd'hui se relève.

La majorité des objectifs du Millénaire pour le développement ont été atteints. L'économie redémarre. Les infrastructures sont en cours de construction. Des conditions favorables ont été créées pour offrir aux jeunes de nombreuses possibilités pour une éducation de qualité, une formation professionnelle, des conditions de vie décentes et une participation active à la vie politique. L'engagement régional et international du pays est en hausse. La politique contre-productive d'isolement de l'Érythrée montre lentement mais sûrement qu'elle est vouée à l'échec. Les pressions, la coercition et l'hostilité auxquelles l'Érythrée a été confrontée ne sont ni exceptionnelles ni remarquables. Dans notre région, la Corne de l'Afrique, ces politiques ne sont qu'un élément d'une politique erronée à l'œuvre depuis plus d'un quart de siècle et qui a alimenté la violence, les conflits, l'instabilité et la fragmentation, ainsi que l'extrémisme et le terrorisme.

Partout dans le monde, il existe de nombreuses nations éprises de dignité et désireuses de prendre des décisions en toute indépendance, qui défendent l'égalité souveraine des nations, qui cherchent à définir des voies politiques et économiques adaptées à leurs conditions, ainsi qu'à tirer parti de leurs ressources naturelles et humaines. Elles ont dû faire face à la colère de ceux qui souhaitent préserver leur domination et leurs privilèges, et étaient prêts à recourir à toutes sortes de coercition et de subversion, y compris des sanctions, des blocus et des interventions armées.

Des politiques insoutenables de cupidité et de pillage et le recours dangereux à des pressions unilatérales et à la force pour s'assurer des avantages unilatéraux, au lieu de chercher un terrain d'entente et d'intérêts mutuels, mettent le monde sur une voie extrêmement dangereuse. La survie même de la planète et de l'humanité est en grand danger en raison des systèmes de production et de consommation non viables et du gaspillage de grande ampleur qui en découle. Dans ce contexte, l'Érythrée tient à souligner que la décision attendue par les États-Unis d'adopter une législation qui annule l'immunité souveraine nationale constitue une violation du droit international et un précédent dangereux, aux conséquences graves. Bien que les difficultés et les dangers auxquels nous devons faire face soient graves et difficiles, notre monde est encore plein de possibilités.

L'équilibre mondial du pouvoir et de la richesse est en train de changer. Il présente de nouvelles sources de croissance, de dynamisme et d'innovation – non seulement dans des économies émergentes qui suscitent l'admiration, mais aussi dans de nombreux autres pays. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, les gens ordinaires font entendre leur voix et leurs actions en se mobilisant, en s'organisant et en luttant contre la domination de quelques privilégiés. Ils luttent pour un monde plus égal et plus juste. Les appels au respect du droit international et à la refonte et à la revitalisation de l'ONU et des institutions financières mondiales – afin de les rendre plus représentatives et démocratiques – sont généralisés, insistants et souvent soutenus par des initiatives concrètes et des actions concertées.

Dans notre région, la Corne de l'Afrique, les deux dernières décennies ont généralement été une période d'occasions manquées, de jeux à somme nulle et de conflits et de revers répétés. Même aujourd'hui, la situation est encore très tendue, pleine de risques et de dangers. Pourtant, les récents développements indiquent la possibilité d'un nouveau départ et d'une relance de la vision des années 1990 d'une Corne de l'Afrique pacifique, progressiste, économiquement dynamique et coopérative.

L'Érythrée a souvent parlé des hostilités et des injustices qu'elle a subies, des difficultés auxquelles elle est confrontée et des luttes vaillantes menées par son peuple. C'est une expérience qu'elle partage avec beaucoup d'autres peuples et nations. Cette expérience informe les opinions et les politiques de notre pays. Pourtant, l'Érythrée ne s'attarde pas sur le passé. Elle préfère plutôt se tourner vers l'avenir. Elle tient à tirer parti de ses réalisations encourageantes afin de transformer son économie et sa société et d'atteindre les objectifs de développement durable en s'appuyant principalement sur l'énergie, les compétences et les initiatives de son peuple et sur l'utilisation judicieuse de ses ressources naturelles.

Elle est également déterminée à travailler activement, de manière constructive et en collaboration avec ses voisins pour la paix, la stabilité et la prospérité dans les régions de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge. Elle cherche à favoriser des liens de solidarité et de soutien mutuel avec toutes les nations, tous les peuples et toutes les organisations qui luttent pour un monde exempt des fléaux de la guerre et de la pauvreté et pour le respect de la dignité humaine. Enfin, l'Érythrée

est résolue à coopérer avec toutes les nations en toute modestie et avec assurance.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfred Elrington, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale pour son élection à la présidence de la soixante et onzième session de l'Assemblée. Je tiens à lui assurer le plus grand soutien de Belize.

Il y a trente-cinq ans, le Belize est devenu un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette adhésion a confirmé notre indépendance, notre souveraineté et notre intégrité territoriale, et notre place à égalité au sein de la communauté des nations. Malheureusement, cette adhésion n'a pas permis de résoudre la revendication territoriale que le Guatemala a formulée contre notre pays il y a quelque 80 ans.

Notre bilan depuis notre indépendance confirme que le Belize considère sacro-saints la dignité de l'être humain, les principes de justice, d'égalité, d'inclusivité et l'état de droit. Les Béliziens sont naturellement altruistes et compatissants. Au cours des premières années de notre indépendance, lorsque la guerre civile ravageait notre région d'Amérique centrale, le Belize a été l'espoir et le sanctuaire de choix de milliers de réfugiés, y compris des Guatémaltèques, cherchant désespérément à échapper aux fléaux de la guerre, de la pauvreté et de l'oppression. Le Belize a accueilli des milliers de réfugiés, représentant bien plus de 30 % de notre population à l'époque. En effet, même à ce jour, le flux de migrants dans notre pays continue sans relâche. Le Belize est une nation de migrants vivant dans l'unité, la paix et l'harmonie.

Notre diversité, notre identité nationale et notre fierté ont longtemps été une source de force pour notre peuple. Nous n'avons jamais reculé devant les menaces répétées à notre sécurité posées par notre voisin, le Guatemala. Nous restons déterminés à protéger et à préserver notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Bien que de nombreux périls se cachent le long de nos frontières forestières et dans nos territoires maritimes et riverains, nous avons protégé et patrouillé nos frontières avec détermination, afin d'assurer la sûreté et la sécurité de notre patrie bien-aimée. Parallèlement, nos diplomates infatigables se sont efforcés de résoudre ce différend territorial de longue

date, qui est notre principale préoccupation en matière de politique étrangère, en utilisant toutes les voies et tous les moyens diplomatiques dont ils disposent.

Malheureusement, mais c'était à prévoir, il y a eu des incidents entre le personnel civil et militaire du Belize et du Guatemala sur notre frontière sud le long du fleuve Sarstoon. Le personnel naval guatémaltèque a à plusieurs reprises empêché l'entrée pacifique et la sortie de civils et militaires béliziens sur le fleuve, en affirmant à tort qu'il leur appartient. Cependant, comme la rive nord du fleuve est clairement sur le territoire du Belize, l'utilisation sans entrave et la jouissance de ce côté du fleuve est le droit de chaque Bélizien. Le Belize a donc promptement et dûment protesté contre chaque tentative d'empêcher nos citoyens d'utiliser la rivière. En outre, nous avons entamé un dialogue avec nos homologues guatémaltèques sous les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des États Américains en vue de mettre rapidement fin à cette pratique potentiellement dangereuse.

Dans le même temps, la situation le long de notre frontière occidentale a également été difficile. L'entrée illégale continue par des intrus armés du Guatemala a persisté en dépit des efforts courageux de notre patrouille frontalière pour les dissuader. Les intrus se livrent impunément, jour et nuit, à l'orpaillage, à la chasse au gibier et aux oiseaux, au pillage des temples mayas, à l'exploitation forestière illégale et à la culture de la marijuana, à des fins commerciales. Entre-temps, notre forêt inestimable est décimée, nos eaux potables et marines sont compromises et nos récifs coralliens sont asphyxiés par les sédiments qui coulent des montagnes déboisées après chaque averse torrentielle.

Tout à fait conscient de l'impact environnemental dévastateur que de telles pratiques ont sur les pays voisins et au-delà, le Belize ne peut se permettre de laisser la même chose lui arriver. De temps à autre, lorsque nous tentons d'arrêter ces intrus, des armes à feu sont utilisées par le personnel de sécurité du Belize et par les intrus, qui sont toujours armés. Ainsi, entre septembre 2014 et mars 2016, un officier de la police touristique du Belize a été tué et un sergent de la Force de défense du Belize a été pris en embuscade et blessé par balles, non mortellement toutefois, par des intrus entrant au Belize depuis le Guatemala.

Malheureusement, et au grand regret du Belize, le 20 avril 2016, un mineur guatémaltèque a été tué, et son père et son frère blessés lorsqu'ils ont croisé en pleine nuit une patrouille bélizienne dans l'un de

nos parcs nationaux protégés. La police bélizienne a aussitôt lancé une enquête. En outre, les fonctionnaires de l'Organisation des États américains (OEA) affectés à la zone contiguë entre le Belize et le Guatemala ont immédiatement ouvert leur propre enquête. Par ailleurs, à la demande spécifique du Guatemala, le Belize a prié le Secrétaire général de l'OEA de procéder officiellement à une enquête indépendante spéciale sur cet incident. L'OEA a mandaté deux spécialistes de haut rang, éminemment qualifiés, pour mener cette enquête spéciale, avec le plein accord du Gouvernement guatémaltèque, qui n'en ignore rien. Au moment de leur nomination, le Guatemala n'a exprimé aucune réserve – pas plus sur leur compétence que sur leur moralité ou autre, pour mener cette enquête. En août, la Commission spéciale a remis ses conclusions au Secrétaire général de l'OEA.

Le rapport révèle que le défunt avait été détenu par des forces de sécurité au Belize à peine un mois avant l'incident. Au moment de son arrestation, il portait illégalement un fusil de calibre 22 et était en possession illégale de gibier. Il n'avait été ni maltraité, ni arrêté ni poursuivi en justice par les autorités béliziennes. Au contraire, il avait été renvoyé dans son pays, rapidement et en toute sécurité. Le rapport révèle également que le défunt, son frère – mineur lui aussi – et leur père avaient, sciemment et illégalement, pénétré très avant sur le territoire du Belize dans la nuit de l'incident, et qu'aucune des blessures infligées n'était due aux armes que portaient les membres des Forces de défense du Belize. Les blessures ont été infligées par des armes à feu de petit calibre que portaient, la nuit de l'incident, deux membres d'une organisation non gouvernementale locale de conservation de la nature, qui faisaient partie de la patrouille bélizienne. Des coups de feu ont été tirés par les deux groupes, les Guatémaltèques et la patrouille mixte bélizienne, en cette funeste nuit. Puis, le lendemain matin, après avoir pénétré illégalement sur le territoire du Belize, des éléments de l'armée guatémaltèque, ainsi que des civils résidant dans un village guatémaltèque avoisinant, se sont rendus sur la scène de l'incident, ont contaminé les lieux, et en ont retiré des éléments de preuve qu'ils ont refusé de remettre alors qu'ils auraient pu être utiles à l'enquête.

À la suite de cet incident, le Guatemala a lancé une campagne fanatique de relations publiques contre le Belize, alléguant à tort que les Forces de défense du Belize étaient responsables de la mort du mineur. En outre, le Président guatémaltèque a annoncé

publiquement le rassemblement de contingents le long de nos frontières occidentale et méridionale.

Or le rapport de la Commission indépendante spéciale relate ce qui s'est réellement passé la nuit de l'incident. Ses constatations impartiales et objectives ont confirmé le bien-fondé de la position du Belize dès le début, et le caractère absolument infondé des allégations portées contre notre pays par le Guatemala. Le rapport exonère intégralement le Belize de toute responsabilité dans l'incident. Il met en évidence le fait que les accusations du Guatemala contre le Belize et contre le personnel des Forces de défense du Belize sont sans fondement. Depuis, le Guatemala a publiquement rejeté le rapport de la Commission. Toutefois, il est sans aucun doute irresponsable – si ce n'est répréhensible et totalement inacceptable – que le Guatemala cherche à présent à refuser les résultats d'un processus qu'il avait expressément requis et accepté, et qui a été mené par des professionnels indépendants provenant de pays tiers et nommés par l'OEA, présentant toutes les qualités voulues et sans intérêts particuliers à défendre. En outre, le fait qu'un pays menace arbitrairement d'employer la force contre son voisin est totalement injustifié, imprudent et dangereux; cela s'inscrit par ailleurs en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et ne saurait en aucun cas être toléré.

Le Belize n'a qu'un seul souhait : vivre dans la paix et l'harmonie avec tous ses voisins, y compris le Guatemala. Nous sommes bien conscients que, en raison du nombre sans cesse croissant de Guatémaltèques qui entrent illégalement dans notre pays pour piller nos ressources naturelles et se livrer à des activités illicites et destructrices, le risque d'incidents et de conflits violents s'accroît chaque jour et est de plus en plus problématique. Dans un tel contexte, il est impératif et urgent de mettre fin rapidement et pacifiquement aux revendications territoriales anachroniques et infondées qui visent notre pays.

Le Belize reconnaît la place centrale de l'ONU dans l'ordre multilatéral et le rôle qu'elle remplit en tant que force de cohésion pour la défense du bien commun. De même, son rôle de premier plan demeure essentiel pour la paix et la sécurité internationales, le développement et l'état de droit. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 permettra véritablement au monde entier de franchir une étape historique. L'essence du développement durable est inscrite dans la Constitution du Belize. Notre développement économique a pleinement souscrit à l'indivisibilité des politiques

sociales et environnementales. Dès le début des années 90, le Belize a commencé à mettre en place, pour ses industries naissantes, des plans de développement conformes à un régime juridique progressiste en faveur de la protection de l'environnement.

En complément de ces évolutions survenues aux plans économique et environnemental, le Belize s'attelle progressivement à assurer la gratuité de l'enseignement public aux niveaux primaire et secondaire. Il a établi une Commission des droits fonciers des Mayas afin de mettre en œuvre des mesures visant le recensement et la protection des droits découlant du régime foncier coutumier maya. Il est en train de déployer une politique nationale relative à l'assurance santé, et des travaux sont en cours pour promouvoir les efforts nationaux en faveur de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

Le débat national sur les questions sociales a récemment pris une tournure qui pourrait créer un précédent. Un arrêt de la Haute Cour a établi que l'article 53 du Code pénal, qui érige en crime les relations sexuelles consensuelles entre partenaires du même sexe, était contraire à la Constitution. Cet arrêt élargit également la notion de « sexe » pour inclure l'orientation sexuelle. Toutefois, en réponse à la demande d'une partie non négligeable de notre population, notre gouvernement a interjeté appel à l'arrêt – appel toutefois limité puisqu'il ne conteste que la définition élargie que la Haute Cour donne à la notion de « sexe ».

En avril, le Belize a été parmi les premiers pays à signer et à ratifier l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous félicitons par ailleurs les États-Unis d'Amérique et la Chine, qui ont fait de même, de leur rôle de chef de file. Le Belize appuie pleinement les efforts déployés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour élaborer un nouveau traité international portant sur la conservation et l'exploitation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et se félicite de la décision de convoquer en juin 2017 une conférence de haut niveau des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable.

Dans cet esprit d'ouverture, le Belize demande instamment que la République de Chine à Taiwan se voit autorisée à prendre une part constructive aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement taiwanais œuvre assidûment pour promouvoir la coopération et le développement à l'international, conformément à l'esprit et aux principes des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également

souscrit sans réserve aux objectifs de développement durable. Nous exhortons la communauté internationale à promouvoir une participation concrète de Taiwan au sein de tous les mécanismes, réunions et activités des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'association des revers accusés dans l'économie mondiale et des externalités issues des politiques institutionnelles, tant publiques que privées, visant à lutter contre les risques financiers et autres aléas de sécurité, ainsi que les effets néfastes des changements climatiques, ont entravé le parcours du Belize en matière de développement durable. Aujourd'hui, nous sommes en train de reconstruire notre pays après le passage de l'ouragan Earl qui, en moins de huit heures, nous a fait perdre environ 5,5 % de notre produit intérieur brut.

Le Belize approuve pleinement les vues et sentiments que toutes les autres délégations ont exprimés dans leurs appels à remédier d'urgence aux conséquences néfastes de la décision de plusieurs par les banques internationales de rompre les liens qu'elles entretiennent avec nos institutions financières en matière d'opérations par correspondants bancaires.

Le Belize a célébré le trente-cinquième anniversaire de son indépendance le même jour où nous avons célébré la Journée internationale de la paix. La paix et la stabilité dans les Amériques sont essentielles au développement et au bien-être de leurs peuples. C'est pourquoi le Belize demeure préoccupé par le différend qui oppose le Guyana au Venezuela. Nous exhortons le Secrétaire général à exercer d'urgence son autorité en vertu de l'Accord de 1966 afin de régler le différend concernant la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique en présentant des options qui permettraient de régler définitivement ce litige frontalier.

Le Belize respecte strictement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains. À ce titre, nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple vénézuéliens pour résoudre leurs problèmes internes conformément à leurs lois et leur Constitution. Nous sommes également très préoccupés par l'épidémie de choléra en Haïti et engageons instamment les Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider le peuple haïtien à mettre fin à ce terrible fléau, qui a été provoqué par des agents des Nations Unies. Le Belize se félicite des progrès considérables déjà accomplis dans le cadre

du processus de paix en Colombie, que nous appuyons pleinement. Nous attendons avec intérêt que cet accord soit rapidement mis en œuvre. Nous saluons également les progrès réalisés dans les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis. Le Belize réitère son appel à la levée, dans les plus brefs délais, de l'embargo économique imposé à Cuba.

Nous nous associons aux autres orateurs pour demander à ce qu'il soit mis rapidement fin aux conflits tragiques en Syrie et en Libye, qui sont un affront à l'humanité. Nous respectons pleinement le droit des peuples à l'autodétermination et nous réaffirmons notre solidarité avec nos frères et sœurs sahraouis qui luttent pour leur libération et leur indépendance. Le Belize est affligé, mais pas découragé, face au conflit apparemment sans issue qui oppose Israël à la Palestine sans issue. Nous sommes d'avis que la seule solution juste à ce conflit passe par la création de deux États souverains et indépendants vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous voudrions exprimer notre solidarité avec la Corée du Sud face aux expériences irresponsables de la Corée du Nord liées aux programmes nucléaires et de missiles, y compris la conduite d'essais nucléaires, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous nous associons à la communauté internationale pour condamner ces actes qui constituent un danger clair et réel non seulement pour la Corée du Sud, mais pour le monde entier également.

Bien que nous soyons encouragés par les efforts inlassables déployés par les Nations Unies et d'autres organisations philanthropiques et autres philanthropes pour atténuer les souffrances des migrants et des déplacés dans le monde, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. Le Belize s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir, dans la mesure de ses moyens, pour s'acquitter de ses obligations envers tous ceux qui sont en détresse et ont besoin de notre aide.

Dans un pays aussi petit que le Belize, dans un monde aussi vaste que le nôtre, nous sommes tous des citoyens de la planète Terre, que nous soyons grands ou petits. Les politiques que nous formulons à tous les niveaux doivent refléter cette réalité. C'est à nous, dirigeants, d'œuvrer de concert et d'assumer nos responsabilités souveraines respectives, en veillant à ce que chaque pays, grand et petit, et chaque individu, homme, femme ou enfant, aie son mot à dire dans les nobles efforts que nous déployons pour instaurer un

monde plus juste, plus équitable et plus sûr. Notre tâche est claire. Elle n'est pas impossible à réaliser, mais elle n'est pas non plus sans difficulté. Attelons-nous à cette tâche. Le Belize est prêt à apporter sa contribution.

Enfin, alors que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, se prépare à quitter ses fonctions au terme de 10 années au service des Nations Unies et du monde, le Belize saisit cette occasion pour le remercier et lui souhaiter plein succès pour l'avenir. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier le Président des États-Unis, M. Barack Obama, qui se prépare lui aussi à quitter son poste plus tard cette année. Nous lui souhaitons plein succès dans sa vie post-présidentielle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Niermala Badrising. Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname.

M^{me} Badrising (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la République du Suriname, S. E. M. Desiré Delano Bouterse, je félicite le Président de l'Assemblée générale, M. Thomson, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Il ne fait aucun doute que sa vaste expérience lui permettra de s'acquitter avec succès de ses importantes fonctions.

Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon, pour ses réalisations à la tête de l'Organisation au cours des 10 dernières années et pour les efforts inlassables qu'il a menés pour réorganiser l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons en particulier ses efforts visant à promouvoir le développement durable et son engagement à améliorer les moyens de subsistance des groupes vulnérables et à promouvoir la condition féminine. Le Gouvernement et le peuple de la République du Suriname souhaitent au Secrétaire général plein succès dans ses futures activités.

Alors que nous poursuivons nos travaux et prenons des décisions sur des questions pertinentes concernant les priorités mondiales, le monde est confronté à de graves crises financières, économiques, environnementales et politiques. Cette situation contraste avec ce qui est nécessaire pour assurer le développement durable de tous les pays, à savoir la paix, la stabilité politique, la démocratie et l'accès universel aux ressources de notre planète.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les nombreux défis et menaces auxquels le monde est confronté sur le plan politique, économique, social et de la sécurité. Je pense notamment à la récession mondiale et au ralentissement de l'activité économique, qui ont entraîné une baisse de la croissance et de la productivité; aux inégalités de plus en plus profondes qui sont à l'origine d'une montée de la violence, de l'instabilité politique et de la détérioration sociale; à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme; ainsi qu'aux innovations numériques et technologiques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 place les êtres humains au centre des efforts de développement. La mise en œuvre des objectifs ambitieux de développement durable nous donne l'occasion de lutter pour un ordre mondial juste afin d'instaurer la paix, des rapports de force équitables dans le monde et la stabilité politique et sociale, tout en garantissant une répartition équitable des richesses et l'égalité des chances pour tous. À terme, cela permettrait d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la croissance économique.

Néanmoins, l'écart est grand entre ce que nous promettons à nos peuples dans les enceintes régionales et internationales et ce qui est effectivement réalisé. Le Suriname estime que nous devons édifier des sociétés pacifiques et inclusives qui offrent des chances égales à tous. Par conséquent, nous devons procéder à une réforme structurelle de notre ordre social et économique et mettre l'accent sur la promotion des innovations et des nouvelles technologies, des connaissances humaines, des capacités et des compétences. Cela s'impose si nous voulons trouver des solutions permettant d'accumuler des connaissances, de favoriser l'emploi, de renforcer la protection sociale, d'améliorer l'inclusion sociale et de protéger l'environnement, ce qui conduira en fin de compte à une croissance et à une stabilité durables.

Ce n'est pas un hasard si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 traite aussi des migrations, et ce n'est pas non plus une coïncidence si nous nous sommes penchés sur les migrations en tant que priorité absolue de la communauté internationale. Les déplacements des populations à travers les frontières internationales – qu'il s'agisse de migrants, de réfugiés ou de demandeurs d'asile – demeurent l'une des questions les plus importantes de l'ordre du jour mondial, car ils ont d'énormes implications économiques, sociales et culturelles. En ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile, le Suriname est

d'avis qu'il faut respecter les normes, les valeurs et les principes internationaux, ainsi que les droits de l'homme.

Le Suriname attache une grande importance aux principes du droit international. Dans ce contexte, nous nous sommes engagés à nous abstenir de toute ingérence unilatérale dans les affaires intérieures des autres pays et à respecter leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale. C'est également essentiel pour garantir à l'ensemble des pays, des régions et des peuples la paix, la sécurité internationale et une prospérité durable. Nous considérons qu'une culture de paix et de justice ne peut être créée qu'au moyen du dialogue, de la recherche d'un consensus et du règlement négocié des conflits. Une stabilité politique durable exige le respect de la démocratie et des principes démocratiques, le maintien des traditions démocratiques, et la reconnaissance de la légitimité des gouvernements démocratiquement élus pour la durée de leur mandat.

La lutte du peuple palestinien est une question dont se préoccupe depuis longtemps la communauté internationale. Le Suriname appuie la solution des deux États afin d'assurer la stabilité politique nécessaire pour le développement des peuples israélien et palestinien. Dans notre région du monde, l'Amérique du Sud, nous nous félicitons de l'accord de paix historique que doivent signer aujourd'hui le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire. Cet accord promeut les principes de coexistence, de coopération et de respect, et renforce la position de notre hémisphère comme zone de paix, proclamée en 2014 au troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous accueillons également avec satisfaction le processus en cours de rétablissement de relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, qui contribuera à faire progresser la paix, la stabilité, l'unité et le développement dans les Amériques. Nous continuerons d'appuyer l'appel de la communauté internationale à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les températures mondiales et le niveau des mers montent, les calottes glaciaires fondent et les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent toujours pas. Avec une couverture forestière de bien plus de 90% et un taux de déforestation d'à peine 0,02%, le Suriname est un des rares pays au monde à avoir

un bilan carbone négatif. La taille et la population relativement petites du Suriname – avec une superficie de 163 000 km² et 550 000 habitants – l'exposent tout particulièrement aux problèmes environnementaux mondiaux et aux chocs économiques externes. De plus, le Suriname étant un pays de faible élévation et la majorité de sa population et de ses sols fertiles étant exposés aux risques posés par l'élévation du niveau de la mer, les efforts de développement de notre pays sont gravement menacés.

Nous sommes toutefois toujours prêts à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la mise en œuvre de politiques encore plus ambitieuses. Néanmoins, nous ne pouvons pas le faire seuls et nous appelons donc la communauté internationale à ne pas se contenter de mettre en place des mécanismes d'appui technique et financier dans les cadres financiers existants, mais également à proposer d'autres nouveaux modes de financement afin d'aider les pays en développement tel le nôtre. Cela nous permettra de mettre en œuvre des politiques et programmes essentiels pour l'adaptation, d'offrir une indemnisation pour les pertes et les dégâts causés, de mettre au point des technologies et de protéger la production et la sécurité alimentaire.

Les conséquences du ralentissement économique mondial se font sentir partout dans le monde, et le Suriname n'a pas été épargné. Face à la chute des cours internationaux des marchandises que nous exportons, nous avons été contraints de mettre en œuvre l'année dernière un programme d'ajustement et de réforme qui a imposé des mesures d'ajustement difficiles mais nécessaires. Pour faire en sorte que l'ajustement se déroule sans heurts et obtenir une assistance technique pour mener notre programme de réforme, le Gouvernement surinamais a signé, en début d'année, un accord de confirmation avec le Fonds monétaire international. Compte tenu des bons résultats obtenus en peu de temps, nous réaffirons notre volonté de continuer de travailler en coopération étroite avec le Fonds dans le but d'assurer une stabilité macroéconomique et de mener à bien les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires au retour de la croissance économique et de la stabilité sociale.

Nous ne doutons pas que, grâce à la hausse des cours internationaux des marchandises qui semble stable et aux subventions et aux financements à taux réduit que nous avons pu obtenir dans le cadre de nos relations bilatérales amicales, par l'intermédiaire de

nos partenaires multilatéraux ainsi que d'institutions financières internationales telles que la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement, mon pays sera en mesure d'avancer de nouveau sur la voie du développement dans les deux prochaines années.

Nous remercions donc tous ceux qui ont proposé une assistance ces dernières années, et réservons un bon accueil aux investisseurs étrangers qui souhaitent prendre part à notre développement futur. Le Suriname est un pays doté de nombreuses ressources naturelles et offrant d'excellentes possibilités de sous-traitance des processus de production. Nous savons que nous devons exploiter nos ressources à des fins commerciales si nous voulons maintenir notre croissance économique et diversifier notre économie afin de ne plus dépendre totalement des ressources minières et de développer de nouveaux secteurs, tels l'agro-industrie et le tourisme.

Afin d'assurer le développement durable, la paix et la stabilité mondiales pour nos nations et nos peuples, des efforts conjoints et consensuels sont nécessaires, de même qu'une coopération et un dialogue accrus. Le multilatéralisme s'avère utile et nécessaire aux mesures que nous appliquons de manière coordonnée. Le Suriname salue le rôle remarquable joué par l'ONU pour assurer un développement et une paix durables, et nous déclarons notre solide attachement aux activités de l'Organisation.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Denis Moses, Ministre des affaires étrangères et des affaires de la Communauté des Caraïbes de Trinité-et-Tobago, .

M. Moses (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que d'avoir une nouvelle fois la possibilité de prendre la parole devant l'Assemblée, composée d'États chargés de tracer la voie à suivre sur un ensemble de questions qui ont des effets sur notre développement et bien-être collectifs.

Je tiens d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple trinidadiens, à féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à la présidence de l'Assemblée à sa soixante et onzième session. Il a été élu près d'un an après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel la communauté internationale s'engage à aborder différemment le développement en adoptant une approche axée sur l'être humain et la planète, fondée sur le principe de viabilité

et en traitant de manière équilibrée les dimensions économique, politique et sociale du développement. L'élection d'un représentant d'un petit État insulaire à la présidence de l'Assemblée symbolise la nécessité d'une action universelle et de la contribution que doivent apporter tous les États Membres, quelles que soient leur taille, leur économie, leur démographie ou la religion de leur population, et ce, afin de garantir une croissance et un développement durables pour les êtres humains et la vie sur Terre.

Je tiens à remercier également M. Mogens Lykketoft, du Danemark, qui, dans le cadre de son mandat de Président de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, a renforcé le niveau élevé de transparence et de responsabilité du Bureau. Sous sa direction, des progrès remarquables ont été faits en vue de la revitalisation de l'Assemblée générale, dont les membres ont défini l'ensemble des domaines prioritaires dans lesquels on considère que des mesures doivent être prises pour garantir la poursuite de nos efforts communs en vue de l'échéance de 2030.

Le champ du Programme 2030 et des objectifs de développement durable couvre les innombrables menaces à notre bien-être commun et à la longue durée de notre civilisation. Du péril existentiel causé par les changements climatiques sans mesure jusqu'aux menaces insidieuses de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme, en passant par les crises de déplacement forcé et la propagation de maladies infectieuses et autres, telles que la maladie à virus Ebola, le Chikungunya et le virus Zika, il est évident que les difficultés de notre époque dépassent largement les limites géographiques et démographiques et réduisent donc l'efficacité des interventions unilatérales. Toutefois, quelle que soit la gravité des menaces auxquelles nous sommes confrontés collectivement, ce qui est encore plus incontestable, c'est la possibilité qui se présente à l'Organisation des Nations Unies de tracer la voie d'une croissance et d'une prospérité significatives et universelles en approfondissant notre partenariat et notre coopération. Une telle démarche permettra d'inverser les schémas actuels d'inégalité et d'insécurité et de transformer notre condition collective en une autre dont l'ensemble de l'humanité tirera profit.

La voie de cette transformation passe par la création de partenariats véritables et novateurs pour faciliter la réalisation intégrale et universelle des objectifs de développement durable. L'impératif de notre époque en matière de leadership exige que nous

établissements un équilibre approprié entre les intérêts nationaux et le bien commun mondial et que nous adoptions donc une approche constructive de coopération approfondie, afin de bâtir un avenir prospère pour notre génération et les générations futures. En conséquence, je suis reconnaissant de pouvoir encore une fois prendre la parole devant l'Assemblée générale et, dans le cadre du débat général au thème bien choisi, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », de présenter les points de vue du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, un petit État insulaire en développement qui est un partenaire responsable et engagé dans la recherche multilatérale d'un avenir durable.

Il y a un peu plus d'un an, dans cette même salle, la Trinité-et-Tobago s'est associée aux autres membres en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un programme ambitieux et sans exclusive qui annonçait une nouvelle étape de multilatéralisme renforcé pour atteindre un objectif commun. Ce programme pionnier, soutenu par un esprit renouvelé de solidarité mondiale, nous oblige tous à nous unir dans la coopération internationale et le partenariat pour améliorer considérablement la vie de tous les êtres humains, sans discrimination ni préjugé.

Ayant adopté le Programme, nous devons tous maintenant déterminer la meilleure marche à suivre pour sa mise en œuvre et son application, en fonction de notre situation nationale propre. Pour démontrer son attachement sans réserve à la réalisation du but fondamental du Programme 2030 et à l'accomplissement intégral des objectifs de développement durable, le Gouvernement de la République de la Trinité-et-Tobago inscrit les principes consacrés par le Programme au cœur du Plan national de développement de la Trinité-et-Tobago, appelé Vision 2030. Notre plan national Vision 2030, dont l'élaboration touche actuellement à sa fin, est harmonisé avec les objectifs de développement durable. La Trinité-et-Tobago sait que le Programme 2030 est un plan d'action transformateur pour les populations, la planète et la prospérité au moyen de la paix et du partenariat. En conséquence, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est attaché à sa pleine application par l'intégration des principes de durabilité dans tout l'éventail de ses politiques.

L'orientation fondamentale du Programme 2030 pour la transformation du monde, en ne laissant personne de côté, exige une action visant à améliorer la qualité de vie de toutes les composantes

de la société, y compris les groupes systématiquement marginalisés. Parmi eux figurent les femmes, les filles et les personnes handicapées, qui jusqu'à présent ont été privées d'un accès équitable aux opportunités et à la mobilité, lesquelles auraient assuré leur participation à la société sur un pied d'égalité avec les hommes et auraient amélioré non seulement leur propre qualité de vie et leur bonheur, mais aussi ceux de leur famille, de leur communauté et de l'ensemble de la société. Il est vivement regrettable que les femmes, les filles et les personnes handicapées continuent d'être privées de leurs droits fondamentaux et de leurs libertés fondamentales dans de nombreuses parties du monde. Les femmes ne reçoivent pas un salaire égal pour un travail égal et on les empêche systématiquement d'obtenir une éducation et de réaliser leur plein potentiel en tant qu'êtres humains et en tant que citoyennes.

La Trinité-et-Tobago reste attachée à l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de tous les membres de la communauté nationale, au renforcement du système éducatif, à l'amélioration de la prestation des soins de santé et à l'offre d'un niveau plus élevé d'accessibilité et de soutien pour les personnes handicapées. Cet engagement est une position de longue date du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, qui a promulgué plusieurs lois, politiques et mesures afin de promouvoir et de renforcer le rôle des femmes et des filles dans la société et leur contribution globale au développement national.

L'un des défis qui caractérisent notre époque, c'est la lutte contre le problème des changements climatiques et du réchauffement planétaire. Malgré les contributions minuscules, en valeur absolue, des petits États insulaires en développement, comme la Trinité-et-Tobago, aux émissions mondiales de carbone, les changements climatiques sans mesure représentent une menace existentielle pour eux. La viabilité future et l'existence même de notre État insulaire dépendent de l'urgence et de l'ambition de la réaction mondiale tendant à inverser la tendance au réchauffement planétaire, qui n'est déjà pas viable à long terme. En conséquence, la Trinité-et-Tobago s'associe à la communauté internationale en souscrivant à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui est un signe d'espoir pour l'avenir. Nous tenons en particulier à souligner que l'Accord donne priorité à l'action mondiale sur la question critique des changements climatiques, approche qui, selon nous, est absolument impérative si on veut avoir la possibilité d'éviter leurs conséquences les plus dangereuses.

L'adoption de l'Accord de Paris a signalé au monde que, comme l'a dit le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, « l'esprit du multilatéralisme est solide ». Cet esprit doit continuer de nous accompagner jusqu'à l'entrée en vigueur rapide et l'application de l'Accord. Fidèle à ce sentiment, la Trinité-et-Tobago s'est associée en avril à 174 autres États Membres en devenant un signataire de l'Accord de Paris. La Trinité-et-Tobago sait que le débat relatif à l'Accord de Paris est maintenant axé sur l'élan à donner en vue de son entrée en vigueur rapide. À cette fin, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'occupe activement de la question de la ratification.

La Trinité-et-Tobago attend également avec intérêt les délibérations de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Marrakech, au Maroc, et s'apprête à travailler à l'application intégrale et effective de l'Accord de Paris et au soutien à la coopération internationale sur l'atténuation, l'adaptation et le respect d'un niveau qui assurera que l'augmentation de la température moyenne mondiale soit limitée à 1,5°C.

Bien que l'économie de la Trinité-et-Tobago soit largement tributaire du secteur des hydrocarbures et de la pétrochimie, nous sommes attachés aux processus relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Notre gouvernement a donc institué des mesures d'incitation pour encourager les investissements et la création d'emplois dans les technologies renouvelables et non polluantes dans les secteurs des transports et de l'industrie. Le Gouvernement a agressivement poursuivi une stratégie nationale de diversification économique, laquelle renforcera aussi la résilience de la Trinité-et-Tobago aux chocs exogènes provenant des marchés mondiaux. La Trinité-et-Tobago continue d'examiner des mesures novatrices pour raffermir sa stabilité économique et sa capacité de rester correctement intégrée dans le système financier et commercial mondial.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique que les efforts nationaux de développement doivent être soutenus par un environnement économique international propice grâce aux affaires et aux finances internationales, à la coopération internationale pour le développement et au commerce international. Néanmoins, le problème des institutions financières qui cessent ou restreignent les relations de correspondant bancaire dans la région de

la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a déstabilisé le secteur financier de nos États membres et perturbé la croissance et le progrès économique de la région. La cessation par des banques internationales des relations de correspondant bancaire, malgré le respect par la CARICOM des recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et du Forum mondial sur l'impôt créé par l'Organisation de coopération et de développement économiques, compromet nos efforts d'édification d'un véritable partenariat mondial pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'associe donc à ses partenaires de la CARICOM en demandant aux banques internationales de collaborer avec les États membres touchés afin de rétablir des relations financières normales entre les banques nationales et les marchés internationaux.

Le Programme 2030 repose également sur le fait que le développement durable n'est possible que dans un environnement pacifique, sûr et stable, sans guerre ni conflit. La criminalité transnationale organisée et la violence qui y est associée, la piraterie, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et le trafic d'armes légères et de petit calibre représentent une menace considérable pour la sécurité de tous les États, mais en particulier pour celle des petits États insulaires en développement. Tout comme la Communauté des Caraïbes dans son ensemble, la Trinité-et-Tobago, en tant que petit État insulaire en développement, sait d'expérience que ces défis compromettent nos efforts en direction du développement durable, mettant en péril les moyens de subsistance de nos citoyens et l'état de droit. Ces dangers sont de nature à fragiliser la paix et la sécurité régionales et internationales.

En conséquence, au niveau international, la Trinité-et-Tobago, de concert avec la CARICOM, souscrit sans réserve au Traité sur le commerce des armes pour prévenir la violence armée dans la région et libérer des populations entières de la tyrannie meurtrière des armes légères omniprésentes et non réglementées. Depuis 2010, la Trinité-et-Tobago a également présenté et parrainé la résolution 68/33 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, encourageant la participation des femmes à tous les processus de prise de décision concernant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements aux niveaux local, régional et national.

La sécurité, la santé et le développement social de notre peuple restent l'une des premières priorités de la Trinité-et-Tobago. Comme beaucoup d'autres, notre pays n'échappe pas aux effets du trafic de stupéfiants et des maux qui lui sont associés. Nous avons compris que, dans le contexte du développement durable, la prolifération de ce commerce illicite et les problèmes y afférents empêchaient notre population de s'épanouir plus avant. Il est largement reconnu que le problème mondial de la drogue et l'économie des stupéfiants peuvent déstabiliser les États vulnérables de nombreuses manières. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'appuie donc sur son programme de développement national pour lancer des initiatives destinées à atténuer les conditions socioéconomiques qui sont à la fois cause et conséquence des problèmes liés à la consommation et au trafic de stupéfiants. Les initiatives sont parfaitement alignées sur notre orientation stratégique générale et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cela tombe bien que je prenne la parole devant l'Assemblée un 26 septembre, qui marque la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. La Trinité-et-Tobago tient à souligner que tout recours à l'option nucléaire aurait des conséquences dévastatrices, notamment du point de vue humanitaire, sur les peuples de la région. Nous appelons donc une nouvelle fois à la dénucléarisation de toutes les régions du monde, et nous sommes fiers d'appartenir à la région qui a mis en place la première zone dénucléarisée au monde, par le Traité de Tlatelolco.

La Trinité-et-Tobago estime que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies. Nous déplorons que, 46 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la communauté internationale soit encore incapable d'engager des négociations de bonne foi sur le désarmement nucléaire. La destruction mutuelle assurée, inévitable en cas d'emploi d'armes nucléaires, ne peut pas être un moyen de régler les différends quand les deux adversaires et plusieurs centaines de millions de personnes qui ne se trouvent même pas sur le théâtre des opérations périraient sans aucun doute possible. La Trinité-et-Tobago continue par conséquent d'appuyer résolument l'appel lancé pour que des mesures efficaces soient prises sur la question du désarmement nucléaire, y compris en entamant des

négociations relatives à un instrument international pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

La Trinité-et-Tobago s'inquiète vivement du nombre croissant d'actes d'extrémisme violent commis dans le monde entier et de la menace qu'ils font peser sur les valeurs de démocratie, de paix, de tolérance et de respect de la dignité humaine, que nous avons en partage. S'il est certes important de traiter l'extrémisme violent du point de vue de la sécurité, nous ne devons pas pour autant ignorer ou négliger la corrélation qu'il entretient avec le développement. Nous demeurons préoccupés par la tendance mondiale qui consiste pour les jeunes à tomber dans le piège du recrutement par des groupes extrémistes, sur Internet ou par d'autres formes de prosélytisme. Face à ce problème, nous partageons l'opinion selon laquelle, pour être aussi efficaces que possible, les stratégies antiterroristes devraient comprendre la création de climats propices à l'autonomisation des jeunes. Cette approche inclusive peut contribuer à ce que ces derniers participent aux activités de plaidoyer en faveur des objectifs découlant de nos aspirations collectives, réduisant ainsi l'attrait exercé par les groupes extrémistes.

La Trinité-et-Tobago est attachée à l'édification d'un cadre mondial efficace pour une architecture de sécurité collective stratégique permettant de remédier aux circonstances sociales, économiques et psychologiques néfastes qui sont à l'origine de l'extrémisme violent, notamment la pauvreté, les violations des droits de l'homme et l'inefficacité de l'administration publique. Ce cadre doit également être étayé par un système juridique international robuste qui garantisse à chacun la possibilité de vivre librement et dans la dignité, sans craindre de persécution, et qui offre à tous une protection égale devant la loi, dans les textes comme dans les faits. Solidement encadré, le droit international peut protéger tout un chacun des actes de violence, des crimes de guerre, du crime de génocide et des crimes contre l'humanité.

En tant que pays qui s'est porté à l'avant-garde des initiatives menées en vue de la création de la Cour pénale internationale (CPI), par l'intermédiaire des travaux novateurs de feu Arthur Robinson, ancien Premier Ministre et Président de la Trinité-et-Tobago, mon pays reste ferme dans son engagement à appuyer le mandat de la CPI et son objectif premier – mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale et contribuer à empêcher la commission de ces crimes

odieux. La Trinité-et-Tobago reconnaît l'importance et la légitimité de la CPI pour promouvoir l'état de droit, encourager le respect des droits fondamentaux, obtenir une paix durable et aider les nations à se développer plus avant, conformément au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous exhortons par conséquent les pays qui n'ont pas encore reconnu la compétence de la Cour à le faire au plus tôt, de telle sorte qu'elle puisse s'acquitter dûment et complètement de son mandat de juridiction universelle.

La Trinité-et-Tobago appartient à une région très touchée par la perte de biodiversité, dont le rythme actuel est sans précédent, et par l'impact des pratiques non durables sur le milieu marin, en particulier s'agissant des activités menées dans les écosystèmes marins se trouvant dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago attend donc avec intérêt l'adoption, sous couvert de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un instrument international juridiquement contraignant sur la question de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Nous estimons qu'un nouvel accord de mise en œuvre au titre de la Convention poserait les bases du développement durable et de la protection et de la gestion durables du patrimoine commun de l'humanité dans l'intérêt des générations présente et futures.

À l'occasion de l'adoption, l'an dernier, du Programme 2030, la Trinité-et-Tobago avait déclaré (voir A/70/PV.4) que l'une des pierres angulaires du programme intégré de développement durable résidait dans l'établissement d'un système multilatéral ayant pour but stratégique de faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable au moyen de partenariats multipartites. Les partenariats noués par les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et d'autres sont un vecteur de mobilisation et de partage des connaissances, de l'expertise, des ressources financières et des technologies nécessaires à l'appui des efforts déployés par les pays en développement pour parvenir au développement durable.

Toutefois, les pays en développement à revenu intermédiaire restent aux prises avec une situation qui les empêche de bénéficier d'une aide publique au développement du fait de leur statut, alors qu'ils doivent faire face aux difficultés qui sont le propre des petits États insulaires en développement. C'est un problème,

car le statut de pays à revenu intermédiaire, basé sur le seul revenu par habitant, prive la Trinité-et-Tobago d'une aide publique au développement qui pourrait donner une impulsion décisive à la réalisation de notre développement durable et social. Tous les pays de la Communauté des Caraïbes, et aussi la majorité des petits États insulaires en développement d'ailleurs, connaissent le même problème. Nous sommes résolument d'avis que le système de développement des Nations Unies devrait avoir une approche pluridimensionnelle de l'aide au développement afin de mieux répondre aux besoins et aux priorités de tel ou tel pays.

Si les États Membres de l'ONU sont convaincus que la paix est une condition *sine qua non* du développement durable, et si nous entendons tous tenir notre promesse de ne laisser personne de côté, la communauté internationale doit trouver une solution aux conflits prolongés, aux tensions et aux crises humanitaires qui ont cours partout dans le monde.

La Trinité-et-Tobago continue d'être profondément préoccupée par l'absence de progrès crédibles dans le conflit israélo-palestinien. Reconnaisant les droits du peuple palestinien ainsi que ceux d'Israël, notre gouvernement a toujours exprimé son appui à un règlement négocié sur la base d'une solution à deux États.

La Trinité-et-Tobago demeure préoccupée par le litige frontalier actuel entre le Guyana et le Venezuela. Étant donné que les deux pays ont toujours entretenu des relations d'amitié et de coopération, nous pensons qu'ils devraient engager un dialogue constructif en vue de parvenir à un règlement pacifique, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale note avec satisfaction la poursuite de la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba. La première visite historique d'un Président des États-Unis en exercice à La Havane depuis la révolution cubaine de 1959 restera dans les mémoires du peuple cubain et du monde pendant des générations. La Trinité-et-Tobago a bon espoir que les relations entre les deux pays continueront de se resserrer en toute bonne foi et que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui entrave considérablement sa capacité de parvenir au développement durable, sera bientôt levé.

Depuis l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), peu de choses ont

été entreprises pour faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. La Trinité-et-Tobago demeure préoccupée par le fait que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité n'ont guère progressé depuis 2008. Nous exhortons donc tous les États Membres à œuvrer de concert, dans un esprit de compromis et dans l'intérêt de tous les États, à la réforme du Conseil de sécurité afin que ce dernier puisse mieux faire face aux réalités actuelles, ce qui permettra d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'ONU.

Au nom du Gouvernement et du peuple trinidiens, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à S. E. M. Ban Ki-moon, dont le mandat en tant que huitième Secrétaire général s'achève à la fin de cette année. À la tête de l'ONU, M. Ban Ki-moon a introduit au sein du Secrétariat de nombreux changements et réformes de grande envergure afin de faire de l'Organisation un organe toujours plus dynamique, capable de répondre aux nouveaux besoins et défis auxquels font face ses membres si divers. Alors que le terrorisme international progresse, qu'il devient de plus en plus urgent de prendre des mesures décisives pour lutter contre les changements climatiques et que des critiques sont formulées à l'égard de l'efficacité de l'ONU et de ses opérations de maintien de la paix, le travail remarquable de M. Ban Ki-moon et ses qualités de décideur ont contribué à façonner l'avenir du multilatéralisme. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris ne sont que deux exemples de ses réalisations exceptionnelles, sans parler de son initiative pionnière, au début de cette année, de convoquer le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, en collaboration avec le Gouvernement turc, dans la belle ville d'Istanbul.

M. Rahming (Bahamas), Vice-Président, assume la présidence.

Alors que l'ONU continue sa recherche d'un successeur, la Trinité-et-Tobago est d'avis que le prochain Secrétaire général devra remplir les critères les plus élevés en termes d'efficacité, de compétence et d'intégrité et disposer de qualités diplomatiques et de leader éprouvées. Il sera de la responsabilité du prochain Secrétaire général de contribuer à la réalisation des attentes extraordinaires consacrées dans les objectifs de développement durable afin de relever les défis croissants liés à la migration forcée des réfugiés et à l'extrémisme violent, et de transformer l'ONU en une

institution mondiale qui soit efficace, pertinente et adaptée à sa mission.

Il incombe à tous les États Membres de l'ONU de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, force universelle de transformation de notre monde. À cet égard, la Trinité-et-Tobago réaffirme son attachement à la Charte et aux principes qui y sont consacrés. Nous continuerons de collaborer étroitement avec la famille des nations afin réaliser les objectifs de paix et de sécurité internationales, de respect des droits de l'homme et du développement durable pour chaque être humain. Alors que nous sommes différents les uns des autres, parlons des langues différentes et sommes confrontés à des défis différents, l'humanité partage le même début et le même avenir. Pour reprendre les paroles de l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan,

« Derrière les États et les pays, derrière les idées et les mots, gît le sort d'êtres humains en chair et en os plongés dans la détresse. Répondre à leurs besoins, telle est la mission des Nations Unies pour le siècle qui commence. »

Ensemble, faisons en sorte que notre réponse retentisse pendant des générations à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Augustine Phillip Mahiga, Ministre des affaires étrangères et de la coopération est-africaine, régionale et internationale de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais transmettre à l'Assemblée les salutations de M. John Pombe Joseph Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui, du fait d'engagements pressants en Tanzanie, notamment les retombées du récent tremblement de terre dévastateur dans le nord-ouest du pays, n'a pas pu participer à la séance d'aujourd'hui. Il réaffirme l'attachement de la Tanzanie à l'ONU et à ses idéaux, et souhaite plein succès à l'Assemblée dans ses délibérations.

Au nom du peuple et du Gouvernement tanzaniens, je tiens à féliciter le Président de son élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Ma délégation lui souhaite, ainsi qu'à son équipe un mandat couronné de succès, alors qu'il dirigera notre programme mondial collectif. La Tanzanie s'engage à lui apporter son appui et sa coopération dans l'accomplissement de ses tâches et de ses responsabilités. Nous tenons également à rendre

hommage à son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour maintenir la dynamique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

Je tiens à assurer l'Assemblée que la Tanzanie honorera l'engagement commun que nous avons pris de relever les multiples défis auxquels le monde est confronté, y compris, mais pas seulement, la pauvreté, l'injustice, les changements climatiques et l'extrémisme violent. La République-Unie de Tanzanie compte sur le leadership du Président pour mobiliser le monde en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Maintenant que le cadre d'indicateurs mondiaux est en place, c'est à nous qu'il revient de veiller à une application effective du Programme. Nous nous félicitons du thème choisi par les États Membres pour cette session de l'Assemblée – « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un programme ambitieux et que beaucoup de choses sont en jeu. Nous savons que les efforts nationaux doivent être intensifiés si nous voulons pouvoir mettre en œuvre le Programme.

En Tanzanie, nous avons intégré les objectifs de développement durable dans nos plans et stratégies de développement nationaux et, en collaboration avec un large éventail de parties prenantes, avons pris diverses mesures pour assurer une mise en œuvre effective au niveau national. Notre deuxième plan quinquennal de développement, lancé en juin, dont le thème est « Promouvoir l'industrialisation pour la transformation économique et le développement humain », de même que notre nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté à Zanzibar pour la période 2016-2020, s'appuient sur les recommandations du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ils constituent les cadres fondamentaux qui sous-tendent l'action que nous mènerons pour améliorer le bien-être des Tanzaniens et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

En dépit de nos efforts nationaux et d'un élan important en faveur de la mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, nous avons appris que nous ne pouvons pas, individuellement, réaliser ces objectifs ambitieux en temps voulu. Il est impératif de déployer des efforts individuels et collectifs aux niveaux local, national et international. Nous avons une obligation

internationale et régionale d'honorer nos engagements conformément à l'objectif 17 de développement durable, au Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui sont des droits humains fondamentaux, sont devenues des thèmes acceptables et durables dans la quête de justice et d'égalité de l'humanité, un moyen de mesurer les progrès sociaux et un objectif important en vue de réaliser le développement durable. La participation politique et économique des femmes dans des rôles dirigeants et dans la prise de décisions renforce la démocratie, l'égalité et l'économie. C'est la substance de l'objectif 5.

En outre, si l'autonomisation et la pleine participation des femmes au sein de la société sont des objectifs importants en soi, elles sont également essentielles en vue de réduire la pauvreté, de réaliser l'éducation universelle, d'améliorer la santé maternelle et infantile et d'atteindre d'autres objectifs de développement. Le développement économique est également un outil stratégique en vue d'élargir la participation politique et la prise de responsabilité des femmes. Si elles ne peuvent générer leurs propres revenus, les femmes sont confrontées à des obstacles considérables en termes d'accès à l'enseignement supérieur et aux soins de santé et en vue d'être suffisamment autonomes pour participer à la vie politique. Collectivement et universellement, elles représentent plus de la moitié des ressources humaines ainsi que des compétences et du talent potentiels à la disposition de l'humanité au sein de nos sociétés.

La Tanzanie est déterminée à promouvoir l'autonomisation des femmes à tous les niveaux. Nous nous employons à intégrer un nombre croissant de femmes au secteur formel sur la base de programmes de renforcement des capacités et de plaidoyer. Nous avons abrogé des lois et politiques discriminatoires en vue d'autonomiser les femmes, notamment en réformant nos lois foncières pour permettre à tous d'hériter et promouvoir un accès équitable à la terre. La Tanzanie continue de s'employer à améliorer la représentation des femmes au sein des organes chargés de la prise des décisions. Les élections générales de 2010 ont conduit à l'élection de 126 femmes, et ce nombre est passé à 142 en 2015, ce qui représente 36,9 % des parlementaires à l'échelle du pays. C'est durant les élections de 2015 que le Président Magufuli a choisi la

toute première Vice-Présidente de la République-Unie de Tanzanie, dont il se trouve qu'elle participe également à l'initiative des Nations Unies pour l'autonomisation des femmes. Cela confirme la détermination de mon pays à voir un nombre croissant de femmes accéder à des postes clefs de prise de décisions et à continuer de renforcer ces initiatives pour autonomiser les femmes tanzaniennes. Les femmes elles-mêmes contrôlent de plus en plus ce processus.

L'objectif 16 de développement durable reconnaît que la corruption compromet les efforts de lutte contre la pauvreté et l'inégalité entre les sexes. Elle entrave l'accès aux services publics et s'apparente à une taxe que doivent payer les familles pauvres pour accéder aux services publics auxquels elles ont droit. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement tanzanien fait la guerre à la corruption en promouvant la transparence, la responsabilité et l'efficacité des services fournis par les institutions publiques. Nous avons créé des mécanismes pour promouvoir des normes éthiques et veiller à ce que les titulaires de postes de la fonction publique reconnaissent que leur responsabilité première est de fournir des services efficaces et rapides au public. Nous complétons ces efforts en sensibilisant la population aux dangers de la corruption. Toutefois, les efforts nationaux contre la corruption ne peuvent donner de résultats durables sans l'appui de la communauté internationale. Les pays développés doivent tenir leurs investisseurs et leurs sociétés multinationales pour responsables de leurs actes et veiller à ce qu'ils paient les impôts qu'ils doivent. Pour contribuer au financement du développement, ils doivent également être disposés à rendre les actifs et fonds que certains dirigeants et individus sans scrupules volent aux pays en développement et dissimulent dans des comptes à l'étranger.

Nous savons tous que les jeunes jouent un rôle extrêmement important dans le développement d'un pays. Ils sont non seulement les dirigeants de demain, mais également les partenaires d'aujourd'hui. Les ignorer peut conduire à la catastrophe, car ils peuvent facilement être attirés par des activités néfastes qui portent préjudice à la société, notamment le trafic de drogue et l'association avec des groupes extrémistes radicaux et des cellules terroristes. Sachant que les jeunes constituent un pourcentage important de notre population, nous sommes en train de prendre des mesures pour autonomiser ce groupe crucial, dont nous sommes certains qu'il contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030. À cette fin, nous avons créé un fonds pour le développement de la jeunesse qui, en mars de cette année, avait déjà prêté 1,6 milliard de shillings tanzaniens à 284 groupes de jeunes. Nous appelons donc nos partenaires de développement à compléter nos efforts pour promouvoir cette cause.

Une priorité du Gouvernement tanzanien est l'accès à une éducation ouverte et de qualité pour tous. Nous estimons que l'éducation est un des moteurs les plus puissants et les plus efficaces en vue de réaliser le développement durable, et nous travaillons sans relâche pour veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit. Le Gouvernement a réformé ses programmes afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de répondre aux besoins du XXI^e siècle. En outre, nous ciblons notre politique et notre stratégie éducatives pour atteindre certains groupes de population vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les filles et les personnes handicapées.

Lorsqu'il a pris ses fonctions, le Président Magafuli a rendu l'éducation primaire et secondaire gratuite pour tous les enfants. Le Gouvernement a mis de côté plus de 263 milliards de shillings tanzaniens pour couvrir la totalité des dépenses liées à la gratuité de l'éducation primaire et secondaire pour tous, ce qui témoigne de sa détermination à fournir une éducation gratuite et de qualité à la population. L'objectif est d'atteindre la cible 4.1 de l'objectif 4 de développement durable, qui exige que « toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité ».

Les changements climatiques risquent de compromettre les efforts nationaux visant à réduire la pauvreté. Les pertes en capital humain, naturel, financier, social et physique causées par les incidences négatives des changements climatiques sont une source de profonde préoccupation pour la Tanzanie, qui s'efforce de réaliser le développement durable. C'est pourquoi nous avons fait de l'adaptation aux changements climatiques une priorité nationale. Compte tenu des effets des changements climatiques, nous avons élaboré un programme d'action national pour l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation pour la Tanzanie, qui visent à identifier les mesures immédiates et à long terme nécessaires pour lutter contre les changements climatiques sur la base de notre stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques.

Nous espérons que le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds fourniront les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'adaptation, car leur non-disponibilité ne nous permet pas de remplir nos obligations nationales. Selon nos modestes estimations, il nous faut environ 500 millions de dollars par an pour contrer les effets déjà marqués des changements climatiques. C'est pourquoi il importe que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques renforce nos efforts visant à lever les entraves à l'accès aux ressources financières provenant de ces fonds. Cela permettra aux pays en développement, en particulier les moins avancés, d'avoir accès aux ressources nécessaires rapidement et sans conditions.

L'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques aura été réellement historique. En même temps qu'elle a ratifié l'Accord, la Tanzanie a soumis sa contribution prévue déterminée au niveau national tant sur l'adaptation que sur l'atténuation en vertu de l'Accord de Paris, et a été parmi les premiers pays à le faire. Cela atteste de notre ferme détermination à remplir nos obligations concernant la protection de la planète et de l'humanité en général. Avec plus de 48 millions d'hectares de terres forestières, ce qui équivaut à plus de 54 % de ses terres, la Tanzanie contribue déjà énormément à la communauté mondiale en termes de puits de carbone. Toutefois, nous craignons que nos contributions déterminées au niveau national ne suffiront pas, au niveau mondial, à atteindre le chiffre total requis pour rendre le monde plus sûr pour l'humanité. Les pays ayant de plus grandes responsabilités et capacités doivent montrer la voie en réduisant leurs émissions, sinon l'Accord de Paris sur les changements climatiques n'aura que très peu d'effet, voire aucun.

La Tanzanie n'est pas épargnée par le problème mondial de la drogue. Les drogues illicites provenant d'autres régions traversent nos frontières en contrebande, et certaines d'entre elles restent dans nos communautés. Dans son discours d'investiture à la présente session du Parlement, le Président s'est dit déterminé à lutter contre les trafiquants et les revendeurs de drogues. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité internationale, la traduction en justice des principaux trafiquants de drogues comptera parmi les priorités de son programme. Sachant parfaitement que la corruption empêche de lutter contre cette menace, nous sommes déterminés à

nous attaquer à ces deux maux en même temps. Nous détermination restera sans failles, et le Gouvernement continuera de renforcer son contrôle sur le trafic et la consommation de drogues. Nous avons besoin de la coopération internationale pour lutter contre ces crimes internationaux.

Le terrible attentat terroriste de 1998 contre l'Ambassade des États-Unis à Dar es-Salaam est une tragédie que notre peuple n'est pas prêt d'oublier. La vitesse fulgurante à laquelle les attaques menées par des groupes terroristes et autres groupes radicaux se sont propagées partout dans le monde a coûté la vie à des milliers d'innocents et entraîné la destruction de biens. Ces actes continuent de saper les efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à réduire la pauvreté et à réaliser le développement durable. La Tanzanie coopère avec la communauté internationale pour juguler cette menace mondiale et à pris à cet égard plusieurs mesures pratiques, notamment la promulgation de la loi pour la prévention du terrorisme de 2002, les réglementations sur la prévention du terrorisme de 2014, la loi sur le blanchiment des capitaux de 2006 et l'amendement aux dispositions sur le blanchiment d'argent de 2013. Un service de renseignement financier a aussi été créé au sein du Ministère des finances pour lutter contre le financement du terrorisme. En outre, le Gouvernement a élaboré une stratégie antiterroriste nationale, qui coordonne les efforts antiterroristes de nos services. Il est devenu de plus en plus évident que la Tanzanie, et l'Afrique de l'Est en général, font partie intégrante des visées et de la stratégie terroristes mondiales.

Tout en renforçant notre cadre et nos capacités juridiques pour lutter contre cette menace, nous continuons de resserrer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Si nous ne prenons pas de mesures fermes maintenant, nous risquons d'hypothéquer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le terrorisme international à une stratégie d'ensemble qui enveloppe et tente de mettre sous son joug non seulement l'Afrique de l'Est, mais également l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, avant de s'étendre à l'Afrique australe. Il s'agit d'une menace sérieuse qui doit être reconnue par tous et que la communauté internationale doit contrer.

S'agissant des conflits régionaux en Afrique, la Tanzanie est préoccupée par le conflit en cours au Burundi et par ses conséquences, notamment les pertes en vies humaines, la destruction de biens et le déplacement de populations. La Tanzanie est l'un des

pays qui accueille les réfugiés qui fuient sporadiquement le Burundi. Nous accueillons actuellement plus de 165 réfugiés burundais qui ont fui le récent conflit.

Les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est travaillent d'arrache-pied au retour de la paix au Burundi. Nous pensons que sous la direction compétente de S. E. M. Kaguta Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, en qualité de médiateur, et de S. E. M. Benjamin William Mkapa, ancien Président de la Tanzanie, en qualité de facilitateur, le processus de paix – qui a repris – retrouvera sa vigueur initiale afin de devenir aussi inclusif que possible et d'aboutir rapidement.

La Tanzanie se joint à la communauté internationale pour condamner la reprise récente du conflit au Soudan du Sud. La situation a compromis les avancées que nous avons enregistrées en vue de régler le conflit et de réunifier le Mouvement populaire de libération du Soudan, avancées dans lesquelles la Tanzanie et l'Afrique du Sud avaient joué un rôle significatif. Nous appelons les parties au conflit au Soudan du Sud à continuer d'œuvrer de concert dans le cadre de l'action menée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en vue d'instaurer la paix. Nous espérons que les incidences positives de l'accord de paix conclu sous l'égide de l'IGAD en août 2015 continueront de prévaloir et qu'elles permettront que le processus de paix aille de l'avant et aboutisse rapidement.

En tant que Président en exercice de la Communauté d'Afrique de l'Est, la Tanzanie a convoqué un sommet extraordinaire au début du mois pour traiter de l'impasse politique et de la crise sécuritaire actuelles au Burundi et au Soudan du Sud. J'espère que ces deux pays privilégieront leurs intérêts nationaux, en particulier ceux de leurs peuples, et mettront fin au conflit. Nous invitons la communauté internationale à s'intéresser à ces questions, tout en laissant la Communauté d'Afrique de l'Est assumer un rôle directeur. Ces conflits doivent continuer d'être au centre des préoccupations non seulement de l'Afrique mais aussi du reste du monde, étant donné leurs répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté de nombreuses résolutions sur la Palestine et le Sahara occidental, qui exigent attention et action. La non-application de ces décisions nuit à la crédibilité de l'Organisation. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons veiller à mettre en œuvre ce dont nous débattons et convenons.

Les sanctions et les embargos unilatéraux imposés à des pays entravent le développement et affectent les civils innocents. Si nous saluons la reprise des relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba, nous n'en continuons pas moins de réitérer notre position en faveur de la levée totale de l'embargo aux fins du bien-être des peuples des deux pays. La levée rapide des sanctions et des embargos renforcera les relations dans l'intérêt mutuel des deux parties que sont les États-Unis et Cuba.

Nous assistons actuellement à un nouveau processus de sélection du prochain Secrétaire général. Nous accueillons favorablement les auditions que l'Assemblée générale a tenues avec tous les candidats. Le processus a montré qu'il était possible de faire en sorte que le nouveau Secrétaire général soit sélectionné de façon transparente et démocratique par tous les États Membres. En outre, ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait soumettre plus d'un nom au vote de l'Assemblée générale. De plus, la Tanzanie souhaite réaffirmer la décision du Sommet de l'Union africaine à sa vingt-septième session ordinaire, tenu en juillet, selon laquelle la sélection du Secrétaire général doit respecter le principe de rotation géographique et tenir compte de l'équilibre entre les sexes. La sélection du Secrétaire général en 2016 signalera clairement que les membres permanents du Conseil de sécurité sont également prêts et disposés à s'engager dans une réforme du Conseil de sécurité. Ce processus renforcera la crédibilité de l'ONU et lancera les réformes attendues de longue date du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Enfin, la Tanzanie tient à rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et à son équipe, dont le mandat s'achève à la fin de 2016. Sous la direction de M. Ban Ki-moon, qui a guidé l'Organisation par l'exemple, nous avons été en mesure d'aborder en toute franchise des problèmes mondiaux allant des changements climatiques à la paix et la sécurité, en passant par le développement. Certes, d'autres questions ont été moins prioritaires, mais il aura eu le mérite de les mettre à l'ordre du jour de l'ONU. Nous attendons avec intérêt que le nouveau Secrétaire général reprenne là où M. Ban Ki-moon se sera arrêté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Valentin Rybakov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : Il y a un an, les dirigeants du monde entier ont donné le feu vert au

Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce document est désormais notre guide collectif pour les 15 prochaines années. L'Organisation, tout au long de son histoire, a connu d'autres initiatives similaires de grande envergure. Malheureusement, certaines sont restées de simples textes, comme ce fut le cas, il y a 40 ans, de l'idée de mettre en place un nouvel ordre économique mondial. J'espère vivement que ce n'est pas là le sort réservé au Programme 2030. Pourtant, ces craintes sont fondées. Le principal problème est que le monde manque de stabilité systémique, ce qui signifie que l'on ne peut pas savoir de quoi demain sera fait, et que l'on ne peut être sûr que le monde évoluera conformément à l'ordre rationnel et au sens commun. Les guerres, les conflits et les défis transnationaux croissants donnent lieu à un sentiment de chaos – un chaos qui coexiste avec une interdépendance sans précédent, sur fond de progrès scientifiques et technologiques. En d'autres termes, nous vivons dans des réalités contradictoires.

Comment le chaos est-il devenu un concurrent crédible à une évolution positive de la mondialisation? Je pense que, pour répondre à cette question, il faut envisager trois volets : politique, économique et social. D'un point de vue politique, les problèmes ont surgi parce que les « vainqueurs » de la guerre froide n'ont pas voulu intégrer les vaincus dans leur système. En outre, comme ce fut le cas lors de la Première Guerre mondiale, les vainqueurs ont tenté d'imposer leur volonté aux vaincus, et de procéder unilatéralement à de vastes changements mondiaux qui concernaient tout le monde, pas uniquement eux-mêmes. Cette tentative s'est soldée par un échec. Il n'aurait pas pu en être autrement. Il est probablement vrai qu'en l'occurrence, nous devrions tirer les leçons de l'histoire. Cela étant, les conséquences de cette tentative ont été dramatiques : destruction d'États, conflits larvés, méga-terrorisme, et déplacements massifs de population sous forme de migrations. En conséquence, au plan politique, le monde traverse à présent une période de transition. Cependant, nous ne savons pas vers quoi nous avançons.

Il nous faut également prendre en considération le facteur économique. Dans ce domaine, il y a toujours eu un conflit entre l'État et le marché – au moins depuis l'époque de la révolution industrielle. Il ne fait aucun doute qu'une concurrence équilibrée et saine est utile au progrès économique et à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Toutefois, au cours des dernières décennies, cet équilibre a été déstabilisé. Le marché a pris le dessus et l'État a été relégué au second plan et ce, parce que c'était l'objectif recherché par ce que

l'on appelle le grand capital, qui domine la vie des principaux pays développés. Et qu'a-t-on gagné avec la libéralisation du marché? Le véritable avocat du grand capital, la minorité argentée, a accumulé une richesse plus grande encore. Pour le reste du monde, le grand capital n'a rien apporté d'autre que des souffrances et des problèmes.

Il faut également souligner que le marché a gravement exacerbé les problèmes environnementaux auxquels le monde est confronté. Le marché ne se préoccupe de rien d'autre que du profit. Pourquoi le marché se soucierait-il de l'environnement?

Les problèmes d'ordre social ne sont probablement pas aussi manifestes pour le grand public. Et pourtant, ils ne sont ni moins graves ni moins dangereux que les défis que nous devons relever dans les domaines politique et économique. Nous constatons de plus en plus de décalages sociaux et culturels dans le monde, et les problèmes d'identité occupent une place importante. C'est pourquoi nous passons de plus en plus de temps à débattre de questions essentiellement spirituelles. L'avènement de la contre-culture dans divers pays, il y a un demi-siècle, répondait sans aucun doute à des motivations compréhensibles. Il y a également une explication à la manière dont ce phénomène a modifié les relations sociales en Occident, en particulier dans les domaines de la morale, des valeurs morales et de la famille. Toutefois, il y a une chose qui ne fait aucun sens : pourquoi ces changements devraient-ils influencer sur le reste du monde? Pourquoi ceux qui ont accepté ces changements devraient-ils les imposer à d'autres, dont les contextes historiques sont différents et dont les sociétés n'ont donc aucune raison d'adopter des changements du même type?

Il est certainement important de comprendre les raisons qui expliquent l'avènement d'un monde instable et plein de contradictions. C'est le premier pas qui mène à l'action. Que devons-nous donc faire pour changer le contexte mondial défavorable? D'un point de vue politique, nous devons bien comprendre quelle est la destination que nous voulons atteindre une fois la période de transition actuelle terminée. Quel est le nouvel ordre mondial que nous nous efforçons de créer? Naturellement, c'est plus facile à dire qu'à faire. Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher de citer le remarquable penseur qu'était Emmanuel Kant, qui soutenait que

"l'établissement d'un système international juste et pacifique est la tâche la plus difficile de toutes et qu'une solution parfaite est impossible".

Nous avons tous des idées sur la façon dont nous pouvons changer le monde, mais ces idées diffèrent et nous devons tous sacrifier quelque chose si nous voulons que les choses s'améliorent. Le résultat sera le reflet du plus petit dénominateur commun, mais c'est inévitable. Je ne vais pas essayer de prédire à quoi ressemblera ce nouvel ordre mondial s'agissant de sa forme et de son contenu. Je voudrais simplement attirer l'attention sur trois principes qui, selon nous, sont indispensables à son édification.

Premièrement, ce nouveau système doit être dirigé par les États. Les États ont toujours été les principaux acteurs sur la scène internationale. Là où les États sont inexistantes ou faibles, c'est l'anarchie, le chaos et la violence qui règnent. Deuxièmement, le nouvel ordre mondial doit être inclusif. Cela signifie que tous les États, sans exception, doivent pouvoir faire entendre leur voix – effectivement, et pas seulement en apparence. Troisièmement, je suis profondément convaincu que ce nouveau système ne saurait être imposé; il doit être cultivé. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera perçu comme étant juste par aussi bien les responsables politiques que les citoyens ordinaires.

S'agissant de l'économie, nous observons des tendances positives, notamment en ce qui concerne le rétablissement d'un équilibre entre l'État et le marché. La crise financière et économique des 10 dernières années a démontré que l'idéologie de l'économie du marché avait échoué. En conséquence, dans le monde entier, nous assistons au rétablissement et au renforcement du rôle de l'État dans l'économie. Nous devons poursuivre cette politique à l'avenir. Le Bélarus a toujours adhéré à l'idée d'un État fort, en particulier s'agissant de l'économie, et nous comptons poursuivre cette politique à l'avenir. Telle est la volonté du peuple bélarussien, clairement exprimée à l'Assemblée du peuple bélarussien en juin.

Une autre tendance importante en économie est l'intégration régionale. Dans une certaine mesure, les blocs régionaux commencent à jouer un rôle indépendant – ce qui était la prérogative des États jusqu'à présent. Puisque telle est la tendance, il faut donc établir d'urgence des mécanismes de coopération pour les processus régionaux, tout comme nous avons des mécanismes de coopération pour les États. C'est une question qui nous tient à cœur, et le Bélarus participe activement à plusieurs processus d'intégration régionale. Nous sommes favorables au renforcement de ces processus et nous sommes profondément convaincus que la coopération avec d'autres initiatives

régionales facilitera la tâche à cet égard. Notre approche pourrait être qualifiée d'« intégration de l'intégration ». Pour contribuer à la mise en œuvre de ces idées, nous comptons organiser bientôt à Minsk une conférence sur cette question, avec la coopération de la Commission économique pour l'Europe.

Enfin, s'agissant des mesures qui s'imposent dans les domaines social et culturel, commençons par une vérité toute simple. Nous sommes tous différents en raison d'un certain nombre de facteurs – la géographie, le climat, les guerres, les épidémies, les religions et bien d'autres. Ces facteurs ont fait de nous ce que nous sommes. On ne peut pas changer la tradition et la culture. Elles unissent les peuples. Dans un territoire donné, elles unissent les morts, les vivants et ceux qui ne sont pas encore nés. Il est donc évident qu'il est futile et inutile de nous imposer mutuellement nos préférences.

Ce qu'il nous faut, c'est le dialogue. Nous avons besoin de ce dialogue pour nous comprendre, mais aussi en tant qu'objectif en soi. Le dialogue doit être un processus continu, qui devrait contribuer à trouver un terrain d'entente entre les différentes approches sociales et culturelles et aboutir à un résultat positif.

Prenons, par exemple, la notion de famille. Au Bélarus, nous sommes attachés aux valeurs de la famille traditionnelle, alors que d'autres pays reconnaissent divers types de famille. Nous pensons que l'individu fait partie de la famille alors que d'autres croient que la famille appartient à l'individu. Nous n'avons pas besoin de nous prouver mutuellement la justesse de nos positions respectives. Nous devons plutôt essayer de comprendre pourquoi nous avons des positions différentes. Nos approches différentes peuvent-elles donner lieu à un résultat positif? Je pense que oui.

La République du Bélarus estime que l'on pourrait aborder cette question durant la réunion de la Commission des stupéfiants des Nations Unies prévue pour mars 2017, au cours de laquelle un projet de résolution sur le rôle de la famille dans la prévention du trafic de drogue sera examiné. Nous voulons tous nous attaquer efficacement à ce défi. Réfléchissons ensemble sur la façon dont la famille peut contribuer à cet effort, en dépit de nos conceptions différentes de la notion de famille.

Si les États Membres veulent réellement mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils doivent rétablir la stabilité mondiale et mettre fin au chaos grandissant. Je suis convaincu

que cela est possible et que l'ONU, qui dispose d'une riche expertise, peut aider les États à cet égard. En tout état de cause, il importe que les Nations Unies s'emploient à promouvoir la mise en œuvre concrète du Programme 2030 au lieu de se concentrer comme d'habitude sur l'optimisation de résultats, l'établissement de calendriers et la rédaction de rapports. Force est de reconnaître que le Secrétariat n'est pas toujours sur la même longueur d'ondes que les États Membres. Nous espérons que la situation s'améliorera sous l'égide du nouveau chef de l'Organisation.

Le nouveau programme de l'ONU, ainsi que le contexte mondial actuel, présentent d'énormes défis. En ce qui concerne les perspectives de mise en œuvre de ce programme, soyons tous guidés par les propos du deuxième Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld :

« Ne mesure jamais la hauteur d'une montagne avant d'en avoir atteint le sommet. Tu verras alors à quel point elle était basse. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République des Palaos, S. E. M. Caleb Otto.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. M. Tommy Esang Remengesau Jr., Président de la République des Palaos, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session pour faire la déclaration suivante.

Tout d'abord, les Palaos voudraient féliciter S. E. M. Peter Thomson pour son élection à la tête de nos travaux à cette soixante et onzième session. Nous sommes confiants qu'il sera à la hauteur de nombreux défis qui l'attendent et fera la fierté les îles du Pacifique. Nous l'assurons de notre appui. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à M. Mogens Lykketoft pour son excellente direction des travaux de l'Assemblée durant l'année écoulée. Nous nous souviendrons de sa présidence pour sa promotion de la participation et de la transparence.

Nous nous joignons à d'autres pays du Pacifique pour adresser nos félicitations les plus sincères aux Fidji pour avoir ramené de Rio de Janeiro la toute première médaille d'or olympique remportée par les îles du Pacifique. Nous voudrions également saisir cette occasion pour saluer et remercier le peuple brésilien pour l'organisation réussie des Jeux de la XXXI^e Olympiade. Nous sommes convaincus que le sport est un partenaire important du développement

durable, et nous avons contribué à l'inclusion de cette idée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au paragraphe 37. La capacité du sport d'élever l'esprit humain a été démontrée lorsqu'une équipe composée de réfugiés a été autorisée à participer aux Jeux olympiques de Rio. Nous félicitons cette équipe de réfugiés, le Brésil et le monde du sport d'avoir joint le geste à la parole s'agissant de l'inclusion.

L'année dernière, nous avons ouvert notre allocution devant l'Assemblée générale (voir A/70/PV.28) en disant que nous nous réunissions dans un contexte extrêmement difficile, bien qu'empli aussi d'espoir. Aujourd'hui, les menaces liées aux changements climatiques et aux conflits dans le monde persistent. D'autres défis, notamment ceux découlant du flux de migrants et de réfugiés, du terrorisme et de l'extrémisme violent, sont devenus plus importants, entraînant des problèmes psychosociaux et le désespoir. Le problème lié à la résistance aux antimicrobiens et celui des essais nucléaires doivent également être abordés de toute urgence.

En dépit de ces défis, nous avons encore des raisons d'espérer. La réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue récemment, a été l'occasion d'examiner les moyens de régler cette question, et nous attendons avec intérêt le rapport découlant de cette réunion.

Nous félicitons l'Ambassadeur Gómez Camacho, du Mexique, de son excellent travail sur la Déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens (résolution 71/3). Nous avons la certitude que la Déclaration stimulera une action fort nécessaire dans l'ensemble des agences des Nations Unies et sur le terrain chez tous les États Membres.

Les Palaos s'associent à la famille des nations pour condamner l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes inquiets au sujet de la paix et de la stabilité à long terme dans la région du Pacifique. La proximité des Palaos du site de lancement nous expose à un risque particulier. Par ailleurs, nous appelons les États Membres qui n'ont pas encore ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à le faire afin de nous rapprocher davantage d'un désarmement nucléaire complet.

L'incidence des changements climatiques concernant la hausse du niveau des mers, l'acidification des océans, la fréquence et l'intensité des tempêtes continue de poser une menace existentielle aux Palaos et aux autres petits États en développement. Les Palaos ont participé activement aux processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et furent l'un des pays qui ont fortement insisté pour faire de l'objectif 13 des objectifs de développement durable un objectif indépendant relatif aux changements climatiques. Les Palaos sont fiers d'avoir été, après les Fidji, le deuxième des 60 pays qui ont ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques, portant le nombre total de ratifications à environ 48 % de celui des États Membres; 55 % des États Membres doivent l'avoir ratifié pour que l'Accord entre en vigueur. Nous sommes encouragés de voir que 130 nations ont signé l'Accord et nous avons la certitude que d'ici la fin de l'année l'Accord commencera à donner des résultats pour nous tous.

D'autre part, nous espérons voir nommer un représentant spécial du Secrétaire général pour les changements climatiques et la sécurité. Cette nomination créera un lien effectif entre le Secrétaire général, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur les questions se rapportant à la paix et la sécurité qui résultent des changements climatiques.

Il est impératif de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la hausse de la température mondiale reste inférieure à 1,5°C. En outre, l'accès aux ressources financières et technologiques doit être assuré aux petits États insulaires en développement et à tous ceux qui en ont le plus besoin.

Quatorze ans est une bien courte période pour atteindre les 17 objectifs du Programme 2030. C'est pourquoi nous partageons pleinement le sentiment d'urgence exprimé dans le thème choisi pour la soixante et onzième session, "Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde". Il est urgent transformer notre monde face aux graves effets des changements climatiques, aux conflits à l'origine de flux sans précédent de réfugiés et à une pauvreté exacerbée par les immenses écarts dans l'utilisation et la possession des ressources. Il est nécessaire de forcer le pas – que ce soit un démarrage rapide ou une avancée dépassant ce qui a déjà été fait. C'est nécessaire car nous avons déjà perdu une année de mise en œuvre.

Aux Palaos nous sommes en train d'intégrer les 17 objectifs dans nos plans nationaux et sectoriels de manière à pouvoir appliquer globalement le Programme 2030. Dans le cadre de cet effort, nous avons pris une initiative qui pour nous représente une voie concrète vers la réalisation des objectifs de développement durable : le Sanctuaire marin national, initiative dont la mise en œuvre a commencé en 2015.

Le Sanctuaire marin national met à part une zone d'interdiction de pêche et de collecte qui couvre 80 % de notre zone économique exclusive – une zone supérieure à un demi-million de kilomètres carrés de notre océan. Le Sanctuaire marin national est une initiative fondée sur une pratique traditionnelle de conservation appelé *Bul*, qui impose d'observer un moratoire sur l'exploitation de ressources en voie de diminution afin de leur permettre de se reconstituer. Le Sanctuaire marin national permettra donc à notre océan de recouvrer sa santé, de reconstituer ses stocks halieutiques et de progresser dans le rajeunissement de la biodiversité. En étendant les activités que sont la plongée, l'immersion, le kayak, la nage, la pêche suivie de la libération des prises, le Sanctuaire développera le tourisme, principal moteur de notre économie. Surtout, il nous permettra de léguer un océan sain à nos enfants et aux générations futures.

Le revenu accru provenant du tourisme non seulement facilitera la réalisation des objectifs 13 et 14, mais nous permettra d'assurer les services de base, comme l'eau et l'assainissement, ainsi que la sécurité alimentaire. Il nous permettra aussi de viser les autres objectifs, notamment l'éradication de l'extrême pauvreté, l'amélioration de la santé, y compris en remédiant à la diffusion des maladies non transmissibles, l'éducation, une résilience accrue des communautés et une meilleure technologie de l'information et des communications, cela afin de faciliter une plus grande résilience aux catastrophes. Nous serons aussi en mesure de répondre aux besoins particuliers des enfants, des personnes âgées et des handicapés, y compris ceux atteints de maladies mentales. L'un des plus importants résultats que nous attendons du Programme 2030 est la promotion de la santé mentale et du bien-être pour tous les citoyens des Palaos.

Le succès du Sanctuaire marin national dépendra dans une large mesure de ce qui se passe dans les espaces situés au-delà de notre juridiction nationale, puisque les stocks halieutiques et la santé de la biodiversité n'ont pas de frontières spécifiques. Les Palaos savent donc gré de ce que, conformément à la résolution 69/292, un

nouvel accord de mise en œuvre est en cours d'examen par le biais des négociations des Comités préparatoires qui sont supposées déboucher sur un régime global gérant mieux la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les espaces situés au-delà de la juridiction nationale. Nous espérons que les deux Comités préparatoires continueront de progresser vers un solide accord de mise en œuvre. Cela contribuerait beaucoup à la réalisation des objectifs du Sanctuaire marin national des Palaos.

Des partenariats authentiques et durables sont essentiels au succès de l'initiative du Sanctuaire marin national. Alors que nos ressources financières, technologiques et humaines sont extrêmement limitées, surveiller une zone si vaste constitue une redoutable tâche. Cela souligne l'importance de l'objectif 17 et des partenariats authentiques et durables si fortement recommandés dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, aussi connues sous le nom d'Orientations de Samoa. Dans ce contexte, nous voulons aussi recommander que nous envisagions tous un partenariat avec Dieu dans notre travail : Il est l'unique partenaire fidèle, authentique et durable.

Les Palaos ont eu la chance d'avoir beaucoup d'amis et de partenaires de développement qui nous ont aidés dans notre initiative du Sanctuaire marin national, nos efforts pour une énergie renouvelable et nos activités de développement durable. À cet égard, nous tenons à reconnaître avec gratitude les solides partenariats ont nous avons bénéficié avec les États-Unis d'Amérique, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, l'Italie, l'Inde et Taiwan. Nous leur sommes en particulier reconnaissants de l'aide qu'ils nous ont déjà donnée pour le Sanctuaire marin national, les changements climatiques et d'autres domaines du développement.

La République de Chine – Taiwan – a fourni une assistance qui nous a aidés à atteindre nos objectifs du Millénaire pour le développement, et nous escomptons en recevoir un appui continu pour mener à bien le Programme 2030. Nous exhortons le système des Nations Unies à associer Taiwan aux processus de mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous aurons besoin de toutes les ressources que nous pouvons mobiliser, et cela exigera la participation de tous les citoyens du monde, nécessaire à notre succès. Le mot d'ordre « Ne laisser personne de côté » doit se référer non seulement

aux bénéficiaires, mais aussi à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Programme est universel dans son développement, il est universel aussi dans ses objectifs de transformation. Il doit être également universel dans sa mise en œuvre. Enfin, Taiwan possède en bien des domaines une capacité technique qui peut être partagée avec le monde. Taiwan doit donc participer aux réunions, mécanismes et cadres internationaux tels que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale et divers partenariats économiques, entre autres.

Lorsque nous parlons de participation au Programme 2030 et des avantages à en tirer, nous pensons aux moyens facilitant la réalisation. En conséquence, en plus de nous féliciter du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, nous prônons la levée de l'embargo afin que Cuba puisse disposer des ressources dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs de développement. En outre, nous nous associons à d'autres pays pour plaider en faveur d'une solution raisonnable au problème en Papouasie occidentale, au moyen d'un dialogue véritable et constructif.

M. Bhattarai (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

Avant de conclure, je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas, au nom des Palaos, notre vive reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Il est le premier Secrétaire général à s'être rendu dans la région du Pacifique et il n'a jamais faibli dans son souhait de veiller à ce que les menaces existentielles qui pèsent sur les petits États insulaires en développement les plus vulnérables soient abordées. Sous sa direction, nous avons notamment adopté l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, plein succès dans leurs activités futures.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a souvent dit que

« nous sommes la première génération à même d'éliminer la pauvreté et la dernière à pouvoir endiguer les changements climatiques. »

Nous sommes d'accord avec lui et nous le saluons pour le Programme 2030 et l'Accord de Paris qui, s'ils sont effectivement mis en oeuvre, aideront à mettre fin respectivement à la pauvreté et aux changements climatiques. Notre détermination de ne laisser personne

de côté doit porter sur ceux qui ont besoin d'aide et sur ceux qui peuvent en offrir. Lutter contre les changements climatiques et réaliser le Programme 2030 nécessite de la volonté politique, de la détermination, l'engagement de ressources et de la bonne volonté. Il n'y a pas de place pour les barrières politiques.

Je me souviens de ce que le Secrétaire général a dit dans sa déclaration au début de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. À propos des barrières, il a dit

« J'ai vu bien trop souvent des propositions appuyées par un grand nombre d'États Membres être bloquées par quelques États, voire un seul... À maintes reprises, des mesures essentielles et des idées judicieuses ont été bloquées...

Dans le monde complexe dans lequel nous vivons, est-il juste qu'un seul pays ou qu'une poignée d'entre eux jouisse d'un pouvoir aussi disproportionné et prenne le reste du monde en otage sur tant de questions importantes?...

La population mondiale est en droit de se demander si c'est la manière dont une organisation dans laquelle nous avons placé autant de nos espoirs et de nos aspirations devrait fonctionner. » (A/71 PV.8, p. 4).

Dans cette veine, les Palaos appuient la réforme du Conseil de sécurité, y compris une expansion de la catégorie des membres permanents, avec deux sièges pour l'Afrique et un siège pour les petits États insulaires en développement. Notre génération sera soit à la hauteur des défis, soit condamnée à susciter les regrets des générations futures. Nous pouvons choisir. Les Palaos ont clairement indiqué le choix qu'ils ont déjà fait.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Marie-Louise Potter, cheffe de la délégation de la République des Seychelles.

M^{me} Potter (Seychelles) : Qu'il me soit permis d'ajouter la voix des Seychelles à celle des orateurs qui ont félicité l'Ambassadeur Peter Thomson de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. En même temps, je remercie M. Mogens Lykketoft de son engagement et de ses solides qualités de direction en tant que Président de l'Assemblée à sa soixante-dixième session.

L'humanité est sur le point de réaliser l'incommensurable s'agissant de changer véritablement

la vie de tous les peuples du monde. Alors que nous commençons cette nouvelle collaboration, notre élan soutenu peut être un catalyseur de changement positif. Nous avons besoin d'une institution qui ne craint pas le changement et qui est en mesure de relever les défis du XXI^e siècle. Des mots tels qu'inclusion, compromis et égalité doivent résonner dans toute l'Organisation des Nations Unies. Dans cette veine, je renouvelle les appels lancés par les Seychelles pour une réforme équitable de l'Organisation, tout en renouvelant notre attachement aux idéaux figurant dans la Charte des Nations Unies.

Le thème choisi pour la soixante et onzième session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », nous rappelle l'urgence de la période actuelle. Dans un contexte de changement et de transformation, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont joué un rôle important et crucial, à savoir lancer un appel indispensable aux nations pour qu'elles améliorent les moyens de subsistance des membres faibles et marginalisés de la société en s'attaquant à la pauvreté dans ses nombreuses formes, tout en promouvant les droits de l'homme et la viabilité de l'environnement.

Les Seychelles sont fières d'avoir atteint la plupart des cibles établies par les OMD et entendent vivement s'acquitter de leur responsabilité de maintenir l'élan pour réaliser les objectifs de développement durable. Nous savons que des progrès ont été faits, sur les plans national et international, mais nous sommes également conscients que beaucoup reste à faire.

Aux Seychelles, cette prise de conscience se traduit par notre effort d'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans notre stratégie nationale de développement. Toutefois, je pense qu'on ne peut pas avancer seul sur la voie de la transformation. L'objectif de développement durable 17, axé sur les partenariats mondiaux pour le développement durable, le réaffirme.

Pour qu'un véritable changement se produise, le monde devra être solidaire et veiller à ce que des mesures vigoureuses s'accompagnent d'un appui financier adéquat, qui est nécessaire pour la réalisation globale des objectifs, notamment en prenant dûment en considération les circonstances particulières auxquelles sont confrontés les petits États et les petits États insulaires en développement. L'application d'un indice de vulnérabilité dans les cadres de développement permettrait de mesurer plus équitablement les économies

et, pour l'appui financier, il servirait d'outil de référence plus approprié que le produit intérieur brut par habitant, sur lequel l'accent est habituellement mis.

L'objectif de développement durable 14 joue un rôle particulièrement pertinent dans la vie de nos populations. La conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable sont devenues essentielles pour la survie des économies des petites îles.

En tant que défenseur de l'initiative sur l'économie bleue, qui vise à renforcer les activités marines à des fins de durabilité, les Seychelles sont conscientes que les océans présentent d'abondantes possibilités inexploitées pour une croissance soutenue. Il est donc impératif de souligner que la notion d'économie bleue et l'objectif 14 sont synonymes d'action mondiale visant à exploiter la puissance des océans en tant qu'outil de transformation. Dans cette entreprise, il est important que nous changions de modèle et que nous considérions le monde de façon novatrice. S'agissant de l'économie bleue, l'initiative des « obligations bleues » et l'accord d'échange de créances sont des exemples concrets des contributions des Seychelles à ce débat.

Les mesures de lutte contre les changements climatiques sont l'un des éléments qui sous-tendent la démarche de l'économie bleue. Du fait que les Seychelles sont une nation insulaire dont la survie dépend considérablement de l'environnement, les changements climatiques et leurs effets néfastes ne quittent jamais l'esprit de nos citoyens. Nous sommes exposés aux conséquences dévastatrices de ce phénomène, mais pas en simples spectateurs; nous les subissons directement, dans la mesure où elles mettent nos familles en difficulté et menacent nos moyens d'existence. Il est donc essentiel de traiter de l'incidence des changements climatiques, car cela concerne l'avenir même de notre pays. Au vu des circonstances, les Seychelles n'ont d'autre choix que de se porter à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, car il s'agit d'une bataille que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. Dans cette veine, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, instrument historique que les Seychelles ont été parmi les 20 premiers États à ratifier, est un signe encourageant de la volonté politique renouvelée de la communauté internationale d'œuvrer en faveur d'un changement positif.

La sécurité de nos océans fait elle aussi partie intégrante de l'élan à imprimer en faveur du progrès humain. La pêche illicite, non déclarée et non

réglementée met ces progrès en péril, non seulement car elle représente un danger pour les écosystèmes marins, mais aussi parce qu'elle fragilise la sécurité alimentaire et compromet la subsistance de millions de personnes dans le monde. Les Seychelles renouvellent donc leur engagement à faire en sorte que ces violations n'aillent pas sans réaction. En outre, malgré des progrès majeurs dans la longue bataille menée contre la piraterie, nous devons rester vigilants et accentuer nos propres efforts de lutte contre les activités liées à la piraterie dans nos océans. À cette fin, les travaux entrepris par l'intermédiaire d'initiatives telles que le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes sont essentielles pour que nous puissions continuer d'enregistrer des succès.

Les Seychelles souscrivent résolument à tout ce qui est fait à l'échelle internationale pour parvenir à un règlement diplomatique et politique de la crise en Syrie, qui continue de faire rage aux dépens des innocents. Nous espérons sincèrement qu'une solution sera trouvée pour contribuer plus avant à contrer la propagation de l'extrémisme et des idéologies de haine, dont les conséquences dévastatrices ne cessent de se faire sentir sur divers pays du monde.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu en Turquie, et la récente réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, organisée par le Président de l'Assemblée générale, ont mis en lumière l'ampleur des défis qui se posent à la communauté mondiale. Ces défis nous obligent à réfléchir davantage et mieux au sort des plus de 60 millions de personnes dans le monde qui sont déplacées à cause d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle liées aux changements climatiques. Les Seychelles engagent la communauté internationale à donner un nouveau souffle à la collaboration entre États et à faire preuve d'une détermination morale accrue, alors que nous nous employons ensemble à régler la crise humanitaire mondiale qui pèse lourdement sur le cœur de l'humanité.

Les Seychelles se félicitent de la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, et nous formons une fois de plus l'espoir de voir finir l'embargo économique douloureux qui est imposé à cette autre nation insulaire.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde satisfaction à l'égard du dynamisme, du travail acharné et du dévouement du Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon, dans l'exercice de ses fonctions. Il

laisse derrière lui un exemple fort de détermination à créer un avenir plus pacifique et plus équitable pour le monde. En outre, sa défense de la cause des petites îles restera gravée dans notre mémoire collective. Nous sommes certains que ses apports à l'amélioration de la société auront encore des répercussions positives et que le nouveau secrétaire général suivra la même voie vertueuse.

J'ai foi dans l'avenir auquel nous croyons et j'ose croire que la bonté intrinsèque de l'humain nous amènera à faire ce qui est juste. En ces temps critiques, nous avons la responsabilité commune de mettre de côté nos différences pour nous concentrer sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise. Je souhaite qu'ensemble nous puissions imprimer l'élan nécessaire pour transformer notre monde, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour les générations à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ib Petersen, chef de la délégation du Royaume du Danemark.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Danemark souhaite chaleureusement la bienvenue et adresse ses félicitations au Président de l'Assemblée générale à soixante et onzième session, S. E. M. Peter Thomson, des Fidji. Cela a été un honneur pour le Danemark d'assumer la présidence de l'Assemblée à sa soixante-dixième session et nous remercions M. Mogens Lykketoft pour son excellent travail. Nous souhaitons au Président Thomson tout le succès possible dans la direction des travaux cruciaux qui s'annoncent pour l'année à venir.

Nous vivons des temps incertains. Il nous revient donc à tous de renforcer la coopération internationale et de la rendre plus efficace. Nous devons y pourvoir en vue de favoriser l'émergence d'une société internationale pacifique, viable, fondée sur des droits et bâtie sur le socle des objectifs communs ambitieux que nous avons adoptés cet automne.

Même si les défis que l'ONU doit relever aujourd'hui peuvent être intimidants, notre bilan récent engage à l'optimisme. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la conclusion réussie de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, de même que le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, ont fait la preuve de notre aptitude à nous rassembler pour remédier aux problèmes mondiaux de notre époque. Cela dit, il nous faut à présent donner à notre programme commun de

transformation un tour concret qui profitera à tous les habitants de la planète. Avec l'entrée en fonctions d'un nouveau secrétaire général, nous allons vivre une année charnière pour les Nations Unies.

Le Danemark est convaincu depuis toujours que les défis mondiaux appellent de réels efforts collectifs qui mettent nettement l'accent sur les droits et les libertés de l'individu. La manière dont il envisage l'action à mener repose sur trois éléments fondamentaux : la dignité, le développement et le dialogue. Ces éléments caractérisent notre façon de voir les travaux de l'ONU et sous-tendent notre candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021.

Il y a beaucoup de personnes, partout dans le monde, qui se voient refuser le droit de mener une vie digne. Les conflits armés et l'extrémisme violent donnent lieu à des atteintes aux droits de l'homme dans plusieurs parties du monde. La Syrie, l'Iraq et la région du Sahel subissent parmi les crises les plus graves et pressantes d'aujourd'hui. Dans bien d'autres endroits, la violence et l'instabilité entraînent d'incommensurables souffrances humaines. Des millions de personnes sont soumises à l'oppression, réduites en esclavage et victimes de la traite aux mains des forces obscures de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes extrémistes; à cela, nous devons apporter, collectivement, une réponse forte et déterminée.

Au Mali, le Danemark participe activement à la promotion de la paix et de la stabilité. Nous versons des fonds à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et sommes engagés dans une coopération pour le développement à long terme avec le pays. En Syrie et en Iraq, le Danemark apporte une contribution notable à la lutte contre l'EIIL, y compris en soutenant les collectivités locales après qu'elles ont été touchées par le conflit. Nous devons absolument veiller à ce que les victoires militaires contre l'EIIL soient suivies d'efforts déterminés et coordonnés pour pérenniser la paix. À défaut, nous échouons. Cet automne, le Danemark lancera un nouveau programme triennal de stabilisation régionale pour la Syrie et l'Iraq. Il s'agira principalement d'appuyer les initiatives de stabilisation immédiate dans les zones d'Iraq qui ont libérées de l'emprise de l'EIIL.

Pour garantir notre sécurité commune, il faut aussi que les nations adhèrent aux normes et aux règles fixées par les Nations Unies, que ce soit à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité ou dans d'autres organes ou institutions. Tous les pays doivent

respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, le Danemark condamne les récents essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée et exhorte la communauté internationale à y répondre avec fermeté et de manière unifiée.

Au cours de la semaine écoulée, le monde s'est réuni pour traiter le problème croissant des millions de personnes forcées de fuir leur foyer en raison de conflits armés, de catastrophes naturelles ou de la pauvreté. Pas moins de 65 millions de personnes ont été déplacées en 2015, ce qui exige une réponse déterminée et efficace de la part de l'ONU. Le Danemark se félicite de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée la semaine dernière, qui insiste sur le principe de la responsabilité partagée et la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Le Danemark est l'un des principaux donateurs d'aide humanitaire par habitant au monde, et nous continuerons de contribuer notre part. La pauvreté et l'absence de perspectives sont parmi les facteurs sous-jacents des conflits et de l'instabilité; elles sont également les raisons principales qui poussent des personnes à quitter leur foyer.

La réalisation de la promesse du développement durable et l'élimination de la pauvreté extrême constituent des moyens fondamentaux d'instaurer un monde libre, pacifique et prospère et de s'attaquer aux causes profondes des migrations. La coopération au développement du Danemark est une preuve concrète de notre attachement à l'ONU et de notre engagement à aider les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Depuis 1978, soit près de quatre décennies, le Danemark consacre 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, conformément à l'objectif fixé. Nous encourageons fortement de nombreux autres pays à faire de même.

Les changements climatiques constituent l'un des principaux obstacles au développement durable. Nous devons tous relever le défi de concrétiser les engagements pris dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, afin d'apporter des changements positifs et de taille pour la planète et pour l'humanité. Tous ceux qui sont présents dans cette salle peuvent compter sur le Danemark, qui sera à l'avant-garde de ces efforts, en termes de suivi aux niveaux national et international. Le Gouvernement danois présentera une motion

pour la ratification de l'Accord de Paris au Parlement le 5 octobre.

Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si la coopération est intégrée dans les différents domaines et secteurs. Le système des Nations Unies pour le développement doit être réformé afin qu'il puisse être véritablement à la hauteur de sa mission, et doit complètement repenser ses méthodes opérationnelles. L'approche compartimentée et la concurrence interne pour les ressources doivent devenir des choses du passé.

Le Danemark est fermement convaincu que nous devons considérablement renforcer l'accent qui est mis sur le rôle des jeunes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est fondamentalement un programme pour les générations futures. En conséquence, la participation des jeunes du monde à sa mise en œuvre est indispensable. Les jeunes possèdent un potentiel énorme et doivent être impliqués dans le travail à venir.

Nous avons également besoin de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé afin qu'ils appuient la mise en œuvre des politiques et proposent des solutions et un savoir-faire novateurs. Nous devons participer à des partenariats public-privé fructueux afin de faire avancer plus encore la mise en œuvre.

Les gouvernements peuvent jouer un rôle important en encourageant les entreprises privées et les investisseurs à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre du Danemark a annoncé, la semaine dernière, un nouveau fonds d'investissement consacré aux objectifs de développement durable. L'objectif est de lever des capitaux auprès d'investisseurs privés à hauteur de 750 millions de dollars. Les investissements seront réalisés dans tous les domaines liés aux objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de l'énergie, des effets des changements climatiques, de l'industrie, de l'infrastructure, de la production alimentaire et des soins de santé afin de promouvoir une croissance durable, de créer des emplois et de générer des recettes fiscales dans les pays en développement.

En outre, nous avons besoin de libre-échange dans le monde, car il s'agit d'un élément fondamental pour promouvoir le développement et la croissance économique à long terme. Le Danemark plaide activement en faveur d'un meilleur accès aux marchés pour les pays en développement et d'une amélioration

des conditions commerciales qui leur sont octroyées, notamment à l'Organisation mondiale du commerce. Si les marchandises passent les frontières, il est moins probable que les soldats le fassent.

L'efficacité du système des Nations Unies et notre capacité de faire de la promesse des objectifs de développement durable une réalité commence et finit par la volonté des États Membres d'œuvrer de concert. Aborder les problèmes mondiaux par le biais du dialogue est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, et est au cœur de la tradition politique danoise. C'est pourquoi, dès le début, nous avons activement participé à la construction de l'Organisation. Très concrètement, la salle du Conseil de tutelle, qui se trouve à côté de la salle de l'Assemblée générale, est l'œuvre de l'architecte danois Finn Juhl. Sa conception visait précisément à favoriser le dialogue entre les délégués, promouvant ainsi la mission démocratique de l'ONU. En toute modestie, nous pensons qu'il s'en est plutôt bien tiré.

Plus de 50 ans de partenariats dans le développement international par le biais d'une approche fondée sur le dialogue nous ont appris la valeur du partenariat pour garantir le progrès. Pour ne citer qu'un exemple, le Danemark est, depuis des décennies, un fervent partisan des institutions et des commissions nationales des droits de l'homme, des médiateurs et autres organes indépendants des droits de l'homme, du Moyen-Orient à l'Afrique en passant par l'Eurasie, et ils continuent de bénéficier de notre appui.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit là d'une pierre angulaire de notre politique étrangère. Des études montrent que lorsqu'une petite fille bénéficie d'une année supplémentaire d'éducation, elle peut ensuite accroître ses revenus de 20 %. C'est important, non seulement pour elle mais aussi pour sa famille, sa communauté et son pays.

Le Danemark est extrêmement fier d'avoir accueilli la Conférence mondiale *Women Deliver* de 2016 à Copenhague, au début de cette année. La Conférence atteste de l'importance que le Danemark attache à la nécessité de garantir aux femmes et aux filles la pleine et égale jouissance de tous les droits fondamentaux. Un grand nombre de programmes, d'initiatives et de stratégies ont été présentés à la Conférence et ont été une source d'inspiration pour des femmes et des hommes de par le monde.

Au Danemark comme à l'étranger, notre pays promeut les droits de l'homme et les valeurs des peuples autochtones. Nous défendons leur droit de contrôler et d'influencer leurs propres voies de développement et de décider des questions relatives à leur propre situation économique, sociale, politique et culturelle.

Le Danemark est l'une des voix les plus vigoureuses dans la lutte mondiale contre la torture. Depuis des décennies, nous veillons à ce que des résolutions soient adoptées à l'Assemblée générale afin de faire avancer le travail sur l'élimination de la torture, tel qu'énoncé dans la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Toutefois, la mise en œuvre est indispensable. C'est pourquoi nous avons, de concert avec le Chili, le Ghana, l'Indonésie et le Maroc, lancé l'Initiative sur la Convention contre la torture. Notre objectif est d'œuvrer à la ratification universelle et à une meilleure application de la Convention d'ici à 2024.

En tant qu'Organisation des peuples, l'ONU doit faire davantage pour promouvoir la confiance, la transparence et l'efficacité. Je suis fier que durant le mandat de M. Lykketoft à la présidence de l'Assemblée générale, des mesures importantes aient été prises pour accroître la transparence des travaux du Bureau du Président ainsi que celle du processus de sélection du prochain Secrétaire général. Si l'ONU veut rester une organisation légitime et pertinente pour la paix, le développement et les droits de l'homme, nous devons continuer sur la voie d'une plus grande ouverture et d'une meilleure transparence. Il y va de nos intérêts à tous.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Gouvernement danois, saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon. Le Danemark salue le leadership éclairé et la détermination dont il a fait montre au cours d'une période très difficile et semée d'embûches dans l'histoire de l'ONU. Il n'a cessé de montrer la voie pour trouver des solutions viables aux problèmes mondiaux, en particulier les changements climatiques. C'est un voyage qui nous a conduits de Bali à Copenhague et, enfin, à Paris, et qui a abouti, en décembre dernier, à un accord mondial ambitieux pour lutter contre les changements climatiques. Le Danemark salue à nouveau le leadership éclairé et la détermination du Secrétaire général Ban Ki-moon.

Il est de la plus haute importance que le prochain Secrétaire général fasse montre de la même détermination que son prédécesseur pour s'attaquer avec vigueur aux

défis posés aux millions de personnes déplacées, de réfugiés et de migrants dans le monde, tout en veillant à la mise en œuvre du Programme 2030 et en entreprenant les réformes essentielles au sein de l'Organisation des Nations Unies. Alors que nous nous efforçons de réformer l'Organisation mondiale et peut-être même le monde, le Danemark se tiendra aux côtés du côté du prochain Secrétaire général et continuera d'appuyer et de participer activement et de façon constructive au travail vital de l'Organisation des Nations Unies à l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Kokou Kpayedo, chef de la délégation de la République togolaise.

M. Kpayedo (Togo) : J'ai l'insigne honneur de présenter ci-après le message de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise.

« C'est avec un sentiment de joie partagée que nous prenons part à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale dédiée au thème « Les objectifs de développement durable : force universelle de transformation du monde ». Je voudrais avant toute chose adresser mes félicitations à M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale, pour son élection en vue de présider la présente session.

J'aimerais également rendre un hommage mérité au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, qui a œuvré inlassablement au renforcement des actions de l'Organisation durant ces 10 dernières années. M. Ban Ki-moon a su notamment conduire avec succès le processus de conception et d'adoption du nouveau cadre qui balisera l'action des pays et des peuples de la planète pour les 15 prochaines années. Je veux parler des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Il y a un an, nous adoptons les objectifs de développement durable avec l'ambition de transformer le monde. Depuis lors, nous avons ensemble démarré le processus de mise en œuvre de ce programme pour construire un monde plus prospère, plus inclusif et plus sécurisé. Je me félicite donc de la pertinence du thème central soumis aux États Membres, car la réalisation des objectifs de développement durable nécessite, à

coup sûr, une nouvelle impulsion de nos pays, individuellement et collectivement pris, et un engagement résolu de toute la communauté internationale.

Le Togo, pays pilote pour les objectifs de développement durable, s'est soumis volontairement, au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social en juillet dernier, à l'exercice du rapport d'avancement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les stratégies et programmes nationaux de développement. À cette occasion, nous avons pu démontrer les avancées dans la mise en œuvre de notre feuille de route en la matière, mais aussi partager les progrès non négligeables que nous avons accomplis dans la mise en œuvre d'actions phares pour ne laisser personne pour compte.

De manière spécifique, notre pays a réalisé d'importants progrès en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de promotion d'une démocratie apaisée et reste déterminé à libérer tout son potentiel pour assurer une véritable croissance inclusive et durable. C'est forts de cette détermination que nous avons lancé, sur financement national et avec l'appui stratégique et technique du Programme des Nations Unies pour le développement, la mise en œuvre d'un vaste programme d'urgence de développement communautaire pour aider à une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Par ailleurs, les encouragements reçus pour les avancées dans le domaine du développement humain, telle que la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture des progrès en matière de lutte contre la faim et la malnutrition, nous conforte dans notre élan à intensifier l'investissement dans le développement en faveur des plus vulnérables. Nous nous félicitons en outre que les objectifs de développement durable confirment le bien-fondé des initiatives structurantes que nous mettons en œuvre depuis quelques années, tant au niveau des infrastructures, de la diversification de l'économie et de l'amélioration du climat des affaires que de la promotion de l'entrepreneuriat

des jeunes et des femmes. Des actions sont en cours pour aboutir à l'adoption, d'ici la fin de l'année, d'un plan national de développement durable intégrant harmonieusement les objectifs de développement durable, qui succédera à notre stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi pour la période 2013-2017.

Reconnaissant que la redevabilité pour les résultats et l'apprentissage mutuel entre les pays sont déterminants pour accélérer notre marche vers les objectifs de développement durable, le Togo participera à l'examen volontaire qui aura lieu lors du prochain segment politique de haut niveau sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Je saisis donc l'occasion que nous offre l'Assemblée pour remercier l'ensemble des organismes du système des Nations Unies qui nous accompagnent dans cet exercice.

Notre conviction est que les objectifs de développement durable doivent nous permettre de transformer le monde en donnant la priorité aux groupes les plus vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les enfants, les populations menacées par les conflits et les désastres, les migrants et les réfugiés. Cette nécessité de veiller au sort des populations, qui sont laissées pour compte, prendra une tout autre ampleur au moment où nous célébrerons le trentième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement. Cette priorité donnée au développement en faveur des plus vulnérables s'avère de plus en plus impérative dans le contexte actuel marqué par des défis multiples et pressants, notamment la persistance de la pauvreté et du chômage et les menaces à la sécurité humaine liées aux changements climatiques, aux maladies, aux conflits et au terrorisme.

S'agissant de la préservation du climat, le Togo étant confronté à d'importants défis climatiques tels que l'érosion côtière, les inondations, la désertification et l'irrégularité des saisons de pluie, je saisis l'opportunité que nous offre l'Assemblée de renouveler notre ferme engagement en faveur de l'Accord de Paris. Mon pays a signé cet accord et mettra tout en œuvre pour clôturer le processus de sa ratification d'ici la fin de l'année 2016, de même qu'il consacre déjà toute l'énergie nécessaire à sa mise en œuvre.

Nous saluons les ratifications déjà enregistrées à propos de cet instrument primordial pour l'avenir et la survie de notre planète.

L'ère dans laquelle nous vivons est également caractérisée par la résurgence de nouveaux défis sanitaires qui compromettent les avancées que nous avons réalisées sur les plans humain et économique. C'est conscient de cette réalité que je voudrais saluer, en premier lieu et en ma qualité de coordonnateur de la riposte à l'Ebola pour Afrique de l'Ouest, tous les pays partenaires et les organisations qui nous ont permis de contenir, voire d'éliminer cette épidémie.

Toujours dans le domaine de la santé, je tiens à rendre aussi hommage à toutes les organisations et les pays membres qui ont contribué à réduire l'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose. Ces avancées ne doivent pas nous amener à baisser la garde, car de nouvelles menaces sanitaires se profilent à l'horizon et nous courons toujours le risque de voir ressurgir des épidémies qui ont été par le passé contrôlées. Je voudrais donc nous engager à travailler à un renforcement de nos systèmes et politiques de santé pour éradiquer des maladies telles que le VIH/sida, mieux lutter contre la mortalité maternelle et infantile et protéger notre monde contre la résistance antimicrobienne.

Aucun programme de développement ne saurait réussir et demeurer pérenne si le contexte national dans lequel il doit être mis en œuvre n'est pas empreint de paix et de cohésion. C'est pourquoi mon gouvernement déploie tant d'efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim, que nous considérons comme les racines de l'insécurité et du terrorisme. Au-delà, nous travaillons ardemment à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit au Togo, à travers la poursuite de la réalisation des réformes politiques et institutionnelles, en harmonie avec les réalités propres à notre pays. Dans ce sens, le Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale, récemment créé, a organisé en juillet un atelier de réflexion et d'échange auquel toutes les composantes de la nation togolaise ont pris part dans le dessein d'asseoir les bases des réformes qui restent encore à opérer.

Nous travaillons également au renforcement de la démocratie à l'échelle locale pour donner plus de chances de succès à notre stratégie de développement à la base et de réduction des disparités régionales. Pour ce faire, un plan d'action pour l'accélération du processus de décentralisation est en cours de mise en œuvre et devrait déboucher, dans un proche avenir, sur des élections locales.

Dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, nous nous sommes fixé comme objectif de renforcer les acquis en vue d'une meilleure garantie des libertés fondamentales. Nous ambitionnons aussi de tirer un meilleur parti de notre mandat au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016-2018. À cet égard, mon pays, qui a entrepris de nombreuses réformes, conformément aux recommandations résultant du premier cycle de l'examen périodique universel, se prépare à se soumettre au second cycle de l'examen du 31 octobre au 11 novembre.

Les nobles objectifs que nos pays se sont fixés, notamment dans les domaines du développement durable et de la préservation du climat pour les générations futures, ne pourront être atteints que si la paix et la sécurité sont garanties partout dans le monde. Sur cette question, malgré les efforts qui sont faits sous l'égide de l'Organisation ainsi que des institutions régionales, la paix et la sécurité continuent d'être menacées ou mises en péril dans certaines régions. En Afrique, le Togo espère vivement que les efforts entrepris par les Nations Unies et les organisations régionales africaines vont concourir à ramener la paix au Soudan du Sud et en Libye, pour ne citer que ces deux cas. À cet égard, le Togo se félicite des discussions fructueuses que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a eues il y a quelques jours concernant l'avenir du Soudan du sud, et exhorte les parties concernées à ne ménager aucun effort pour renforcer les fondements de ce pays. Ailleurs dans le monde, mon pays exhorte toutes les parties concernées à œuvrer de bonne foi afin que le peuple syrien, meurtri par un long conflit qui a déstabilisé toute la région, renoue avec la paix, la sécurité et la stabilité.

Comme nous le savons tous, la crise syrienne, comme d'ailleurs la crise libyenne, alimente en particulier le fléau du terrorisme qui n'épargne de nos jours aucune région du monde. Je voudrais ici saluer, une fois encore, la mémoire des nombreuses victimes du terrorisme et exprimer, à nouveau, la solidarité du Togo à l'endroit des pays et peuples qui ont récemment été victimes de ce fléau. Une lutte efficace contre le terrorisme requiert que nos États continuent de travailler de concert, en renforçant davantage la coopération entre leurs services techniques compétents. Elle nécessite également que les pays les plus nantis conviennent de soutenir, plus qu'ils ne le font, les États qui, comme le Togo, n'ont pas les ressources nécessaires pour se doter de mécanismes et de moyens appropriés de lutte antiterroriste.

Tenant compte de la montée des risques et menaces dans notre monde actuel, notre action prioritaire doit être de nous donner les moyens d'agir avec efficacité et célérité pour relever les défis de tous ordres qui mettent à mal le bien-être de nos populations et limitent les avancées économiques. Les menaces sécuritaires représentent un danger majeur pour notre programme de transformation du monde et exigent de nous d'intensifier nos efforts pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. C'est pour répondre à cet impératif que notre pays accueille, du 10 au 15 octobre prochain, le sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, dont l'objectif est de s'accorder sur une déclaration commune pour mieux prévenir et faire face à l'insécurité en mer et promouvoir un développement durable et inclusif de l'économie bleue, en adéquation avec les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. Je saisis cette occasion pour renouveler notre invitation à prendre part à ce sommet de haut niveau pour lequel toutes les forces vives de notre pays sont mobilisées.

Soixante-dix ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies a contribué à réaliser beaucoup de progrès dans le monde s'agissant de la promotion de la paix, du développement durable et des droits de l'homme. Elle a pu opérer ces avancées en réformant certains de ses organes en vue de tenir compte des

mutations nouvelles intervenues dans le monde. Le Togo s'en réjouit. Toutefois, l'Organisation, qui continue d'œuvrer pour l'enracinement de la démocratie dans ses États Membres, peine elle-même à réformer son Conseil de sécurité, dont la composition actuelle est loin de refléter les évolutions réelles que notre monde a connues. Mon pays estime qu'il est grand temps que les États Membres, en particulier les cinq membres permanents du Conseil, se résolvent à entreprendre une réforme de cet organe, seule à même d'éviter les fréquents blocages qui paralysent ses actions et une résolution rapide des crises et conflits. Au moment où la communauté internationale s'est résolument engagée à assurer, à l'horizon 2030, un développement durable au bénéfice de tous les peuples, tout retard supplémentaire dans le processus de réforme du Conseil de sécurité ne serait que préjudiciable à la réalisation même des objectifs de développement durable.

Relever tous ces défis requiert une mobilisation effective et solidaire de moyens de mise en œuvre pour réaliser les transformations nécessaires pour un monde meilleur. De manière plus spécifique, la transformation de l'économie africaine est indispensable pour éliminer la pauvreté et la faim, offrir une perspective d'avenir aux jeunes et limiter les migrations économiques, de même qu'elle constitue le meilleur rempart contre le terrorisme et l'insécurité grandissante dans le monde. Elle reste aussi primordiale pour donner un souffle nouveau à la croissance et réduire les pressions sur l'environnement mondial. Au regard des multiples avantages de cette transformation de l'économie africaine pour la résolution des défis mondiaux, il ne fait aucun doute que nous devons rester en ligne avec le Plan d'action d'Addis-Abeba et nous mobiliser pour des investissements conséquents, à travers des mécanismes diversifiés, en conformité avec l'Agenda 2063.

Notre ambition commune pour le bien-être de tous nous contraint à assurer qu'aucune personne ne soit laissée de côté. Dans cette perspective, l'Afrique, qui renferme le plus grand nombre de pays pauvres, a besoin que les efforts soient consentis en sa faveur pour assurer son inclusion dans l'économie mondiale. Par ailleurs, le continent africain reste un levier important pour la transformation du monde dans

l'ère des objectifs de développement durable, car elle regorge d'immenses possibilités pour une transformation profonde de notre monde à travers la vitalité de sa jeunesse, le dynamisme de sa croissance démographique, la richesse de ses ressources naturelles, l'ingéniosité et la résilience de ses femmes et de ses hommes. Pour transformer cette opportunité que représente l'Afrique en réalité, il nous incombe d'œuvrer à lever, le plus tôt possible, les obstacles à son développement socioéconomique en vue d'en tirer des retombées positives à l'échelle mondiale, y compris dans les domaines du climat, de la paix et de la sécurité, de la santé et du droit au développement.

Dans l'espérance d'un partenariat innovant pour transformer le monde à partir de l'Afrique, je me félicite de l'engagement démontré par la communauté internationale lors de l'adoption des objectifs de développement durable. Je reste convaincu que la présente session de l'Assemblée générale nous permettra de capitaliser sur cet engagement pour renforcer notre capacité à œuvrer ensemble à l'émergence, d'ici à 2030, d'un monde plus sécurisé, prospère, équitable, solidaire et plus respectueux des droits de l'homme, en réponse aux aspirations profondes de nos peuples .»

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général. Avant de donner la parole aux États Membres pour qu'ils fassent des déclarations au titre du droit de réponse, nous allons maintenant entendre deux déclarations finales à l'occasion de la conclusion de notre débat.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général, pour qu'il formule des observations finales au nom du Secrétaire général.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) :

Je remercie le Président par intérim de me donner l'occasion de faire quelques observations informelles à la fin du débat général au nom du Secrétaire général, qui se trouve actuellement à Bogota pour célébrer l'accord de paix en Colombie.

Je tiens à féliciter les États Membres de la grande qualité des déclarations qu'ils ont faites au cours du débat général, du haut niveau de participation et du sérieux avec lequel ils ont décrit la situation dans le monde d'après leurs différentes perspectives. Je n'ai pas

passé autant de temps que je l'aurais voulu dans cette salle, mais j'ai apprécié chaque minute du temps que j'ai pu passer ici, et nous avons tout naturellement lu toutes les déclarations qui ont été faites. Je félicite les États Membres du travail qu'ils ont effectué pour préparer le débat général de cette année.

C'est la période de l'année où, ici à l'ONU, nous prenons la température du monde, qui est actuellement bien élevée. Mais je vois aussi de nombreuses raisons d'espérer, du fait que les États Membres ont, dans leurs déclarations, respecté les principes de l'ONU, exprimé leur attachement aux idéaux de l'Organisation et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et respecté le travail réalisé dans tous les domaines d'activité des Nations Unies, que ce soit la paix et la sécurité, le développement ou les droits de l'homme. Le débat général a été un grand hommage rendu à l'internationalisme et au multilatéralisme à un moment où ces notions sont mises à l'épreuve.

C'est pourquoi il nous faut bien comprendre que pour parvenir à ce que nous voulons, notre action à l'Organisation doit se poursuivre sans relâche. Si nous pouvons faire montre de suffisamment de doigté et de diligence pour apporter des solutions internationales satisfaisantes aux problèmes d'aujourd'hui, nous constaterons de plus en plus que ces solutions et ces formules sont aussi dans l'intérêt national des États Membres. C'est pourquoi nous devons effacer la frontière artificielle qui existe entre les notions « internationale » et « nationale ». Je sais que le Président mentionnera certains des moments forts du débat dans sa synthèse, mais je voudrais juste dire très brièvement combien le Secrétaire général et moi-même avons vivement apprécié l'accent mis par l'Assemblée, en premier lieu sur les objectifs de développement durable, une grande réalisation à mettre à l'actif des États Membres en septembre de l'année dernière, ou plutôt au cours des trois ou quatre années qu'a duré ce processus.

C'est à mon avis une réalisation de portée historique. Les États Membres ont jeté les fondements d'une nouvelle orientation du développement. Quand on additionne le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, c'est une chance remarquable que les États Membres et les autres acteurs, dans le

monde entier, puissent suivre une nouvelle voie du développement.

De plus, je sais que le Secrétaire général a particulièrement apprécié l'accent mis avec force par l'Assemblée sur les problèmes liés aux changements climatiques. Comme on le sait, il a joué concernant ces problèmes un rôle actif et décisif, mais ce ne serait jamais arrivé si les États Membres n'étaient parvenus à la conclusion que nous devons suivre une nouvelle orientation dans l'intérêt des générations futures, de la planète et de notre existence sur celle-ci. Il y a peut-être un plan B dans la vie, mais il n'y a certainement pas de planète B.

Je crois aussi que la réunion de haut niveau sur les réfugiés et la migration a donné une coloration particulière au débat général de cette année. La solidarité avec les réfugiés et les problèmes posés aux pays d'origine, aux pays de transit et aux pays de destination sont passés au premier plan, et nous nous sommes mobilisés contre la xénophobie qui se manifeste parfois dans le monde actuel.

Nous devons nous assurer de bien voir les avantages liés au fait que des groupes humains franchissent les frontières, tout en sachant que ces déplacements posent parfois des défis gigantesques. Or la Déclaration de New York, du 19 septembre 2016, avec le Sommet des dirigeants sur les réfugiés tenu sous la conduite du Président Obama, a conféré une nouvelle structure aux travaux concernant les réfugiés et la migration, ce qui sera fort utile. Avant tout, j'espère que nous ferons en sorte que l'Organisation adresse le signal que chaque être a une valeur égale et que nous devons agir de manière à empêcher que ne l'emportent les tendances xénophobes, qui sont si fortes dans le monde actuel.

Au sujet des conflits, je pourrais parler sans fin, mais je ne citerai que la Syrie – l'horreur syrienne, le cauchemar syrien – et une double nécessité : agir pour mettre fin aux terribles combats – les nombreuses et fortes déclarations faites à cet égard nous ont impressionnés – et, ensuite, accomplir les activités humanitaires que l'ONU projette quand les combats seront devenus moins intenses. Cela conduirait à la possibilité d'engager un processus politique dont les perspectives apparaissent aujourd'hui assez sombres. Mais nous ne pouvons y renoncer. Les souffrances ont duré trop longtemps. La région et le monde courent d'énormes dangers. Nous devons nous mobiliser pour arrêter cette guerre.

Ensuite, je voudrais applaudir les nouveaux efforts faits par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour accepter le concept et la notion de pérennisation de la paix, à savoir que la paix est quelque chose dont nous devons nous préoccuper, qu'il s'agisse de prévention – réduire la violence – ou du travail une fois le conflit terminé. À ce sujet, je crois que nous détenons de vastes possibilités, avec les objectifs de développement durable, de ne pas traiter isolément de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. C'est un grand défi pour l'ONU et j'espère que nous allons tous l'accepter et le relever.

Mon dernier point consiste simplement, au nom du Secrétaire général, à remercier les membres de l'Assemblée générale de leurs paroles si généreuses et chaleureuses concernant ses 10 ans de mandat. Il a travaillé durement tout au long de ces 10 années. Bien qu'ayant servi pendant la moitié seulement de cette période, je comprends quelle terrible pression a pesé sur lui. Mais les observations faites sur son rôle dans différents domaines, notamment les changements climatiques, lui vont droit au cœur. J'en ai la certitude. Je vais lui transmettre les observations des États Membres sur ses accomplissements. Par dessus tout, je tiens à lui rendre sensible l'esprit dans lequel tous les membres ont contribué à un excellent débat général. Une fois de plus, je remercie le Président de m'avoir donné l'occasion de présenter ces observations à la fin du débat.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa déclaration.

J'ai l'honneur de prononcer la déclaration de clôture suivante au nom du Président de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson, qui, à l'heure où nous parlons, participe aujourd'hui en Colombie à la signature de l'accord de paix colombien.

« Le débat général de l'Assemblée générale nous offre une image de l'état actuel de notre monde, composée pour nous par les chefs d'État, les chefs de gouvernement et les ministres des États Membres. Au cours des six derniers jours, nous avons entendu les membres de l'Assemblée parler de leurs priorités et préoccupations aussi bien que de leurs espoirs concernant la paix, les droits de l'homme et le développement durable. Les dirigeants ont rappelé et réaffirmé l'esprit et les principes énoncés de la Charte des Nations Unies et confirmé leur foi dans le rôle central de l'ONU en matière de coopération internationale.

Ils ont aussi abordé nombre des problèmes critiques qui se posent aujourd'hui au monde.

Dans la ligne du thème de la soixante et onzième session, beaucoup de dirigeants se sont déclarés résolus à mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons commencé avec un instant émouvant consacré aux objectifs de développement durable, qui nous a rappelé quel pouvoir de transformation résidera dans les objectifs de développement durable et toute l'urgence de l'action nécessaire pour les atteindre. Je suis très encouragé de voir que tant d'États Membres ont déjà intégré les objectifs de développement durable dans leurs plans et politiques. La tâche qui nous attend est d'atteindre les objectifs de développement durable et j'ai été encouragé par les nombreuses rencontres parallèles qui, la semaine dernière, ont souligné la nécessité d'agir.

La rencontre parallèle de mercredi sur la résistance aux antimicrobiens a souligné l'urgente nécessité d'une réaction mondiale pour remédier à ce problème critique, dont l'impact menace des millions de vies.

Je renouvelle mon appel aux États Membres à inclure les objectifs de développement durable dans les programmes d'enseignement de chaque pays du monde. Ce sont les jeunes du monde entier qui doivent connaître les objectifs de développement durable dans leurs dimensions universelles et intégrées puisqu'ils seront les héritiers du Programme 2030.

Il est naturellement capital d'agir sur les changements climatiques. Je félicite le Secrétaire général du succès de la cérémonie de ratification de l'Accord de Paris, la semaine dernière. Pour que l'Accord entre en vigueur, nous avons maintenant besoin des ratifications de parties à l'Accord représentant seulement 7,5 % de plus des émissions mondiales de gaz à effet de serre. J'ai la certitude que ce résultat sera atteint avant la tenue, au Maroc, de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. J'exhorte tous les Membres non seulement à ratifier promptement l'Accord, mais à porter plus haut leur ambition en matière de réduction des émissions afin de limiter l'augmentation de température à 1,5 °C au-dessus

des niveaux préindustriels, et à mobiliser les financements nécessaires pour assister les pays vulnérables, comme les petits États insulaires en développement et d'autres.

Pour ce qui est de l'avenir, je suis heureux que beaucoup de dirigeants aient vu dans la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement humain durable, qui se tiendra en Équateur le mois prochain, et dans la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable, sur les océans, qui se tiendra en juin 2017, de grandes occasions supplémentaires d'accélérer la poursuite des objectifs de développement durable.

Le sort des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants dans le monde entier a été au cœur des délibérations de la semaine dernière. L'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) à la réunion de haut niveau de lundi dernier a représenté un important pas en avant. Le sommet a lancé un processus que je poursuivrai durant la présente session en vue d'adopter deux pactes mondiaux sur les migrants et sur les réfugiés en 2018.

La situation humanitaire actuelle et la crise des réfugiés puisent leurs racines dans un certain nombre de conflits en cours et ont été exacerbées par les changements climatiques. Je me suis associé au Secrétaire général et aux États Membres pour condamner les attaques inacceptables dirigées contre un convoi des Nations Unies à Alep et pour appeler à un effort renouvelé de la part des puissances mondiales et régionales afin de trouver une solution politique pacifique.

De nombreux États Membres ont appelé à une reprise du processus de paix au Moyen-Orient afin de trouver une solution durable. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de résoudre les autres conflits et de faire face à la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Concernant les capacités de l'ONU de maintenir la paix et la sécurité internationales, beaucoup ont rappelé l'approbation historique par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de la notion de pérennisation de la paix, tandis

que plusieurs États Membres ont fait référence à l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et de la mise en œuvre des engagements qui ont fait suite à l'examen en 2015 de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

De nombreux orateurs ont souligné la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité, tandis que beaucoup d'autres ont mis en relief l'importance critique de faire progresser le désarmement. Ces appels trouveront sans aucun doute un écho dans la séance plénière de haut niveau tenue aujourd'hui au Siège de l'ONU pour célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Dans le domaine des droits de l'homme, les États Membres ont renouvelé leur appel à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme et à déployer des efforts acharnés en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles. Les États Membres ont souligné la relation mutuelle entre droits de l'homme, paix et développement durable. Ces liens ont été aussi mis en lumière dans le contexte de la réunion de haut niveau de jeudi dernier commémorant le trentième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement. Certains États Membres ont aussi rappelé les difficultés liées à l'intolérance et à la xénophobie et la nécessité permanente de faire front à toutes les formes de discrimination.

La semaine dernière, nous avons assisté à la dernière allocution du Secrétaire général Ban Ki-moon dans le cadre d'un débat général. Sa déclaration a porté témoignage tant de ses activités durant les neuf dernières années que de l'ampleur des défis qu'affrontera son successeur. Presque tous les États Membres ont parlé de la sélection et de la nomination de ce successeur. C'est une question sur laquelle j'observerai une grande prudence au cours des prochains mois, en accord avec les principes de transparence et de responsabilité et avec l'objectif de permettre une transition sans heurts.

Il ne s'agit là que d'un résumé analytique des nombreuses questions soulevées ces six derniers jours. L'engagement des États Membres, et celui des nombreuses parties prenantes qui se sont associées à nous cette semaine, prouvent une fois encore le caractère unique du débat général. Il

symbolise l'égalité des nations et fournit aux États Membres l'opportunité de faire progresser notre recherche collective de solutions aux problèmes mondiaux par le dialogue et la coopération.

En même temps, je crains que la tenue qui a toujours caractérisé le débat général ne soit en train de se détériorer, avec beaucoup de bruit dans la Salle et ses environs, avec le non-respect du temps de parole alloué, avec l'absence fréquente des délégations à mesure que le débat général progresse, et avec la prolifération de rencontres inscrites ou non au programme qui se sont tenues en même temps que le débat général. C'est pourquoi j'encourage le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à examiner cette question au cours de la soixante et onzième session.

Pour terminer, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel de l'ONU – le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les interprètes, les agents de sécurité, le service du protocole, le personnel d'entretien, etc – du professionnalisme dont il a constamment fait preuve. Je tiens aussi à remercier les États Membres de leurs aimables paroles de félicitation et de soutien. J'ai la ferme intention de représenter chacun d'entre eux au mieux de mes capacités durant la soixante et onzième session. »

Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Horoi (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Les Îles Salomon voudraient exercer leur droit de réponse à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, le 24 septembre, au sujet des violations permanentes des droits de l'homme du peuple mélanésien commises en Papouasie occidentale (voir A/71/PV.21).

Les Îles Salomon prennent note du droit de réponse de l'Indonésie concernant les efforts faits par le Gouvernement indonésien pour créer un mécanisme de suivi des droits de l'homme et mettre en place d'autres moyens afin de veiller à remédier aux violations des droits de l'homme commises en Papouasie

occidentale. Nous notons que l'Indonésie a ratifié en 1998 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, mais jusqu'à présent n'a pas su mettre en accord sa législation afin d'y inclure la définition de la torture, moins encore de la criminaliser et d'en punir les auteurs. En outre, depuis 2008, l'Indonésie n'a pas soumis son rapport périodique au Comité contre la torture.

La délégation des Îles Salomon reçoit régulièrement des rapports provenant d'autres États Membres de l'ONU et de représentants de la société civile ayant une autorité morale qui illustrent l'absence de protection des droits de l'homme du peuple mélanésien de Papouasie occidentale. À cet égard, les Îles Salomon invitent donc l'Indonésie à donner corps à ses allégations selon lesquelles les Îles Salomon, de concert avec cinq autres délégations de pays insulaires du Pacifique, ont fait usage d'informations fausses et controuvées en autorisant les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies mandatés par le Conseil des droits de l'homme à se rendre en Papouasie occidentale et en Papouasie.

Nous sommes préoccupés par le nombre croissant de décès imputables aux autorités indonésiennes. Nous pouvons admettre que des erreurs sont commises et que certains décès en résultent, mais comment pouvons-nous, en tant que Membre de cette organisation – championne des droits de l'homme et arbitre des valeurs morales – ignorer volontairement le décès de plus de 500 000 habitants de la Papouasie occidentale au cours des 50 dernières années?

En tant que pays insulaire de la région dont l'Indonésie affirme faire partie, les Îles Salomon ne peuvent s'en remettre à l'argument de souveraineté et d'intégrité territoriale de n'importe quel pays et assister passivement à de telles atrocités. Il est de notre devoir moral, en tant que membres de cette assemblée, de porter au premier plan cette malheureuse réalité et de trouver ensemble un moyen de mettre fin à la perte de vies humaines et de protéger les droits de tous les êtres humains, qu'ils soient mélanésiens, habitants de la Papouasie occidentale ou n'importe quoi d'autre.

De plus, nous nous rassemblons pour nous mettre d'accord sur certains droits et nous tenir mutuellement pour responsables de leur respect. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». L'Indonésie a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques

et politiques, qui est aussi un instrument juridique contraignant. L'article 9 du Pacte renforce le droit à la liberté et à la sûreté de la personne. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme englobe la responsabilité de protéger toutes les populations des atrocités de masse, des crimes et des violations des droits de l'homme.

Sur le fond, nous soutenons l'argument de la souveraineté et de l'intégrité nationales. Nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons aussi considérer les autres États Membres comme tenus de rendre des comptes en vertu de l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits économiques et politiques.

L'Indonésie a en outre clairement dégagé les nombreux problèmes de développement que connaissent les Îles Salomon. Il en va de même pour les cinq autres États insulaires du Pacifique mentionnés par le représentant de l'Indonésie dans l'exercice de son droit de réponse. Au cours de la présente séance, le représentant des Palaos a indiqué que nos problèmes sont redoutables et nous savons fort bien que nous ne pouvons les résoudre par nos seules forces. C'est pourquoi nous appelons l'attention de cette organisation sur ces problèmes.

Dans le même esprit, nous mettons en lumière les violations des droits de l'homme en Papouasie occidentale parce que nous comprenons que ni nous-mêmes, ni l'Indonésie ne pouvons résoudre la question à nous seuls. Nous sommes d'avis qu'elle doit être portée à l'attention d'un organe des Nations Unies. Cela doit être fait d'urgence car des vies sont actuellement perdues en toute impunité. Toutes les vies comptent, les vies des habitants de la Papouasie occidentale comptent aussi. Les Îles Salomon tiennent à réaffirmer leur détermination à engager un dialogue constructif avec l'Indonésie sur la question de la Papouasie occidentale. De fait, nos instances régionales et sous-régionales dans le Pacifique ont fait savoir qu'elles étaient disposées à discuter de ces questions avec l'Indonésie, car nous sommes tous préoccupés par les pertes de vies humaines de plus en plus nombreuses en Papouasie occidentale.

Au cours des 20 dernières années, nos pays insulaires du Pacifique ont souligné la nécessité d'un dialogue avec l'Indonésie concernant les violations des droits de l'homme. Ces 18 derniers mois, les organisations régionales et sous-régionales des pays insulaires du Pacifique ont tenté à trois reprises d'engager un dialogue

constructif avec l'Indonésie. Le peu d'empressement à discuter dont fait preuve l'Indonésie n'entamera pas la détermination des Îles Salomon, ni de six autres pays insulaires du Pacifique, de rechercher le dialogue et un engagement constructif, car c'est là le seul moyen de régler cette question. Nous sommes conscients que c'est par un engagement constructif et par le dialogue que nous pourrions faire valoir les Articles pertinents de la Charte des Nations Unies et les instruments internationaux ultérieurs relatifs aux droits de l'homme que l'Indonésie a ratifiés.

Pour terminer, les Îles Salomon se félicitent d'avoir la possibilité de mettre cette affaire en exergue devant l'Assemblée afin que, ensemble, en tant que famille des nations, nous puissions – comme nous le devons – mettre fin aux violations des droits de l'homme et aux pertes de vies humaines en Papouasie occidentale. C'est à nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qu'il incombe de faire tomber toutes les barrières pour empêcher que de nouvelles vies soient sacrifiées en Papouasie occidentale. Nous sommes ici pour permettre à l'objectif divin de l'univers de se réaliser, car la vie est sacrée.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise se voit obligée de répondre à la déclaration faite aujourd'hui par la Ministre indienne des affaires étrangères.

Son discours est une litanie de mensonges au sujet de mon pays; c'est un travestissement de la réalité qui ne reflète que la duplicité et l'hostilité de son gouvernement à l'encontre du Pakistan. Nous rejetons toutes les allégations sans fondement qui ont été faites dans cette déclaration. Ces allégations visent principalement à détourner l'attention du monde des violences perpétrées par les forces d'occupation indiennes, soit plus d'un demi-million de soldats, sur les enfants, femmes et hommes cachemiriens innocents et non armés, dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde. À leur appel à la liberté, l'Inde a répondu par la brutalité qui la caractérise.

Ces 10 dernières semaines, une centaine de Cachemiriens innocents – dont des nourrissons, des enfants, des femmes et des hommes – ont été tués, plusieurs centaines ont été rendus aveugles et des milliers d'autres ont été blessés par les balles et les munitions indiennes. Il s'agit de la pire forme de terrorisme d'État – un crime de guerre que l'Inde continue de perpétrer dans les conditions d'occupation étrangère qui règnent au Jammu-et-Cachemire depuis

plusieurs dizaines d'années. Le Pakistan exige une enquête complète et impartiale sur ces atrocités et violations massives des droits de l'homme que commet l'Inde au Cachemire. Nous demandons à l'Inde d'accepter l'enquête proposée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de lui permettre un accès sans entrave à cette fin.

Le Jammu-et-Cachemire n'a jamais fait partie de l'Inde, et il ne pourra jamais en faire partie. Il s'agit d'un territoire contesté, dont le statut final reste à déterminer conformément aux dispositions de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Le droit du peuple cachemirien à l'autodétermination a été reconnu et le Conseil de sécurité, l'Inde et le Pakistan se sont engagés à lui permettre de l'exercer. Depuis 70 ans, l'Inde, par la force et par la fraude, empêche les Cachemiriens de jouir de ce droit et de tenir un référendum supervisé par l'ONU pour permettre aux Cachemiriens de choisir leur avenir politique. Le combat du peuple cachemirien pour son autodétermination est légitime, et il a le droit de recevoir l'appui moral et politique de la communauté internationale.

L'attaque contre la base de l'armée indienne à Uri, et notamment le moment choisi pour l'exécuter, a toutes les apparences d'une opération visant à détourner l'attention des atrocités commises par l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé. La communauté internationale sait parfaitement que plusieurs incidents similaires ont été organisés dans le passé pour servir les tactiques et la propagande indiennes. L'Inde se sert de l'incident d'Uri pour faire porter au Pakistan la responsabilité du soulèvement cachemirien en cours et pour détourner l'attention de son occupation sanglante. Le Gouvernement indien se berce d'illusions s'il pense parvenir à isoler un quelconque pays. C'est l'Inde elle-même qui, à cause de ses crimes de guerre et de sa rhétorique belliciste, au Cachemire et ailleurs, risque de s'isoler du reste de la communauté internationale.

C'est l'Inde qui, depuis longtemps, est un promoteur et un adepte du terrorisme d'État. Au cours des 50 dernières années, l'Inde a financé et perpétré des actes de terrorisme et d'agression contre tous ses voisins, créant des groupes terroristes, forçant ses voisins à servir ses intérêts stratégiques en les soumettant à la déstabilisation et au blocus, encourageant la subversion, le sabotage et le terrorisme dans diverses régions de mon pays. L'agent du renseignement Kulbhushan Yadav, l'espion indien récemment capturé, a avoué que l'Inde appuyait de telles activités terroristes et subversives, en

particulier dans la province du Baloutchistan et dans les zones tribales sous administration fédérale. De fait, c'est Kulbhushan qui finançait, armait et soutenait des individus et entités inscrits sur la liste du régime de sanctions de l'ONU. La politique d'ingérence menée par l'Inde au Pakistan, en particulier sa tentative de déstabilisation du Baloutchistan, est désormais notoire. Tout cela s'inscrit en violation flagrante des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Plutôt que vouloir déstabiliser le Pakistan, le Gouvernement indien ferait bien de s'occuper de ses problèmes intérieurs, qui sont considérables, et de la douzaine d'insurrections avec lesquelles l'Inde est aux prises. Que la Ministre des affaires étrangères indienne prétende que son pays n'a imposé aucune condition préalable aux pourparlers avec le Pakistan est un mensonge de plus. C'est l'Inde qui a suspendu les pourparlers avec le Pakistan il y a plus d'un an. C'est l'Inde qui a refusé de les reprendre en dépit des offres renouvelées du Pakistan et de ce que lui conseillait la communauté internationale. La dernière proposition de pourparlers a d'ailleurs été faite par le Premier Ministre pakistanais, depuis la tribune de l'Assemblée générale.

Soyons clairs : les pourparlers ne sont pas une faveur qui serait accordée au Pakistan. Ces discussions servent les intérêts aussi bien du Pakistan que de l'Inde, ainsi que des peuples des deux pays. Je tiens à réaffirmer que le Pakistan est pleinement prêt et disposé à mener avec l'Inde des pourparlers sérieux et axés sur les résultats, notamment pour régler le différend qui subsiste au Jammu-et-Cachemire, ce qui est indispensable pour une paix durable dans notre région.

M^{me} Gambhir (Inde) (*parle en anglais*) : Dans une tentative de plus de détourner notre attention du soutien que son pays continue d'accorder au terrorisme, nous avons aujourd'hui entendu la Représentante permanente du Pakistan présenter de façon fantaisiste et trompeuse la situation dans l'État indien du Jammu-et-Cachemire. Dans le même temps, nous n'avons vu aucun effort pour répondre aux questions que la communauté internationale n'a de cesse de poser au Pakistan.

La représentante du Pakistan peut-elle expliquer comment les sanctuaires et refuges terroristes continuent de se multiplier dans son pays en dépit des opérations antiterroristes menées à grand bruit par l'armée pakistanaise et malgré les milliards de dollars que perçoit son pays au titre de l'aide internationale à la lutte contre le terrorisme? La représentante du Pakistan peut-elle confirmer que son pays n'a pas recours à

des supplétifs terroristes ni n'exporte le terrorisme dans le cadre de la politique étatique de son pays? La représentante du Pakistan peut-elle nier que le Pakistan avait assuré, en 2004, qu'il ne permettrait pas que les territoires sous son contrôle soient utilisés pour mener des attaques terroristes contre l'Inde? La représentante du Pakistan peut-elle nier que le Pakistan n'a pas honoré ladite promesse, pourtant donnée au plus haut niveau?

Aujourd'hui, nous avons entendu les vues d'un État dysfonctionnel, qui inflige atrocité sur atrocité à son propre peuple, tout en prônant les valeurs de la tolérance, de la démocratie et des droits de l'homme. Nous rejetons ces sermons en bloc. En revanche, la représentante du Pakistan peut-elle nier que les forces armées de son pays, en 1971, ont commis l'un des génocides les plus importants et les plus odieux de l'histoire de l'humanité? La représentante du Pakistan va-t-elle nier que les forces armées de son pays ont à maintes reprises recouru aux frappes aériennes et aux tirs d'artillerie contre leur propre peuple? La représentante du Pakistan nous expliquera-t-elle pourquoi la société civile pakistanaise est réduite au silence par la pléthore de milices lourdement armées qui se font appeler, par exemple, « Jaish », c'est-à-dire « armée »; « Lashkar », c'est-à-dire « armée »; « Sipah », c'est-à-dire « soldats »; et « Harkat », c'est-à-dire « mouvement armé »?

Enfin, il semble que la représentante du Pakistan n'a pas entendu clairement ce que notre ministre des affaires extérieures a déclaré lors de son intervention aujourd'hui : « L'État du Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et il en sera toujours ainsi ». Nous espérons que ce message est assez fort et clair.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions exercer notre droit de réponse suite à la déclaration de la délégation bélizienne, qui a mentionné mon pays relativement à un différend territorial, maritime et insulaire et à des événements qui se sont produits récemment dans la zone concernée par ce litige vieux de plus de 150 ans. Nous avons suivi avec attention, mais également avec incrédulité, l'allocution prononcée par la délégation bélizienne, car elle contient des affirmations inexactes.

Premièrement, nous réaffirmons notre vocation pacifiste et notre volonté de résoudre, de façon permanente et définitive, devant la Cour internationale de Justice, le différend territorial dont nos deux pays ont hérité. Comme le Président de la République du Guatemala, M. Jimmy Morales, l'a déclaré dans cette enceinte (voir A/71/PV.15), nous aspirons à avoir une

relation privilégiée avec le Belize et à maintenir un dialogue permanent pour résoudre nos problèmes communs.

Le Guatemala est un membre fondateur de l'ONU et depuis qu'il en est Membre, il n'a jamais eu recours à l'emploi ou à la menace de la force, tout comme il n'a jamais commis aucun acte qui va à l'encontre des buts et principes de l'Organisation. Au contraire, il a toujours recherché une solution pacifique à ce différend qui dure depuis plus d'un siècle et demi, conformément aux principes de la justice et du droit international. Pendant plus de 120 ans, le Guatemala a fait tout ce qui était en son pouvoir pour parvenir à une solution pacifique et mutuellement bénéfique par la voie des négociations directes, de la médiation et des bons offices, entre autres mesures, afin de régler la question du territoire qui lui a été usurpé. Cependant, la puissance colonisatrice a abusé de notre bonne foi et a unilatéralement accordé l'indépendance au Belize en 1981, contrairement à ce qui avait été convenu.

Bien qu'il a été victime d'une violation et dépossédé de son territoire, le Guatemala a reconnu le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple bélizien et son indépendance, mais a continué à revendiquer en toute légitimité ses droits historiques sur une partie de ce territoire. S'agissant des droits qui lui ont été ravés par l'invasion, la force et la tromperie, le Guatemala a toujours recherché une solution juste, honorable et durable par des moyens pacifiques. Nous avons reconnu l'existence de l'État du Belize, mais nous n'avons pas renoncé à nos droits, et nous n'avons pas non plus fait usage de la violence contre les autorités ou les citoyens de ce pays frère.

Aujourd'hui, nous assistons à une autre forme de violence – sous la forme d'une conduite abjecte qui va à l'encontre des relations amicales qui doivent exister entre les nations, comme indiqué à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. C'est une obligation qui doit être remplie de bonne foi pour parvenir au règlement de ce différend territorial, maritime et insulaire par des moyens pacifiques, tel qu'énoncé également à l'Article 2 de la Charte.

En violation des buts et principes énoncés dans la Charte, rien que ces 10 dernières années, 10 paysans guatémaltèques sans défense – dont le seul tort était qu'ils se trouvaient sur le territoire administré par le Belize – ont été tués par des armes béliziennes. Ces personnes ne présentaient aucun danger pour la sécurité de l'État bélizien. Ces actes graves, irrationnels et

provocateurs, sont injustifiables. Ce sont des actes hostiles qui violent les règles les plus élémentaires de la coexistence et représentent une aberration morale qui met en péril la paix et la sécurité, et qui sont condamnés par un peuple qui veut la paix, réclame la justice et demande à être traité avec dignité.

Ces morts violentes – y compris la plus récente, celle d'un garçon de 14 ans qui a été tué par des forces armées irrégulières qui accompagnaient les soi-disant Forces de défense du Belize – sont restées impunies. Il s'agit d'actes barbares, fondamentalement hostiles, et qui vont à l'encontre de l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la nécessité incontournable de promouvoir des relations harmonieuses et mutuellement bénéfiques. Ils reflètent un comportement irrationnel que rien ne justifie légalement.

Pour ce qui est du rapport d'expert évoqué par la délégation bélizienne, il n'innocente pas le Belize. Il indique que cet enfant, Julio René Alvarado, a été tué par des balles tirées par des armes de calibre 22 et 12 mm. Or les membres de l'organisation non gouvernementale bélizienne Friends for conservation and development, qui faisaient une patrouille conjointe sous le commandement des soi-disant Forces de défense de Belize, portaient ce type d'armes. Même si le Guatemala n'a pas remis en question les compétences des experts, il rejette la teneur de ce rapport en raison des incohérences observées et du fait qu'il ne contient pas de preuves scientifiques appuyant ces conclusions, qui ne sont corroborées que par les déclarations des personnes directement impliquées dans les tristes événements qui se sont produits durant cette nuit fatidique du 20 avril, ce qui les discrédite complètement.

Il est irresponsable de dire que des éléments des forces armées guatémaltèques ont accompagné des civils qui sont entrés illégalement sur le territoire bélizien – sur le site des événements – pour soustraire des éléments de preuve qui auraient été utiles dans le cadre de l'enquête. En outre, cela montre que le Belize n'a pas protégé le lieu du crime et encore moins la chaîne de conservation des éléments de preuve. Cette responsabilité incombe au Belize, étant donné que les événements se sont produits sur un territoire administré par ce pays. Bien entendu, cela a porté atteinte à l'enquête et à ses résultats. Le fait que l'enfant aurait ou non été arrêté précédemment ne justifie pas l'usage excessif de la force de la part de la patrouille conjointe bélizienne ni les blessures mortelles qui lui ont été infligées par des balles – six dans le dos et deux dans la nuque. Rien

ne justifie l'assassinat des 10 paysans guatémaltèques dans la zone contiguë sur le territoire administré par le Belize.

En ce qui concerne la mort du policier Daniel Conorquie, en 2014, sur le site archéologique connu sous le nom de Caracol, et les blessures subies par le fonctionnaire Richard Lambey en 2016, il s'agirait d'actes commis par des personnes qui sont entrées sur le territoire bélizien en provenance du Guatemala. Comme l'a affirmé le Ministre des affaires étrangères Elrington, cela ne signifie nullement ni ne prouve que ce sont des ressortissants de mon pays qui ont commis ces actes, à propos desquels toute la lumière n'a pas encore été faite.

Le Guatemala a été patient et conciliant. Pendant plus de 150 ans, notre pays a supporté les menaces, l'usurpation et la perfidie de la puissance impérialiste, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui la violence et les fausses accusations de ceux qui veulent se faire passer pour des victimes alors qu'ils sont en réalité les agresseurs. La présence non autorisée de personnes ne justifie et ne justifiera jamais l'emploi disproportionné d'armes pour les tuer, quelle que soit la raison.

Nous regrettons de devoir recourir à cette enceinte pour la première fois pour dénoncer un comportement hypocrite qui déforme la réalité sur le terrain. Nous continuerons à essayer par des moyens civilisés et en toute bonne foi de faire valoir nos droits, guidés par la nécessité impérieuse de trouver des solutions concrètes aux problèmes communs auxquels nous sommes confrontés. Nous ne relâcherons pas nos efforts pour trouver une solution juste à ce différend historique, et nous ne laisserons pas tomber nos citoyens. Au contraire, nous continuerons à rechercher un accord en faveur du bien commun et du privilège de vivre dans la paix et l'harmonie.

À cet égard, le Guatemala adoptera bientôt le protocole à l'accord spécial qui régit les négociations simultanées, réaffirmant ainsi sa volonté de soumettre notre différend territorial, maritime et insulaire à la Cour internationale de Justice, l'organe suprême qui peut et doit régler ce vieux problème afin de prévenir d'autres actes violents qui ne font que nuire à nos deux pays.

M. Yazdani (Iran) (*parle en anglais*) : Je me dois de prendre la parole pour exercer notre droit de réponse.

Dans l'allocation qu'il a prononcée samedi devant l'Assemblée générale (voir A/71/PV.21), le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a formulé

des allégations absurdes et sans fondement contre mon gouvernement. Des accusations ciblées que cette même personne et d'autres responsables des Émirats arabes unis ont déjà formulées en d'autres occasions, sans jamais faire l'effort de les étayer ou d'apporter une quelconque preuve pour les appuyer. Ils se trompent complètement s'ils pensent que le fait de répéter une assertion la rend crédible. À l'inverse, répéter des affirmations infondées les rend fastidieuses et sans aucun attrait.

Le fait que le responsable d'un pays dont les chasseurs bombardent des civils innocents au Yémen accuse l'Iran d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays est à la fois absurde et hypocrite. Il est également grotesque qu'un régime qui, conjointement avec d'autres complices, exporte depuis des décennies toute une série d'idéologies extrémistes takfiries et finance et arme des terroristes en Iraq, en Syrie et dans bien d'autres endroits, prenne la parole simplement pour accuser l'Iran de tenter de déstabiliser la région.

Ce responsable des Émirats arabes unis s'est une nouvelle fois attaqué à l'intégrité territoriale de l'Iran en répétant les revendications sans fondement de son pays sur trois îles iraniennes du golfe Persique. Nous avons toujours rejeté cette contre-vérité et réaffirmé que ces îles font et continuent de faire partie du territoire iranien. Aucune revendication, peu importe combien de fois elle est répétée, ne pourra en aucune façon affaiblir ou entamer notre détermination à réfuter de telles affirmations.

De plus, quand on regarde ensemble les déclarations faites à l'Assemblée par les représentants américain et israélien, on comprend mieux la remarque figurant dans le discours le représentant israélien concernant une entente accrue entre le régime israélien et certains régimes dans la région. Dès lors, il est clair que l'accent mis dans la déclaration du représentant des Émirats arabes unis sur l'Iran et les trois îles iraniennes n'est pas une simple coïncidence. L'examen de ces deux déclarations montre clairement le rapprochement intervenu entre ces deux régimes et comment les Émirats arabes unis et un petit nombre de ses partenaires dans le golfe Persique s'unissent maintenant avec les Israéliens – une coalition qui ne peut que revenir à trahir le peuple palestinien.

Le responsable des Émirats arabes unis a également mentionné le Plan d'action global commun ou le « prétendu accord nucléaire », ainsi qu'il l'a appelé. Nous savons que les Émirats arabes unis et plusieurs de leurs partenaires dans la région du golfe Persique

ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour saper les efforts visant cet accord, en vain. Nous savons qu'après l'adoption du Plan d'action global, ils ont multiplié les actes de provocation à l'égard de l'Iran pour contrebalancer la détente apportée par l'accord. Il est regrettable qu'ils ne payent pas de retour les efforts que nous déployons pour apaiser les tensions dans la région et qu'ils continuent d'en susciter de nouvelles.

Je voudrais revenir rapidement sur la déclaration faite aujourd'hui par le Ministre bahreïnien des affaires étrangères, qui a lui aussi réitéré les allégations fallacieuses accusant l'Iran de s'immiscer dans les affaires intérieures de Bahreïn, ce qui est à l'évidence un mensonge. Il suffit de lui rappeler que le rapport de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, mise en place par le Gouvernement bahreïnien, également appelé rapport Bassiouni, indique notamment :

« Les éléments de preuve présentés à la Commission au sujet de l'immixtion de la République islamique d'Iran dans les affaires intérieures de Bahreïn n'établissent pas de lien clair entre les incidents spécifiques qui ont eu lieu à Bahreïn ... et la République islamique d'Iran ».

Il s'est en outre arrêté longuement sur la catastrophe qui a eu lieu à Mina en septembre 2015 et a critiqué l'Iran, ce que nous dénonçons. En ce qui concerne cet incident, qui a coûté la vie à environ 500 pèlerins iraniens, nous attendons à juste titre des Saoudiens qu'ils adoptent une approche responsable, ce qui n'a jamais été le cas jusque-là. Nous constatons avec inquiétude qu'aucune conclusion des enquêtes menées au niveau local sur cette tragédie, si elles existent, n'a encore été publiée. Jusqu'ici, notre demande légitime qu'une enquête approfondie, transparente et indépendante soit menée pour déterminer les causes de cette tragédie, dans le cadre d'une commission à laquelle participeraient des représentants des pays touchés, est tombée dans l'oreille d'un sourd. Il est à noter que la mauvaise gestion du hajj, le pèlerinage à La Mecque, a été à l'origine de plusieurs accidents mortels. C'est pourquoi nous considérons que des mesures efficaces doivent être prises pour régler le problème.

Quelques orateurs ont employé une appellation fautive et incorrecte pour désigner le golfe Persique. Nous leur rappelons que le terme usuel, « golfe Persique », est l'appellation correcte de cet espace maritime depuis le V^e siècle avant J.-C. et qu'elle le sera toujours. Il s'agit du nom géographique normalisé, reconnu par la communauté internationale, y compris l'ONU, et il ne

doit pas être manipulé à des fins politiques ou selon le souhait du jour de tel ou tel souverain.

Dernier point, mais non le moindre, nous nous sommes toujours efforcés d'apaiser les tensions dans notre région et d'entretenir des relations amicales et de bon voisinage avec nos voisins, y compris les pays du golfe Persique. Nous réaffirmons une fois de plus notre attachement au dialogue, que nous encourageons, en vue de dissiper les malentendus et de rétablir les relations amicales qui ont existé entre nos peuples durant l'essentiel de l'histoire.

M^{me} Rakhmatia (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je suis contrainte de prendre une nouvelle fois la parole pour exercer notre droit de réponse, suite à la réaction de la délégation des Îles Salomon.

Dans les observations qu'il a faites plus tôt, le représentant des Îles Salomon s'est servi d'allégations relatives à des violations des droits de l'homme pour appuyer le mouvement séparatiste. Il ne fait que confirmer le fait que les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies continuent d'être violés par les tentatives éhontées d'intervenir dans les affaires d'autres pays et de porter atteinte à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale. Cela démontre également que les représentants de ce pays continuent de méconnaître les faits sur le terrain et qu'ils sont tombés dans le piège des inepties colportées par les groupes séparatistes.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes dans l'obligation de prendre de nouveau la parole étant donné que la délégation indienne s'entête à vouloir recourir à des contre-vérités et à des inventions. Nous rejetons toutes les affirmations absurdes et fausses formulées par la représentante de l'Inde. Peu importe le nombre de fois qu'un mensonge est répété, il ne peut jamais remplacer la vérité. La représentante indienne semble être devenue victime de ses propres mensonges et de sa propagande.

Les faits n'ont pas changé en l'espèce. Le Jammu-et-Cachemire reste un territoire contesté internationalement reconnu. C'est parodier la justice et la moralité que de prendre la parole devant l'Assemblée générale pour faire des assertions contraires aux principes du droit international. Le terrorisme parrainé

par l'État indien continue dans le Jammu-et-Cachemire. Les forces d'occupation indiennes anéantissent les droits fondamentaux des malheureux Cachemiris, ce qui constitue un crime contre l'humanité. L'implication indienne dans des actes de sabotage et de subversion au Pakistan est un fait attesté. La détermination du Pakistan à combattre le terrorisme est reconnue au niveau international.

Enfin, je réaffirme que l'Inde semble ne pas avoir entendu la voix des Cachemiris innocents. Ils ne veulent pas vivre sous occupation. Ils le disent depuis 70 ans, mais l'Inde essaie seulement de réprimer cette voix unanime. J'espère que l'Inde prendra conscience de la réalité.

M^{me} Gambhir (Inde) (*parle en anglais*) : Nous avons patiemment écouté notre collègue du Pakistan. Il a de nouveau choisi de passer sous silence les questions difficiles. C'est ce à quoi on peut s'attendre de la part du Pakistan – tromperie, duperie et dénégation. Le monde continue d'attendre ses réponses.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je tiens à annoncer qu'il s'agit de la dernière séance de l'Assemblée générale pour M^{me} Emma Pioche, fonctionnaire des services de conférences au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. M^{me} Pioche, que tout le monde a déjà vue et que beaucoup connaissent, travaille à l'Organisation des Nations Unies depuis 36 ans, pour l'essentiel consacré aux travaux de la plénière de l'Assemblée générale. Sa contribution au bon déroulement des séances de l'Assemblée a été véritablement considérable et je souhaite que les membres de l'Assemblée l'applaudissent en signe de reconnaissance. Nous lui présentons nos meilleurs voeux.

La séance est levée à 14 h 35.